PARIS-CENTRE

Quatorzième Année. - N° 4.728

ABONNEMENTS :

	1 an	6 m.	3 m.
Nièvre et limitr.	44.	25.	13.
Autres départ....	52.	28.	15.
Union postale....	62.	34.	18.

TELEPHONE : 2-17 et 2-18

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

L'Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.-H.-SAINT-POL

DIMANCHE 5 FÉVRIER 1922

Les perquisitions opérées à la suite des incidents de Petersdorff ont permis de découvrir un très important matériel de guerre allemand.

LA FRANCE DOIT DÉSARMER !...

LE FRONT RÉVOLUTIONNAIRE

Le bolchevisme, frappé à mort dans le pays même où il naquit, espère revivre grâce à la Conférence de Gênes

A défaut d'être un bien pour l'Entente, la Conférence de Gênes, si toutefois elle a lieu, en sera certainement une pour le monde révolutionnaire. Cette perspective, qui ne manque pas que de nous alarmer, mérite un commentaire que les lecteurs de « Paris-Centre » jugeront à sa juste valeur.

On sait que depuis quelques mois déjà Lénine et sa troupe de tortionnaires et d'affameurs ont esquissé un mouvement de retraite, qu'ils avouent d'ailleurs être purement stratégique, c'est-à-dire un mouvement qui tend à faire croire aux jobards que le bolchevisme n'est plus ce qu'il était à l'origine : une émeute fomentée par des pillards.

Notre directeur, M. Huet Saint-Pol, a ici-même, en des articles documentés et convaincants, exposé le concept bolcheviste et les résultats de son application.

Il a même noté, au jour le jour, les tentatives faites par les chefs bolchevistes pour essayer de faire croire qu'ils avaient abandonné des principes qui les avaient mis dans l'obligation de réduire à néant la propriété privée, la liberté individuelle, le droit de parler et d'écrire, l'élémentaire justice et toutes choses qui sont le patrimoine des nations civilisées.

Nous ne reviendrons pas sur ce qu'a écrit M. H. Saint-Pol ; nous nous contenterons d'exposer ce qui a suivi. D'avoir changé le fusil d'épaule — si tant est que cela soit vrai — les chefs bolchevistes ont été l'objet de critiques qui ont dégénéré en une opposition qui détermina un commencement de scission au sein du bloc communiste russe, bloc sur lequel repose tout l'édifice bolcheviste. Cette scission, qui mettait aux prises les chefs plus que les troupes, n'en était pas moins grave et de nature à provoquer la chute du régime pour peu qu'elle aille en empirant.

× ××

C'est ce qu'a compris parfaitement Lénine, et, pour y remédier, il s'ingénia à trouver le moyen de satisfaire tout le monde.

Il chercha en vain quand lui fut remise la dépêche par laquelle l'Entente invitait le gouvernement des Soviets russes à participer à la Conférence de Gênes. Notre homme tenait son moyen.

Exultant de joie, supputant les avantages que le bolchevisme ne manquerait pas de retirer d'une conférence où il était officiellement invité, Lénine convoqua les commissaires du peuple et leur expliqua que devant un événement qui servait si bien la révolution russe, le régime qui en est issu et le gouvernement qui le symbolise, il y avait lieu de faire taire toutes les divisions et de marcher au triomphe.

Mais se présenter devant la Conférence de Gênes en représentants de la seule Russie communiste, alors qu'il est de par le monde une masse de révolutionnaires qui ne seraient pas représentés parce que divisés apparemment, a semblé n'être pas suffisant à Lénine : il a pensé que sur un appel pathétique venant de Moscou, l'union sacrée prolétarienne pourrait se faire, dont il se servirait contre l'Entente, comme un maître-chanteur userait d'un mensonge contre une faible victime.

Le Comité exécutif de la IIIe Internationale communiste, faisant sienne l'idée de Lénine, adressa incontinent un appel au prolétariat du monde entier — c'est-à-dire à ceux qui se réclament des principes dont l'aboutissant est la transformation de la société bourgeoise en une société communiste, socialiste ou syndicaliste — appel où il énuméra complaisamment les avantages moraux et matériels que le monde révolutionnaire ne manquerait pas de retirer si, à la conférence de Gênes, il était officiellement représenté par le gouvernement des Soviets russes. Par surcroît, disait en substance l'appel, il est indispensable que le prolétariat soit uni s'il veut profiter de la division où sont plongés les gouvernements bourgeois pour atteindre ce but qui est la révolution mondiale.

× ××

Il est à peine besoin de dire que l'appel lancé de Moscou a trouvé un plus grand nombre de défenseurs que de détracteurs. A part quelques sections communistes, dont la française et l'allemande, qui pour des raisons d'opportunité protestent contre la décision du Comité exécutif, les partis socialistes et les organisations syndicales adhérentes à la C. G. T. et à l'Internationale syndicale ont répondu avec empressement à l'invitation de constituer un front unique prolétarien.

Le 14 février prochain se tiendra à Moscou une conférence des délégués des sections communistes formant la IIIe I. C. On peut être assuré que la protestation intéressée des sections française et allemande n'aura aucun écho et que l'assemblée décidera la constitution du front révolutionnaire dont le but est de servir les intérêts bolchevistes et allemands à la Conférence de Gênes.

Ainsi, la Conférence de Gênes, primitivement décidée pour permettre à chacune des puissances européennes de contribuer à la restauration économique du monde entier, n'apparaît plus que comme une réunion de gens guettés par d'adroits filous qui se chargeront de les détrousser proprement.

Alors que les bolchevistes y tenteront un chantage en règle, les Allemands ne se gênent pas pour dire qu'ils essaieront de faire porter le poids de leur crime par leurs propres victimes.

Le Conseil Suprême de Cannes ne croyait pas si bien faire. Aux nombreuses fautes commises par les précédents conseils suprêmes — fautes que nous avons relevées en leur temps — il aura ajouté celle de la Conférence de Gênes.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, les Alliés ne tireront rien de bon de cette conférence où des partenaires clament à l'envi leurs desseins détrousseurs. Quant à la France — et si la conférence a lieu les événements se chargeront de le démontrer — elle ne peut que perdre moralement et matériellement en y assistant.

Eugène MITTLER.

Le gouvernement allemand refuse de négocier avec les cheminots en grève

BERLIN, 4 février. — **Le gouvernement a persisté dans son refus de négocier avec les cheminots grévistes.**

Toutefois dès que le travail sera repris, il entrera en pourparlers avec la Fédération des fonctionnaires allemands. Cette dernière organisation a donné l'asurance au chancelier qu'elle usera de toute son influence pour mettre fin à la grève et faire en sorte que les autres syndicats ne se joignent pas au mouvement.

Le syndicat des cheminots se trouve ainsi totalement isolé et l'on compte sur une fin très prochaine de la grève.

Il est donc à présumer que le syndicat d'empire des cheminots qui est en minorité se décidera à proclamer la fin de la grève et la reprise du travail.

Entre temps, l'administration des chemins de fer organise un trafic réduit. A Berlin, le trafic de banlieue n'a pu être repris qu'en partie. Les transports de vivres, notamment du lait, sont arrivés, aujourd'hui, en quantité suffisante à Berlin.

A la suite de la proclamation publiée hier un certain nombre de cheminots ont repris d'eux-mêmes le travail. Dans l'Allemagne du sud, le trafic est généralement normal. On mande également d'Essen que le trafic des trains de marchandises et de charbon s'est amélioré.

AU VATICAN

De la fumée noire

ROME, 4 février. — Ce matin à 9 h. 30 M. Zampini a célébré la messe dans la chapelle Sixtine, en présence de tous les cardinaux. Le premier vote de la journée a commencé ensuite. A 11 heures 35, la stumata, de couleur sombre qui s'éleva de la chapelle Sixtine, indiqua à la foule qui stationnait sur la place Saint-Pierre que l'élection du Pape n'était pas encore faite.

ROME, 4 février. — Cela peut sembler un paradoxe de dire qu'en ce moment il est dangereux de s'approcher du Vatican. C'est une exacte vérité. A peine arrivé sur la place Saint-Pierre, un journaliste est pris, saisi, enveloppé dans un réseau de nouvelles naturellement de la meilleure source et de la plus pure authenticité ou du moins présentées comme telles par leurs propagateurs. On peut imaginer ce qui se passe invariablement dès qu'on a franchi la porte de bronze. On vous apporte la primeur toute fraîche de l'élection du Pape.

Ce matin dès 10 h. 30, à peine avait-on pénétré dans ce sanctuaire, qui est devenu ces jours-ci l'appartement de Mgr Sanz de Sampor, majordome et gouverneur du Conclave, qu'un prélat, et non des moins influents, se mettait à le déclare tout de go : « Le Pape est fait, car aucun ordre n'est venu de l'intérieur du Conclave pour commander les victuailles pour ce soir, ce qui est l'indice le plus certain de l'élection ».

Et mon interlocuteur ajoute : c'est le cardinal Gasparri qui est élu. Vous pouvez télégraphier la nouvelle. Réjouissons-nous : « habemus pontificum ». On fut l'espace d'un instant un peu ému, puis on réfléchit qu'après tout les membres du Sacré Collège pouvaient fort bien avoir décidé pour ce soir un jeûne collectif. On n'en remercia pas moins avec effusion l'interlocuteur d'avoir bien voulu réserver une primeur de cette importance.

Telles sont les nouvelles sûres qui, entre 10 et 11 heures, circulaient autour des roues et du triple cordon des gardes suisses, des gendarmes et des monsignori qui n'arrivent point comme on veut à former une cloison étanche.

Un peu plus tard, de la terrasse attenante à l'appartement du gouverneur du Conclave où Mgr Sanz de Sampor et le prince Chigi recevaient quelques invités de choix, on pouvait voir la fumée négative s'élever de la cheminée de la Chapelle Sixtine.

Un train enseveli au Japon

IL Y A CENT MORTS

TOKIO, 4 février. — *On mande de Tokio à l'« Associated Presse » : Suivant une dépêche de Nogano, une avalanche s'est abattue sur la gare d'Ikigawa, ensevelissant un train. Il y a 110 morts et un grand nombre de blessés.*

UN EBOULEMENT SUR LA VOIE FERREE

CHAMBÉRY, 4 février. — Un éboulement considérable s'est produit cette nuit entre Saint-Michel et Lapraz. La circulation des trains avec l'Italie a été interrompue.

On a dû procéder au transbordement des voyageurs.

UN OBUS EXPLOSE EN BELGIQUE ET TUE SIX OUVRIERS

BRUXELLES, 4 février. — A la suite de l'explosion d'un obus à Lombaertzyde, sur la côte belge, six ouvriers occupés à la réparation ont été tués et deux blessés.

LA VIE MOINS CHERE A CHALON

CHALON-SUR-SAÔNE, 4 février. — Le syndicat des boulangers a décidé de vendre le pain 0 fr. 95 le kilo à partir d'aujourd'hui.

De son côté le syndicat des bouchers vient de baisser le prix du veau de 1 fr. par kilo.

Les Poilus inconnus vivants

Les trois derniers sont-ils être identifiés ?

On a fait grand bruit dans la presse, ces jours-ci autour d'une question posée par M. Monservin à M. Maginot, au cours de la discussion au Sénat, du budget des pensions : Etait-il vrai que six soldats aliénés enfermés dans un asile étaient encore à identifier ?

M. Maginot a confirmé le fait, purement et simplement, mais il a été écrit à ce propos toute une série d'inexactitudes, qu'il était bon de relever, et notamment que ces six soldats avaient été restitués par l'Allemagne depuis l'armistice.

Une visite au ministère des Pensions nous permet de mettre la chose complètement au point.

Les six malheureux inconnus étaient les derniers d'une liste, hélas ! bien longue de victimes de la guerre dans la même situation, tragiques errants, ne portant sur eux aucune pièce d'identité, d'état-civil ou militaire, parfois même sans vêtements, ramassés sur le champ de bataille ou recueillis à l'arrière.

Je dis étaient, car à ce jour, il n'en demeure plus que trois dont l'identité est inconnue et dont, partant, les familles n'ont pu être retrouvées.

Le ministère des Pensions pour avoir observé à leur sujet une discrétion qui se comprend, ne s'était pas moins employé fort activement aux recherches nécessaires et suivant des méthodes qui étaient bonnes, puisqu'il restait à découvrir seulement l'identité de six inconnus, lors de l'intervention de M. Monservin, et que depuis, en quelques jours, celle de trois d'entre eux est devenue certaine.

Pour les trois autres : deux blancs et un noir, le ministère désespère presque d'y arriver.

Aussi a-t-il décidé que la plus large publicité serait donnée aux recherches nouvelles ; les photographies de ces trois malheureux accompagnées de fiches signalétiques très détaillées vont être communiquées à la presse, incessamment dans une semaine environ, pour être plus précis.

Comme il ne saurait être permis de taire du reportage sensationnel en cette pénible circonstance, les syndicats de la presse parisienne et de la presse départementale, les grands journaux des associations de combattants et de mutilés recevront tous les documents le même jour et il sera demandé à tous les journaux de les faire paraître, dans la mesure du possible, au même jour également.

Ce sera très bien ainsi et nous faisons des vœux ardents pour que soit adouci le sort si cruel de ces malheureux enfin retrouvés par les leurs, et que les cœurs alarmés et les visages baignés de pleurs, à leur pensée, soient délivrés de la plus tragique incertitude.

Louis DAUPHIN.

(La Voix du Combattant).

On retrouve à Carthage le Temple de Tanit

L'abbé Chabot, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'un des savants qui connaissent le mieux les langues et les antiquités phénico-phéniciennes, vient de faire à cette Compagnie, une très intéressante communication sur la découverte à Carthage du grand Temple de Tanit.

M. Icart, en fouillant les ruines de l'antique Carthage, à l'ouest du port de Tunis, vient de retrouver de très nombreuses stèles puniques ayant appartenu à un temple particulièrement vaste. Des débris de colonnades et d'autres fragments confirment la destination primitive des stèles.

L'abbé Chabot rappelle alors que, sur le même emplacement, le Père Delattre, qui fouille depuis près de quarante ans les ruines de la célèbre cité, a retrouvé, dès 1855, de nombreuses stèles semblables.

Les dimensions des ruines, les diverses inscriptions puniques retrouvées dans les mêmes lieux, tous les documents historiques que nous possédons sur l'emplacement du magnifique Temple de Tanit conservé par les Romains et consacré encore aux mystères de l'Astarté carthaginoise, nous permettent de penser que les archéologues se trouvent en présence de la « aréa » du célèbre Temple de la grande Déesse phénicienne.

Ce temple, qui était l'une des gloires de l'Afrique romaine fut également conservé par les chrétiens, qui le transformèrent en église. Il ne disparut que vers l'an 400 de notre ère.

Shackleton sera inhumé dans l'île de la Georgie du Sud

LONDRES, 4 février. — Selon le « Times », lady Shackleton a exprimé le désir que son mari fut enterré dans l'île de la Géorgie du Sud, où il est mort, estimant que la volonté du défunt eût été de reposer sur les bords de l'Océan Antarctique et près des lieux témoins de ses plus fameux exploits. Le capitaine Hussey, qui avait accompagné le cercueil à Montevideo, a donc été chargé de s'entendre avec le gouvernement de l'Uruguay en vue du transport du cadavre à Grytviken.

LES MORTS DE L'ARMEE D'ORIENT A MARSEILLE

PARIS, 4 février. — On mande de Marseille : Les obsèques des 500 morts de l'armée d'Orient ont été solennellement célébrées ce matin.

M. Gouain, président de l'Association des soldats d'Orient, le sénateur-maire Flaissières, le général Henry, prirent successivement la parole :

Les morts originaires de Marseille ont été inhumés au cimetière Saint-Pierre, cependant que les autres étaient dirigés sur leurs départements d'origine.

Le grand match de boxe Ledoux contre Criqui s'est disputé, hier soir, au Vélodrome d'Hiver

CRIQUI EST VAINQUEUR AU PREMIER ROUND

PARIS, 4 février (par téléphone, de notre envoyé spécial). — A l'issue du match, au moment où ses amis l'emmenaient hors du Vélodrome d'Hiver, nous avons pu approcher Ledoux :

— Dites aux Nivernais, nous dit-il, que j'ai succombé sous l'allonge de mon adversaire. En tout cas, j'ai fait ce que j'ai pu pour soutenir l'honneur de la petite patrie. Mon renom sportif est sauf. Dites-le bien.

PARIS, 4 février (par téléphone, de notre envoyé spécial). — C'est ce soir au Vélodrome d'Hiver qu'a eu lieu le plus grand événement pugiliste qu'il est actuellement possible d'organiser à Paris avec la participation de deux boxeurs français.

Le match de boxe qui oppose le champion d'Europe et de France des poids coqs Charles Ledoux, et le champion de France des poids plumes Eugène Criqui, a en effet, non seulement soulevé l'enthousiasme du public mais aussi celui des chroniqueurs sportifs de la presse française et étrangère.

Cet engouement a sa raison d'être dans le fait que Ledoux et Criqui sont, avec Georges Carpentier, les seuls boxeurs français vraiment dignes du titre de champion et depuis longtemps la question s'est posée de savoir quel est le meilleur des deux.

Tous deux se sont déjà trouvés face à face sur le ring de combat, mais c'était en 1913, alors que Criqui était loin d'être le grand boxeur au punch foudroyant qu'il est devenu.

Il y a déjà plusieurs mois Criqui passait de la catégorie des poids coqs dans celle des poids plumes sans que le match contre Ledoux puisse être organisé.

N'appartenant plus à la même catégorie les deux hommes ne pouvaient plus se rencontrer officiellement et déjà nombreux étaient ceux qui voyaient désormais impossible une rencontre entre eux.

L'opinion publique a été la plus forte, et après bien des difficultés, la rencontre résulta à être mise sur pied. La question primordiale était celle du poids. Les deux parties se mirent d'accord pour la limite de 55 kilogrammes, limite qui, comme nous l'avons annoncé, fut atteinte par les deux hommes.

Quant à la bourse, elle bat de loin tous les records français puisqu'elle est de 150.000 francs, chiffre que Carpentier lui-même n'a jamais connu pour combattre en France.

La vieille mère de Ledoux nous dit sa confiance

PARIS, 4 février (par téléphone), de notre envoyé spécial. — Quelques heures avant ce match sensationnel, le « great event » de cette année, nous avons eu le plaisir de nous entretenir avec la mère de notre champion du Nivernais.

Mme Ledoux est une petite femme à cheveux blancs, très alerte, se tenant bien droite. Elle ne perd pas un pouce de sa taille. Les yeux sont vifs, clairs et interrogateurs.

La maman de Charles a quitté le bourgneuf de Pougues-les-Eaux afin d'apprendre plus vite le résultat du match qui « consacrera », dit-elle, la carrière de son fils.

Dans son amour maternel, elle n'envisage pas un seul instant la défaite.

« Il vaincra, nous dit-elle. D'ailleurs, si j'ai bonne souvenance, son adversaire est déjà tombé sous les coups de mon Charles. Il est vrai que d'après ce que j'ai appris, Criqui a depuis gagné en science que ses bras ont plus d'allonge que ceux de mon fils et qu'il a pris de la taille.

Si cela est exact, Charles aura beaucoup plus

(Cliché PARIS-CENTRE)
CRIQUI

de difficultés, mais croyez-moi, bien, je ne doute pas de son courage et de sa science.

Et la bonne vieille mère, sans rechercher ses phrases, nous dit que personnellement elle ignore toutes les finesses du ring.

« Je n'y comprend goutte », murmure-t-elle.

Puis se reprenant :

« Je n'assisterai pas à la rencontre. J'attendrai le résultat ici. Ce ne sera pas sans anxiété, car une fois que je sais que Charles a commencé un combat, c'est malgré moi, je suis toujours très impatiente.

Comme vous le savez, la femme de mon fils ne quittera pas son mari d'un moment. Je veillerai donc sur leurs enfants ».

A ces paroles, Mme Ledoux, entr'ouvrant une porte, nous laisse voir deux mignonnes têtes d'enfant : un joli petit garçon et une délicieuse fillette âgés respectivement de 6 et de 4 ans.

« C'est pour eux qu'il veut triompher, dit-elle en refermant la porte ».

Chez Descamps

PARIS, 4 février (par téléphone, de notre envoyé spécial). — Nous avons pu joindre à son domicile particulier M. Descamps, le manager de Ledoux :

— Je ne saurais rien refuser à « Paris-Centre », nous dit-il. Que désirez-vous de moi ? Mais dites vite, mes minutes sont comptées.

— Que va faire Ledoux après son match ?

— Ledoux viendra à Pougues se reposer quelques jours, puis se rendra à La Guerche où il chasse au gros gibier le délassera et le remettra des fatigues du match en attendant que...

— Ledoux combattra-t-il prochainement ?

— Oui, sa carrière n'est pas terminée et je compte le faire rencontrer prochainement avec un champion américain.

— Carpentier, votre premier poulain, doit-il également venir à La Guerche ?

— Oui, d'ici une quinzaine, le champion européen sera sur les bords du canal du Cher dans notre maison d'entraînement que vos lecteurs connaissent bien en attendant le grand match qui doit l'opposer à Dickie.

PARIS, 4 février (par téléphone, de notre envoyé spécial). — A 14 heures commencent dans les bureaux de l'« Intransigeant », rue du Croissant, les opérations du pesage. Ledoux puis Criqui montent sur la bascule ; ils satisfont tous les deux aux conditions du pesage : ils pèsent moins de 55 kilos.

Les reporters des journaux parisiens, les amis des boxeurs entourent les deux champions. Des hourras montent de ce dernier groupe, tandis que les journalistes s'affairent autour des adversaires.

Mais l'inflexible Descamps, le manager de Ledoux, serre de près son poulain, le couvre de fourures ; il le pousse, aidé de Géo Ledoux, vers l'automobile qui stationne au bas de l'« Intransigeant ».

C'est donc avec beaucoup de peine que nous pouvons apporter au champion Nivernais les encouragements et les félicitations de ses compatriotes.

Très aimablement, Charles remercie « Paris-Centre » des vœux formulés et s'en montre très touché.

Au Vélodrome d'Hiver

PARIS, 4 février. — A 7 h. 30, le Vélodrome d'Hiver est assez dégarni. Cela se comprend aisément étant donné que la presque totalité des places du ring et des premières galeries ont été louées d'avance et que le grand combat ne doit commencer en principe qu'à 22 heures. Seules les places populaires ont été prises d'assaut dès l'ouverture des portes à 18 heures.

Comme pour les précédentes soirées, la physionomie de l'immense salle n'a subi aucun changement.

Le ring a été dressé au milieu de la piste, mais se trouve beaucoup trop surélevé pour les journalistes qui doivent se lever pour apercevoir un homme couché sur le ring.

Tout autour du ring se trouvent les tables des journalistes. Immédiatement derrière les places du ring, les deux grands et massifs piliers centraux qui supportent la voûte servent d'observatoire aux opérateurs de cinématographe et aux photographes.

Un pourtour de planches situé à deux mètres du sol leur permet d'installer leurs appareils.

Les combats préliminaires

Tandis que la salle se remplit peu à peu commencent les combats préliminaires de la soirée.

Tout d'abord Erns bat Meyer par abandon au sixième et dernier round ; Lacaille bat Baudry, de Rouen, par knock-out au deuxième round. Après, Desprez, champion de France militaire, bat Tessier aux points par 6 rounds, puis arrive la série des rencontres plus importantes qui doivent précéder le grand match.

En 8 reprises de 3 minutes, Audouy bat Gerville aux points.

A 9 heures, ont lieu les préliminaires du match entre Drouhin et Sirvain, annoncé pour 8 h. 15.

Après 10 rounds vivement menés, Drouhin est déclaré vainqueur de Sirvain aux points.

Le match nul s'imposait pourtant, Sirvain s'étant montré de loin le plus scientifique et ayant eu pour lui les cinq premiers rounds.

PARIS, 4 janvier. (Par téléphone, de notre correspondant particulier). — **Criqui est vainqueur de Ledoux au premier round.**

DU TRISTE MONDE !

On arrête en Espagne, d'une part, et en France, d'autre part, une bande de voleurs

PARIS, 4 février. — En novembre 1920 la police arrêtait les nommés Platel et Lecarpentier, qui avaient réussi à toucher au ministère des finances en plusieurs fois, à l'aide de faux mandats, des sommes se montant à environ 1.100.000 francs.

Lecarpentier avait fabriqué ces faux mandats destinés soi-disant au paiement des troupes d'occupation et son complice Platel costumé en officier, avait réussi à les toucher.

En décembre 1921 tous deux étaient condamnés par la Cour d'assises de la Seine à dix ans de réclusion chacun, mais l'enquête nommée par la police judiciaire n'avait pu réussir à faire retrouver une somme d'environ 700.000 francs, laquelle avait été soustraite par l'amie de Lecarpentier, qui avait pris la fuite.

Celle-ci, Joséphine Fala, âgée de 33 ans, originaire de Zeralda (Algérie) dirigeait à l'époque du vol une maison de couture au 37 de la rue des Acacias, et lorsque les agents avaient arrêté son ami, elle avait pu fuir en emportant une enveloppe contenant 700.000 francs de billets se trouvant sur la commode.

L'enquête montra que Joséphine Fala s'était rendue d'abord chez des amis au Parc Saint-Maur, puis ensuite sur la Côte-d'Azur où elle avait fait l'acquisition d'une automobile de 45.000 francs et d'un collier de perles de 250.000 francs. Elle revint enfin au Parc Saint-Maur.

Les époux Poupon, habitant au Parc St-Maur, se firent confier l'automobile, les bijoux et une somme de 50.000 francs. Le mari conseilla à la femme Fala de se réfugier de suite en Espagne, allant même la conduire jusqu'à Madrid. Mais de retour il vendit aussitôt tout ce qui lui avait été confié et, pour éviter les réclamations de la femme Fala ne manquerait pas de lui faire faire au bout d'un certain temps, il lui fit savoir que la police était sur sa piste. Joséphine Fala vint malgré tout au Parc Saint-Maur pour exiger, en compagnie d'un Anglais, des explications des époux Poupon.

L'Anglais terrorisa ces derniers pour rentrer en possession de l'argent et des bijoux vendus.

L'Anglais s'embarqua ensuite pour l'Amérique tandis que la femme Fala retournait en Espagne et récupérait là-bas une certaine somme d'argent.

Entre temps, d'autres personnes, qui avaient été mises au courant de sa culpabilité, lui adressèrent des demandes d'argent sous menace de dénonciation. C'est ainsi qu'une dame habitant Saint-Denis, obtint 40.000 francs dont elle envoya la moitié à un parent de Sotteville-les-Rouen. A son tour le beau-fils de cette femme réussit à se faire remettre 7.500 francs. Mais une nouvelle demande de 20.000 francs n'obtint qu'une réponse négative.

Tous deux partirent en Espagne, mais furent suivis par des inspecteurs de la police judiciaire qui venaient d'être mis sur la piste de la femme Fala.

Cette piste avait été fournie à la police par un cambrioleur arrêté il y a quelques jours et qui avait donné l'adresse de l'ancienne amie de Lecarpentier à Madrid et fait connaître le chantage dont elle était l'objet.

Sur mandat de M. Warram, juge d'instruction, l'arrestation de ces individus fut opérée tandis que des inspecteurs partaient pour Madrid pour rechercher la femme Fala.

Ils découvrirent celle-ci qui demeurait, 7, place des Cortès, dans un magasin de couture qu'elle venait de monter sous le faux nom de Mme Maryelly. Elle a été arrêtée aujourd'hui avec le concours de la Sûreté espagnole et écrouée à la prison de Madrid en attendant que les formalités d'extradition permettent de la mettre à la disposition de la justice française.

Un audacieux pillard de trains

REIMS, 4 février. — De nombreuses disparitions de marchandises étaient signalées, depuis quelque temps, en gare de Reims.

A la suite de plusieurs plaintes, une sévère surveillance fut exercée par le personnel de la compagnie, mais elle n'aboutit à aucun résultat. La Sûreté fut alors chargée d'ouvrir une enquête et parvint dernièrement à arrêter, dans un baraquement, près de Reims, un nommé Henri Lamort, âgé de vingt-deux ans, auteur de ces nombreux vols, qu'il commettait dans les circonstances suivantes :

Il se rendait sur la voie ferrée de Châlons à Reims, près de cette dernière gare, à un endroit où une courbe oblige les trains à ralentir ; lorsqu'un train de marchandises arrivait, le voleur sautait précipitamment dans un des wagons, s'emparait des colis, et les jetait sur la voie. Il s'empressait de sauter du train et chargeait aussitôt le produit de ses vols sur une camionnette qui filait à toute vitesse.

Dans le baraquement du voleur, on a découvert de nombreuses marchandises, des vêtements, des liqueurs, etc.

Depuis son arrestation, le voleur est très abattu. Il a tenté aujourd'hui de se suicider en absorbant une partie du désinfectant jeté chaque jour dans les water-closets de la prison, mais il en fut quitte pour de violentes coliques.

Le divorce de M. Brizon

PARIS, 4 février. — La 4e Chambre du tribunal vient de rendre son jugement dans l'action en divorce intentée par Mme Brizon à son mari, l'ancien député de l'Allier.

Le procès durait depuis 8 ans, et avait été marqué par de nombreux incidents de procédure tant au tribunal qu'en référé et à la Cour.

Le tribunal a prononcé le divorce à la requête et au profit de la femme, confiant à celle-ci la garde de l'enfant et lui accordant une pension alimentaire mensuelle de 300 francs.

Mme Brizon avait pour avocat Me Alexandre Zévaès, ancien député de Grenoble, et M. Pierre Brizon, Me Coval.

DERNIERE HEURE

DEUXIÈME EDITION -:- 3 HEURES MATIN

Les Champions sur le ring

Ledoux est knock-out

touché d'un crochet du droit à la mâchoire

AVANT L'ARRIVÉE DES CHAMPIONS

Le deuxième grand combat opposait Bezennie, champion de France poids mouches, au Belge Montreuil. Montreuil a battu Bezonnie aux points en 15 rounds.

La bataille s'est déroulée presque continuellement en corps à corps. Au sixième round, Bezonnie contre deux fois du droit, va à terre à deux reprises. Il se reprend par la suite, mais est encore durement secoué au cours du 12e round.

A la reprise suivante, le Français touche bien par des gauches et des droits successifs. Les deux premiers rounds suivants sont encore à son avantage, mais il est trop tard, la décision va au Belge.

Après la rencontre Drouhin-Servain, le speaker annonce qu'il n'y aura pas d'entracte, et que le match Criqui-Ledoux aura lieu avant la rencontre Papin contre Poulet.

Les grandes lampes qui surplombent le ring jettent une lumière claire et aveuglante sur le carré où les deux champions vont combattre.

LES VOILA

Criqui apparaît : il monte sur le ring revêtu d'une robe de chambre grise, mouchetée de blanc. Ledoux arrive ensuite, enveloppé dans un long peignoir gris foncé.

Ils sourient et répondent au salut du public. Les managers des deux hommes, ainsi que leurs soigneurs envahissent le ring. La salle est maintenant copieusement garnie, mais comme on pourrait le supposer. Le nombre des places vides se remarque en effet à la première galerie.

Dans l'assistance, on remarque notamment M. Maginot, ministre de la guerre.

Les préliminaires du grand match se poursuivent. Tandis que les photographes et les opérateurs cinématographiques se préparent à opérer, le speaker annonce les titres des deux champions, ainsi que leur poids qui, comme on le sait, est au-dessous de 55 kilogrammes.

Criqui et Ledoux sont présentés séparément au public, et l'arbitre, M. Roth, choisi par les deux boxeurs, leur donne les derniers conseils pour le combat.

Le gong résonne

Le gong résonne annonçant le premier round. De suite les deux hommes rentrent corps à corps, et sur une poussée de Ledoux, Criqui glisse et tombe sur le dos.

Le champion de France des poids plume se relève aussitôt et immédiatement Ledoux et Criqui rentrent en corps à corps, travaillant tous deux avec acharnement des deux mains.

L'arbitre les sépare une première fois et Ledoux fonce sur son adversaire qui, très calme, évite les coups qui arrivent avec rapidité.

A la sortie de ce clinch, Criqui, avec une précision remarquable, touche d'un sec crochet du droit à la mâchoire, Ledoux.

Celui-ci va à terre pour neuf secondes et se relève péniblement.

A peine est-il debout que Criqui lui envoie un second droit aussi sec et aussi précis que le premier, et Ledoux retourne à terre.

Il fait des efforts pour se relever, mais n'y parvient pas, et le compte fatidique de 10 retentit.

La victoire de Criqui a été complète.

Une chaleureuse ovation retentit dans le Vélodrome, saluant le succès de celui qui sans prétention peut maintenant affronter les meilleurs boxeurs du monde.

Avant de faire quitter le ring à Ledoux, Descamps a fait annoncer au public par le speaker qu'il considérait personnellement Criqui comme le champion du monde des poids plumes.

Une tentative de déraillement

EVREUX, 4 février. — Une tentative de déraillement a eu lieu à Groth, sur la ligne de Rouen à Chartres et Orléans.

Des malfaiteurs inconnus avaient placé cinq gros rondins et un poteau télégraphique au travers des rails, mais le chasse-pierres de la locomotive d'un train a écarté ces obstacles à son passage.

Nouvelles Brèves

— Le chancelier a introduit, hier, M. Rathenau dans ses nouvelles fonctions de ministre des affaires étrangères.

— On mande de Moscou qu'au Congrès des instituteurs russes, Lénine a prononcé un discours démontrant la nécessité du rétablissement d'un ministère public, des juges d'instruction et de la rédaction d'un code pénal.

Le Président de la République visite la Foire des Semences

PARIS, 4 février. — Le président de la République, accompagné de M. Fontana, a visité ce matin au Grand Palais le premier Salon de la Machine agricole. M. Millerand a été reçu par M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, et M. Grosjean, inspecteur général de l'agriculture et président du Comité d'organisation du salon.

Après avoir parcouru les stands de la machinerie agricole, le président de la République a visité la foire des semences.

Les permissions aux militaires

PARIS, 4 février. — Le ministre de la guerre a décidé que les permissions accordées en 1922 aux militaires accomplissant la durée du service en France en Algérie, Tunisie et sur le territoire de la Sarre seraient accordées comme suit :

1° au titre de l'article 21 de la loi du 7 août 1913 sur le recrutement : 8 jours pour le premier contingent de la classe 1920 (à prendre en principe avant le 1er mars) ; 30 jours pour le deuxième contingent de la classe 1920 ; 40 jours pour la classe 1921 ; 26 jours pour le premier contingent de la classe 1922 ; 6 jours pour le deuxième contingent de la classe 1922.

2° En outre, des permissions supplémentaires d'une durée variable pourront être accordées (compte tenu des considérations du service) au titre de l'article 100 de la loi des finances du 31 décembre 1921 dans une proportion déterminée pour chaque région ou gouvernement militaire. Elles seront attribuées de préférence aux militaires se trouvant dans une situation de famille particulièrement intéressante, aux agriculteurs (plus spécialement aux époques de travaux agricoles, etc.).

En principe, les militaires de la classe 1922 n'en bénéficieront qu'après quatre mois de service. Pour éviter de trop fréquentes allées et venues de permissionnaires et pour permettre à ces derniers de s'employer utilement dans leurs foyers, les allocations prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus seront le plus possible groupées en permissions ou congés de longue durée.

LES CARTES D'INVALIDITE SONT ENCORE VALABLES

PARIS, 4 février. — A la suite des démarches faites par le ministère des Travaux Publics et l'Office National des mutilés, le Comité de direction des grands réseaux de chemins de fer français a décidé que des cartes d'invalidité délivrées sous le régime de la loi du 14 février 1920 qui arrivaient à expiration le 31 janvier dernier, seraient encore valables pendant tout le mois de février courant.

Les instructions nécessaires ont été données à toutes les gares des grands réseaux français.

Il est expressément recommandé toutefois aux pensionnés de guerre titulaires d'anciennes cartes qui n'auraient pas encore sollicité le renouvellement de cette carte de s'adresser, sans délai, à leurs mairies pour obtenir la délivrance de la nouvelle carte instituée par la circulaire interministérielle du 14 novembre 1921.

Depuis deux jours il vente tempête dans le Centre

(Des correspondants particuliers de « Paris-Centre ». — Une tempête épouvantable sévit depuis deux jours sur les départements du Centre.

Dans l'Allier, notamment, le vent soufflant avec rage, a causé de nombreux dégats, abattant des arbres ou détériorant des habitations.

« Paris-Centre » a signalé, hier, l'incident dû à l'ouragan, qui s'est produit à Montluçon.

Dans la Nièvre, même situation ; notre correspondant particulier de Lurcy-Lévy annonce le débordement des rivières par suite des pluies et à cause de l'ouragan, les dégats causés aux toitures des maisons.

En Saône-et-Loire, on ne signale heureusement pas d'accident de personnes, bien que le vent souffle en rafale et que plusieurs cheminées soient tombées sur le trottoir.

LA LOIRE ET L'ALLIER SONT ACTUELLEMENT EN CRUE

D'après les cotes observées, ce matin, à 8 heures, on peut compter que la Loire atteindra à Nevers, la cote 2 mètres 10, le 5 février, à 20 heures, et à Decize, 3 mètres, le 5, vers 8 heures.

Mais les maxima d'amont n'étant pas encore atteints, ces prévisions ne peuvent être définitives et seront vraisemblablement rectifiées demain matin.

La Loire marquait, ce matin, à 8 heures, à Nevers, 1 mètre 60 ; à Decize, 2 mètres 63.

La cote pour l'Allier était à Moulins de 1 mètre 30.

Pour les stations d'aval, la Loire pourra atteindre :

2 m. 42 à Fourchambault, le 5, vers minuit ; 1 m. 80 à La Charité, le 6, vers 7 heures ; 1 mètre 98, à Saint-Thibault, le 6, vers 13 heures, et 1 m. 75 à Cosne, le 6, vers 15 heures.

LES APPELLATIONS D'ORIGINE

DIJON, 4 février. — La Cour d'appel vient de statuer sur l'opposition faite à l'arrêt condamnant par défaut un négociant en vins de Dijon, M. Jean Sarrazin, 61 ans, à 5.000 francs et 300 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat de défense de la Viticulture bourguignonne pour infraction à la loi sur les appellations d'origine.

La Cour a maintenu l'arrêt et a abaissé le chiffre de l'amende à 3.000 francs.

Les Sports

Le Stade toulousain contre le Racing Club chalonnais

C'est aujourd'hui dimanche, qu'aura lieu à Chalon-sur-Saône, au Stade Eugène Lebeau, la rencontre Stade Toulousain-Racing club Chalonnais, comptant pour le championnat de France.

Le Stade Toulousain (maillot rouge) présentera l'équipe suivante :

Arrière : Balansa (international de guerre) ;
Trois-quarts : Jauréguy (international), Borde (international), Dournac (remplaçant international), Balausac (remplaçant international),
Demis : Nougal (ouverture), Struxiano (mêlée), capitaine (international, ex-capitaine de l'équipe de France) ;
Avants : Larrieu (international), Prévost, Gayraud, Lubin (international), Puech (international), Poris (international), Gras et Pepion.

L'équipe de Chalon sera composée comme suit :

Arrière : Bichard.
Trois-quarts : Matheron, Bruchet, Blondeau (capitaine), J. Renaud ;
Demis : Beauvois (mêlée), Dufour (ouverture) ;
Avants : Dumont (sélectionné), Erard (sélectionné), Dorlaud, H. Renaud, Flammand, Clauss, Girod, Emont.

La partie sera arbitrée par M. Blum, du Comité de Paris. Le coup d'envoi sera donné à 14 heures 30.

Paris-Centre, qui a délégué à Chalon, un de ses envoyés spéciaux, publiera demain lundi le compte rendu détaillé de cette magnifique partie.

L'UNION SPORTIVE MONTARGOISE (1) ET LE FOOT-BALL CLUB COSNOIS (1)

Le Foot-Ball Club Cosnois qui depuis le 25 décembre n'a pas joué sur son terrain, reçoit aujourd'hui l'excellente équipe de l'U. S. Montargoise. Cette équipe est trop connue à Cosne pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement.

Depuis la fondation de notre vieux club, les matches avec Montargis quoique toujours courtoisement joués, furent pourtant âprement disputés et depuis deux ans, les résultats furent alternativement en faveur de l'un et l'autre club sans grande supériorité d'une part ou de l'autre.

Cette année l'U. S. M. remporta de haute lutte le championnat de 2e série du Sous-Comité de l'Orléanais et ne fut battue à la finale du Comité que par l'excellente équipe de l'U. S. de Tours, doit fait partie notre ami Damien et qui comprend les « As » méridionaux Vogt, Alge, Lousteau, etc...

C'est donc à une belle partie que sont conviés les sportmen cosnois et si le temps le permet, les amateurs du ballon ovale viendront nombreux au Stade de la Route de Saint-Laurent... Ils auront peut-être la surprise de voir un des réorganisateurs du F.C.C. reprendre sa place dans le team « Blanc et Vert ».

LUZY (2) CONTRE SAINT-HONORE-LES-BAINS

Aujourd'hui dimanche, les équipes de ces deux localités se rencontreront en un match amical au stade de Montarmin, à Luzy. Ce match promet d'offrir un vif intérêt.

AU SPORTING-CLUB DE BRIARE

Aujourd'hui dimanche le Sporting-Club fête son anniversaire. Tous les membres actifs et du comité sont conviés à un banquet amical chez M. Beaupuy, restaurateur.

LE CYCLISME A GIEN

L'Union Sportive Giennoise, formant sa section cycliste, pour la saison 1922, invite tous les jeunes gens s'intéressant à ce sport, à assister à la réunion qui aura lieu au siège social, (café de la Bourse), le lundi 6 février, à 20 heures précises.

La Commission.

LE MATCH LYON-CREUSOT

C'est cet après-midi qu'aura lieu au Parc des Sports la rencontre Lyon-Creusot. Le quinze lyonnais sera composé de la façon suivante : arrière : Combes ; trois-quarts : Vidal, Chaffaugon, Radenac, Ridon ; demis : Rampon (mêlée) et Drevon (ouverture) ; avants : Girard, Carlot frères, Martin frères, Terrenoire, Berne, Chaix, Vallier, Courtois (capitaine).

De son côté le Club Olympique Ceusotin alignera sa meilleure équipe, laquelle tiendra à se réhabiliter de sa mauvaise partie de dimanche contre Cluny. Le team creusotin sera pris parmi les éléments suivants : Charleux, Rousseau, Rouard, Verdier, Michot, Gillot, Coron, Butut, Tardette, Giroux, Meulien, Ménager, Poiseau, Lamotte ; remplaçants : Limonier et Truchot.

SANCERRE A LA CHARITE

Aujourd'hui dimanche à 14 heures, sur le terrain du Champ de Foire, l'Union sportive de Sancerre rencontrera en un match amical une équipe mixte de l'U. S. Charitoise.

Les Championnats du Centre de cross-country à Clermont-Ferrand

Les championnats régionaux de ce sport si complet et si attrayant pour qui le pratique, auront lieu dimanche 5 février à Clermont-Ferrand.

L'organisation est assurée avec le concours de l'A. S. Michelin, par M. Charlin, président de la Ligue du Centre d'athlétisme.

Les clubs seront répartis en deux catégories. Nevers (P.A.G.), qui a si longtemps gagné le championnat régional (7 années consécutives), rentre en ligne cette année, après une absence de huit années, sa jeune équipe est classée en deuxième série, et doit s'y bien classer.

L'équipe Nivernaise sera composée de Magne, Plassard, Lecoq, Vigaud, Levasseur, Guenot, Bonde, Jacquet, ce sont tous ou presque tous des jeunes animés du meilleur esprit et avec lesquels il faudra compter les prochaines saisons.

Départ de l'équipe dimanche matin à 3 h. 17. Rendez-vous à la gare à 2 h. 45. *Communiqué.*

L'UNION SPORTIVE MONTLUÇONNAISE

L'Union Sportive Montluçonnaise nous annonce, pour aujourd'hui, à son stade Henri-Arpheuil, une nouvelle et très importante manifestation du ballon oval.

En effet, son équipe première doit rencontrer l'équipe correspondante de l'Union Sportive Vichyssoise et par la réputation qui précède celle-ci, réputation qui n'est pas surfaite du reste, l'on peut être assuré d'avance que nous aurons une des parties les plus intéressantes de cette saison.

Il ne faut désirer que du beau temps.

FOTT-BALL ASSOCIATION DE GIEN

Aujourd'hui dimanche, sur le terrain de la route de Montbricon, Espérance Giennoise (1), contre foot-ball club Cosne (1). Espérance Giennoise (2), contre Clairon de la Puisaye (1), à St-Fargeau. Rendez-vous pour les joueurs de la 2e équipe faisant le déplacement à 11 heures un quart place de la Gare.

Baskett-Ball. — Aujourd'hui (terrain de la Chapelle de Montbricon) Entrainement des joueurs des deux équipes à 1 h. ½ en vue du déplacement de Villemandeur.

A. S. A. V. CONTRE 2e AEROSTIERS A NEVERS

Dimanche prochain, à 15 heures précises, sur le terrain du Pré-Fleuri, route de Lyon, la première équipe d'association du 2e Aérostiers, rencontrera, en match retour, l'équipe correspondante de l'A. S. A. V.

Lors du premier match, Vauzelles au complet et sur son terrain a battu par 6 à 0, le 2e Aérostiers, auquel il manquait trois de ses meilleurs joueurs.

Dimanche prochain, le onze aérostiers sera au grand complet, Vauzelles aura deux remplaçants, le gaol et un arrière ; malgré cela, l'A. S. A. V., avec ses Chinois au jeu scientifique et rapide ne se laissera pas faire.

Cross country cyclo-pédestre organisé par le Vélo-Sport nivernais

19 février, à midi, remise des dossards, café de Paris.

Départ : Porte de Paris, à 1 heure 30.

Itinéraire : Route de Vauzelles, Fourchambault, route de Fourchambault, jusqu'à l'octroi (contrôle), prendre le chemin à droite (piste tracée), montée des Terres-Blanches, route de Marzy (contrôle), entrée dans les jardins (piste tracée), rejoindre la rue des Montapins, rue de Billereux, quai de Billereux.

Les coureurs devront mettre pied à terre au coin de la rue du Viaduc.

Arrivée : L'arrivée sera jugée au pont de la Grippe, les coureurs devant effectuer la fin du parcours à pied, bicyclette à la main.

Les engagements sont reçus dès maintenant chez M. A. Maniquet, 19, rue du Commerce, Nevers.

La distance de ce cross est de 20 kilomètres. Des photos seront prises pour passer dans le cinéma.

Les sportmen désireux d'encourager les cyclistes pourront se rendre route de Marzy, au lieu dit « Les Terres-Blanches », qui sera le passage le plus intéressant.

A l'issue de ce cross, nous rappelons qu'un banquet réunira les coureurs et leurs amis dans les salons Vauban, ce banquet sera suivi d'un concert et d'un grand bal avec tombola, auxquels toute la jeunesse de Nevers est invitée.

Le Comité.

P.-S. — Lundi 6 février, sont convoqués au Café de Paris G. Tissier, Soulet, R. Sauvannet, R. Teillet, A. Maniquet, Berger, A. Crochet, G. Odart, Pactole.

Les jeunes gens désireux d'assister au banquet, doivent se faire inscrire chez M. Sauvannet, place Président-Wilson. Les cartes de bal sont en vente chez tous les membres de l'U. S. N.

NIÈVRE

Pour que la lumière soit !

Il est 16 heures 30.

Lentement, le ciel s'obscurcit. La nuit arrive à grands pas.

Du commissariat de police, un brave agent brandissant une clef bizarre, vient de sortir en coup de vent.

Tête baissée, il se dirige vers la place Carnot ; ventre à terre, il s'engouffre dans la rue Lafayette ; la respiration haletante, il traverse la place Président-Wilson.

Le tournant, toujours dangereux, de la rue du Commerce, le fait heureusement ralentir.

Il pénètre dans cette rue. Encore quelques enjambées. L'agent s'arrête...

Sa clef, sa clef bizarre, entre dans la serrure d'une porte en fonte, sur laquelle on lit le mot « gaz ».

Cette porte ouverte, l'agent déplace un robinet, referme la porte et disparaît mystérieusement dans un couloir.

Soudain des pas résonnent dans le beffroi de la rue du Commerce. Se cramponnant à une corde qui, lamentablement, pend dans la cage d'un escalier, l'agent commence l'ascension du beffroi.

...Longtemps, ses souliers ferrés martèlent les marches. De temps à autre — la montée est sans doute périlleuse — les pas se font plus espacés, on entend des craquements d'allumettes...

Le brave agent parviendra-t-il, sans se rompre le cou, au faîte du beffroi ?

Je compte 130 coups de talons sur les marches usées. Puis c'est le silence profond.

Quelques minutes s'écoulent.

De nouveau, la corde-rampe exécute sa danse quotidienne. L'agent redescend.

Et là-haut, derrière les deux cadrans transparents du beffroi, quatre lampes à gaz projettent maintenant leur lumière pâlote..

L'agent, reprenant sa course, se dirige à nouveau vers la place Carnot.

Il traverse la place, pénètre dans le hall du Marché. Là encore, il ouvre une petite porte, tourne un robinet, referme la porte et procède à une nouvelle ascension.

Celle-ci est moins rude et moins dangereuse que la première. Soixante-cinq fois, la semelle du brave agent, frappe les marches de l'escalier.

A son tour, le cadran du Marché Carnot est illuminé.

Sa mission remplie, le brave agent regagne le commissariat où il va prendre un repos bien gagné.

Calculons, maintenant, le nombre de marches que l'agent-allumeur a dû gravir : Au beffroi, 130, au Marché Carnot, 65. Total, 195.

195 marches à monter, autant pour redescendre. Ce qui nous fait : 195 × 2 = 390 marches que chaque soir, le brave agent doit « s'enfoncer » pour que soient visibles la nuit, les cadrans du Beffroi et du Marché Carnot.

A 21 heures, un autre brave agent se rend à son tour rue du Commerce et au Marché, ouvre les petites portes, tourne les robinets, et les cadrans disparaissent dans la nuit.

Celui-ci a le « filon » car il ne sait pas ce que c'est que de monter et descendre 890 marches d'escalier !

Il serait, certes, plus facile et moins fatigant de tourner le bouton d'une prise de courant électrique, que de monter et descendre les escaliers en colimaçon du beffroi de Nevers, mais pour cela, il faudrait, il est vrai, l'électricité.

BING.

NEVERS

Administration de l'Enregistrement. — Les commerçants qui désirent contracter un abonnement pour le paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires, sont priés de se présenter à leur bureau d'enregistrement, où toutes explications leur seront données.

Récompense de la Mutualité. — M. Rogue, secrétaire des Médaillés Militaires, et directeur de la *Sécurité du Centre*, à Nevers, vient d'obtenir de M. le ministre, un diplôme avec mention honorable, comme récompense pour sa propagande et activité, au développement de la Société Nationale de Prévoyance, de Secours Mutuels, à l'orphelinat et maison de retraite, des Médaillés militaires.

M. Rogue, est membre de l'U. N. A. M., de Paris.

Trouvailles. — Réclamer à : M. Page, 28, quai de Loire, un écrou d'essieu de voiture ; M. Bouillé, 21, rue La-Fayette, une paire de sabots ; M. Pélicon, 1, rue Jean-Gautherin, un billet de banque ; au bureau de police, une bourse en métal.

Arrestation. — Henri Piffault, 37 ans, ancien garçon de café, arrêté hier matin, pour abus de confiance au préjudice d'un marchand de journaux de Nevers a été, après interrogatoire, remis en liberté.

Etat civil :

Naissances. — René Saint-André, 5 bis, rue Francis-Garnier ; — André Fralex, 8, rue de la Rotonde ; — Maurice Billot, 208, Faubourg de Mouësse ; — Raymonde Beaufils, 32, rue de Nièvre.

Décès. — Louise Gras, 41 ans, concierge à la Préfecture de la Nièvre, épouse Hulemann, square Jean-Desveaux ; — André Robin 7 ans, 10, rue de la Barre ; — Augustine Barillier, 35 ans, épouse Arbelot, 2, rue Saint-Genest ; — Marie Nobillot, 81 ans, veuve Bertrand, 1, rue de Paris.

☞ LIRE EN PAGE 3 LE COMPTE RENDU DE L'INSTALLATION DES JUGES CONSULAIRES A NEVERS.

☞ Voir page 4, les THEATRES et CINEMAS

Robert RENAULT
Chirurgien-Dentiste
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
Lauréat et ancien aide de Clinique
Démonstrateur de l'École Dentaire de France
Consultations tous les jours — *mardis et vendredis matins exceptés*
Téléph. 0-15 — 4, rue Gambetta, NEVERS

DECIZE

HOTEL DES NEGOCIANTS
Recommandé aux Touristes et Voyageurs
P. CAILLOT, chef de cuisine, propriétaire
Noces et banquets — Salle de 100 couverts
Matériel complet pour noces à la campagne.
Prix modérés

COULANGES-LES-NEVERS

Nécrologie. — Mercredi 1er février, tout Coulanges en deuil, suivait le convoi du jeune France Maré, âgé de 15 ans, enlevé brutalement, en quelques heures, à l'affection de ses malheureux parents.

En tête du cortège marchaient les enfants de l'école, portant une magnifique palme funéraire, offerte par eux et leur maître, en souvenir à leur camarade.

Au cimetière, après le rite religieux et quand M. le maire eut adressé quelques paroles de sympathie et de réconfort à la famille si éprouvée, M. Charlot, instituteur, fit l'éloge de son ancien élève, et c'est, en s'essuyant les yeux, que la foule triste et recueillie, évaluée à plusieurs centaines de personnes, sortit du cimetière.

SAINT-AMAND EN-PUISAYE

OUVERTURE DE BANQUE

MM. GADOIN, banquiers à Cosne, ouvriront tous les lundis, de 10 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures, à partir du 8 courant, un bureau à Saint-Amand, Grande-Rue, en face le magasin de nouveautés Sedilot-Duty.

Toutes les opérations y seront effectuées et les meilleures conditions consenties.

Les Bons de la Défense Nationale seront repris notamment en paiement dans l'émission en cours des Bons décennaux 6 % du Crédit National.

Nous reverrons, cette année, les courses hippiques de Nevers

L'Assemblée Générale de la Société Hippique et des Courses de Nevers eut lieu, hier, à 14 heures dans la salle de la Société d'Agriculture, rue La-Fayette à Nevers.

Au cours de cette réunion, le bureau a été constitué. M. le Comte de Saint-Phalle a été élu président de la Société. Parmi les vice-présidents commissaires et toutes les personnes qui s'intéressent aux courses de Nevers, citons MM. le Comte de Marcy, le Vicomte R. d'Anchald, Louis Simonnot, le Vicomte de Savigny de Montcorps, C. Brisset, Ch. Abord, Bardin, Prince de Croy Solre, Lesueur et Minier.

Plusieurs modifications ont été apportées aux statuts de la Société et la date des courses a été fixée au premier dimanche qui suivra la réunion des courses de La Guerche.

On sait, que les Courses de Nevers ont toujours été très suivies. Nous verrons donc cette année sur le terrain du Clos-Ry, une réunion très fréquentée qui rappellera le beau succès obtenu par la Société Hippique, lors des réunions d'avant-guerre.

COSNE-SUR-LOIRE

Ceci vous intéresse

La coupe parfaite, l'élégance, le fini irréprochable et les prix très modérés de leurs vêtements ont fait des Grands Magasins Paillard et Cie, à Cosne-sur-Loire, la première maison de toute la région. Que ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de s'en rendre compte veuillent bien se renseigner avant tout achat, ils pourront y réaliser de sérieuses économies.

Nécrologie. — Le comte Emmanuel de Las-Cases, sénateur de la Lozère, a la douleur de faire part du décès de sa mère, la comtesse douairière Auguste de Las-Cases, âgée de 94 ans, veuve du comte A. de Las-Cases, intendant militaire, mort des suites de la guerre de Crimée. Les obsèques auront lieu en l'église de Saint-Augustin le lundi 6 février à 10 heures, et l'inhumation au cimetière de Neuilly dans le caveau de famille.

On est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes. Prière de considérer le présent avis comme une invitation de la part du comte et de la comtesse de Las-Cases, ses enfants, de M. Philippe de Las-Cases, avocat à la Cour, et de la vicomtesse de Las-Cases, ses petits enfants, et de ses arrières petits-enfants.

La comtesse douairière de Las-Cases était très attachée à notre département. Elle a vécu une partie de sa vie à Cosne, où elle avait fondé des œuvres de catéchismes, des patronages de jeunes gens et de jeunes filles, et où elle comptait depuis longtemps de nombreuses amitiés.

M. de Las-Cases s'est d'autre part beaucoup intéressé à la fondation de *Paris-Centre* et a aidé à son développement. Nous le rappelons à nos amis en exprimant à sa famille nos regrets de sa disparition.

Il revient au galop NATUREL parce qu'il est le meilleur SAVON garanti pur Anc. Usines A. ROSTAND et fils, MARSEILLE.

CLAMECY

Caisse d'épargne. — Mouvement du 29 janvier : Versements : 64.380 fr. ; — Remboursements : 60.358 fr. 92.

FOURCHAMBAULT

Etat-civil du 28 janvier au 4 février :

Naissances. — Marcel Miens ; — André Rogier ; — Hubert Guillaudon.

Décès. — Charles Martinet, 83 ans ; — François Veau, 79 ans.

LUZY

Etat-civil du 20 janvier au 3 février :

Naissance. — Claude Lauroy.

Décès. — Louise Vacher, femme Bouillet, 67 ans ; — Pierrette Godard, femme Baudrion, 72 ans.

Mariage. — Louis Boussier, mécanicien, et Angèle Bouillot.

PREMERY

☞ Il a été perdu entre Prémery et Nevers, une armature de phare d'auto avec son verre.— Prière donner renseignements Maison BOMPY, Epicerie en gros, avenue Marceau, Nevers.

LA CHARITE

Félicitations ministérielles. — M. Henri Baudelin, moniteur de l'Union Sportive Charitoise, vient de recevoir du ministre de la Guerre une lettre de félicitations pour le zèle et le dévouement qu'il apporte à la direction des cours du C.P.S.M.

Retraites ouvrières. — Les arrérages de pensions de retraites ouvrières seront payés à la perception, demain lundi 6 février aux heures habituelles.

Caisse d'épargne. — Séances des 28 et 29 janvier — Présidences de MM. Lomard, Algré et Beaudon. Reçu de 23.469 francs ; remboursé : 26.919 fr.

Etat-civil du 27 janvier au 3 février :

Naissances. — Claudine Folcker ; — Pierre Baudelin.

Décès. — Ambroise Robillot, 55 ans ; — Henri Françoise, 75 ans, veuve Rollin.

PREMERY

Réorganisation de la société musicale de Prémery. — La société de musique est en bonne voie de réorganisation. Convoqués lundi dernier en une assemblée générale à la mairie, les anciens musiciens promirent leur concours. Un nombre appréciable de jeunes recrues se firent aussi inscrire. Pour prouver leur ferme désir d'aboutir au plus vite, les membres présents acclamèrent : pour chef M. Pigoury ; pour sous-chef M. Boissery et pour trésorier M. Lièvre.

Le conseil municipal met une somme de 3.000 francs à la disposition des organisateurs.

Etat-civil du mois de janvier :

Naissances. — Georges Machecourt ; — Marie Gilbert ; — Marcelle Vallet ; — Lucienne Paulin.

Décès. — Jean Virlot, 53 ans.

SAINT-SAULGE

Etat-civil :

Décès. — Anne Champeau, 74 ans ; — Joseph Pouillot, 77 ans ; — Jeanne Parizot, 47 ans ; — Thomas Jaillette, 83 ans ; — Joséphine Bert, 93 ans.

Mariage. — Antoine Bachelier et Germaine Billouée.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

BOURSE DE PARIS

du 4 février

3 %, 57.05 ; 3 % amortissable, 70.25 ; 5 % 1915-16, 78.95 ; 4 % 1917, 64.60 ; 4 % 1918 non lib., 64.25 ; Ouest-Etat 4 %, 319 ; Tunis 1892, 266 ; Afrique Occidentale, 319 ; Ville de Paris 1899, 250 ; 1910 3 %, 231.75 ; 1912, 206.50 ; 1917, 500 ; Banque de France, 5600 ; Comptoir d'Escompte, 937 ; Crédit Foncier, 772 ; Oblig. comm. 1912, 165 ; Oblig. Fonc. 1909, 172.25 ; 5 ½ % 1917 lib., 273 ; Crédit Lyonnais, 1385 ; Communales 99, 276.50 ; Foncières 1903, 314.75 ; Est, 630 ; Lyon, 817 ; Midi, 715 ; Nord, 909 ; Orléans, 885 ; Ouest, 628.50 ; Métro, 405 ; Nord-Sud, 174 ; Suez, 5820 ; Argentine 1900, 76.10 ; Italien 3 ½, 43.45 ; Japon 1910, 139.50 ; Russes 1867, 17.50 ; 1890 3 %, 17.25 ; Consolidé, 23.65 ; 1891 3 %, 17.25 ; Turc Unifié, 40.75 ; Nord-Espagne, 536 ; Saragosse, 515 ; Briansk, 122 ; Rio-Tinto, 1390 ; Sosnowice, 680.

CHANGES

Londres, 51.45 ; New-York, 11.91 ; Allemagne, 5 29/32 ; Suisse, 233 ½ ; Italie, 55 ½ ; Espagne, 182 ½ ; Hollande, 442 ½ ; Suède, 305 ; Belgique, 95 ½ ; Norvège, 190 ½.

LOIRET

Le gaz coûtera plus cher à Châtillon-sur-Loire jusqu'en 1948

CHATILLON-SUR-LOIRE, 4 janvier (de notre correspondant particulier). — Le Conseil municipal s'est réuni la semaine dernière en séance extraordinaire pour étudier et solutionner le différend intervenu entre M. Savoye, concessionnaire de l'éclairage par le gaz et la commune.

M. Savoye et M. Buisson, expert désigné par le Conseil de préfecture pour mettre les parties d'accord, assistaient à la séance.

Sur la proposition de M. Buisson le texte d'une convention fut approuvé.

Aux termes de ce nouvel avenant au traité du gaz, M. Savoye abandonne ses prétentions à indemnité forfaitaire (10.000 fr.) pour compenser les charges extracontractuelles qu'il a subies pendant les périodes d'éclairage au cours des années de guerre. Par contre la commune lui acorde une majoration de 3 centimes par mètre cube que paieront les abonnés jusqu'à l'expiration normale du contrat, c'est-à-dire jusqu'au 22 juillet 1948.

L'acord comporte également une échelle des prix basée sur le prix des charbons d'une part, et sur la quantité de gaz consommé d'autre part de sorte que le prix du gaz sera d'autant moins élevé que la consommation sera plus considérable.

Enfin M. Savoye s'engage à remettre tout son matériel d'usine et d'éclairage public en état pour le 1er mars 1922 date de la reprise du service.

D'après le nouveau tarif et le cours actuel du charbon, le prix du mètre cube de gaz serait fixé à 1.15 pour les usages domestiques et 1.10 pour les usages industriels. Mais M. Savoye consent à abaisser ces prix à 1.05 et 1 fr. pendant le 1er semestre d'exploitation.

GIEN

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 1er février

Présidence de M. Letruc ; M. Duflos, procureur de la République ; juges MM. Narjoux et Dragne.

Les braconniers. — Gessat Armand, né en 1883, à Ides fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut à 1 mois de prison et 50 francs d'amende pour délit de chasse.

Le tribunal réduit la peine précédemment infligée à 8 jours de prison, 50 francs d'amende et à 100 francs d'amende d'autre part (prix du permis de chasse général).

— Jules Laurien né en 1902 à Bonny-sur-Loire et René Bourgoin né en 1896 à Viglain, sont appelés devant le tribunal, pour avoir chassé sur une propriété gardée, située à Viglain.

Bourgoin et Laurien sont condamnés chacun à 5 francs d'amende et à 100 francs (prix du permis de chasse général).

Lebert, né en 1894, à Saint-Père, s'est vu dresser procès-verbal par un garde pour chasse sur propriété gardée. 16 francs d'amende et 20 francs de dommages-intérêts.

— Léon Berthier, né en 1886, à Saint-Aignan-le-Jaillard a été surpris chassant sur une propriété gardée. 16 francs d'amende et 20 francs de dommages-intérêts.

Un voleur de bois. — Abel Blanchard, né en 1899, à Decize, marinier à Châtillon-sur-Loire est inculpé d'enlèvement de bois d'acacia au préjudice de M. Maître Edmond, peintre à Châtillon, 6 francs d'amende.

Elle volait des boîtes de sardines. — La femme Rimbault, née en 1895, à Châtillon-sur-Loire est une récidiviste du vol. Elle a été condamnée le mois dernier pour avoir volé des gâteaux dans une pâtisserie à Briare. Mais la leçon ne lui a point servi.

Le 20 janvier, elle a été surprise dérobant des boîtes de sardines chez M. Touffet, charcutier à Briare.

A l'audience, la femme Rimbault cherche à apitoyer le tribunal, et assure en sanglotant que c'est la misère qui l'a déterminée à voler.

Le gendarme Firard, de Briare, donne de mauvais renseignements sur le compte de la prévenue qui est condamnée à 8 jours de prison.

A propos d'une queue de billard. — Raymond Châtelain, 17 ans, des Borges, faisait, le 8 janvier, une partie de billard avec un de ses amis, le jeune Thébaut, chez M. Julien Murat, cafetier aux Bordes, quand les deux jeunes gens en chahutant cassèrent une queue de billard. M. Murat se fit payer la queue cassée, mais au cours d'une discussion survenue à ce sujet frappa de plusieurs giffles le jeune Raymond Châtelain qui porta plainte.

M. Murat est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

LE PRIX DU PAIN

A partir du mercredi 1er février 1922 et jusqu'à nouvel ordre, le prix du pain est fixé à : 1.85 les 2 kilo ; 0 fr. 92 le ½ kilo ; 0.47 la ½ livre.

En conséquence les personnes qui achèteront le pain au kilo paieront une première fois 0.95 et une deuxième fois 0.90.

Un ticket sera remis par le boulanger au moment de l'achat.

Il en sera de même pour les personnes qui achèteront le pain à la livre.

Elles paieront une première fois 0.50 ; une deuxième fois 0.45.

Un ticket leur sera également remis.

Objets trouvés. — Une plaque d'identité, une fourrure.

Objets perdus : un chien race anglais, une obligation, un médaillon avec photographie, un porte-monnaie contenant une certaine somme.

Etat civil :

Naissances. — Yvonne Viard ; — Raymond Lagarde ; — Lucette Veugny.

Mariage. — Charles Fromion, employé de chemin de fer et Léonie Girard, à Sermage (Nièvre).

Décès. — Marie Moreux, veuve Lagarde, 57 ans ; — Julie Berthier, femme Racinet, 63 ans ; — Clara Dupuis, veuve Leroy, 83 ans ; — Yves Chambas, 4 ans ; — Judith Sisse, veuve Vallée, 79 ans.

PITHIVIERS

LES MUTILES DU LOIRET

La Section de Pithiviers des Mutilés du Loiret, tiendra sa réunion annuelle le dimanche 12 février, sous la présidence de M. Maurisson, député du Loiret et M. Henri Pichot, président de l'Association de l'Union fédérale des Associations françaises de Mutilés.

Voici le programme de la journée : A 11 h. 15, place de la Mairie, remise d'un drapeau à la Section, en présence de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire de Pithiviers.

A midi, salle Jaujet, banquet par souscription (prix 12 francs).

A 14 heures, au théâtre municipal, conférence par MM. Maurisson et Pichot.

La fête des Prévoyants de l'Avenir. — La fête annuelle de la 115e Section des Prévoyants de l'Avenir qui vient d'avoir lieu, a remporté un vif succès. La Fanfare de Pithiviers et plusieurs amateurs prêtèrent leur concours pour le concert organisé au théâtre et M. Ternois, membre du Comité central des Prévoyants de l'Avenir, dans sa conférence, intéressa vivement les auditeurs.

Un banquet réunit les Prévoyants, salle Laumonier et fut suivi d'un bal.

GIEN

Listes électorales. — Le dernier délai en demande d'inscription ou de radiation sur les listes électorales est fixé au 4 février à minuit.

En conséquence la mairie restera ouverte jusqu'à minuit, *le samedi 4 février.*

COULLONS

Avis. — A partir du 1er février, les administrés devront se présenter à la mairie de 14 heures à 17 heures pour les déclarations de l'état civil (naissances et décès) ainsi que pour tout ce qui concerne l'assistance.

Pour les autres services, la mairie continuera à être ouverte au public de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

LIQUEUR IZARRA

☞ En raison du coût de l'impression, nous prions nos abonnés de nous envoyer désormais soixante-quinze centimes (au lieu de 60 centimes) pour leurs changements d'adresses.

SAONE-&-LOIRE

Des cambrioleurs «travaillent» sans grand résultat à Montcenis

Montcenis, 4 février (de notre correspondant particulier. — A 23 heures, après une journée d'absence, M. Paul Vachez, marchand de pommes de terre habitant à la Maison Neuve, commune de Montcenis, rentrait à son domicile, quand il constata que sa demeure était éclairée et qu'un carreau de la cuisine était brisé. Il pénétra prudemment dans l'appartement, mais n'y trouva personne ; tous les meubles se trouvaient grands ouverts et leurs tiroirs avaient été minutieusement fouillés. Une somme de 180 francs avait disparu.

C'est en vain que les cambrioleurs avaient cherché à mettre la main sur le magot de M. Vachez. Celui-ci avait eu la précaution d'emporter sur lui son avoir. Plainte a été déposée à la gendarmerie. Des premières constatations qui ont été faites, il semble résulter que les malfaiteurs ont utilisé des fausses clés pour pénétrer dans l'appartement et que c'est pour dépister les recherches qu'ils ont brisé un carreau, faisant croire à un vol par escalade. L'enquête se poursuit.

AUTUN

Les Amis de la musique. — Lundi 6 février, à 20 h. 30, aura lieu le récital Edouard Risler.

Conférence de garnison. — On nous communique : la conférence du chef d'escadron Richomme, du 1er R.A.C., qui était fixée au 10 février, n'aura pas lieu.

Dans le clergé. — M. Alexandre Rude, né à Varennes-Saint-Sauveur, le 22 novembre 1866, curé-archiprêtre de Sagy, est décédé le 31 janvier.

LE CREUSOT

Le septuagénaire était las de vivre. — Joseph Bouthier, 71 ans, demeurant, 20, rue de la Chaise, a mis fin à ses jours la nuit dernière en se pendant à son domicile.

Ce sont ses voisins qui le découvrirent vendredi matin et firent part de la macabre trouvaille à la police. M. le Commissaire assisté de M. le Docteur Diard a procédé aux constatations d'usage. Les causes du suicide sont inconnues.

Paiement des retraites ouvrières. — C'est demain lundi que sera effectué à la mairie, le paiement aux bénéficiaires de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, des arrérages échus le 1er février.

Automobilistes soyez prudents. — Hier soir, M. T..., hôtelier, quartier du Centre, a fait l'objet d'un procès-verbal : sa voiture automobile roulait à une vitesse excessive dans le quartier du Guide et n'était pas éclairée.

Chute de bicyclette. — Un ouvrier de la forge M. Léon Mercier, a fait une chute de bécane non loin de Montcenis. Il s'est fait une blessure heureusement peu grave à la tête.

PALINGES

Commencement d'incendie. — Un incendie s'est déclaré vers six heures du matin, chez M. Diosmin, propriétaire de l'usine de crachons et objets en grès. Le feu a pris naissance au premier étage, dans la maison d'habitation, et dans une chambre occupée par une parente déjà âgée, celle qui donna l'alarme.

Les ouvriers sont accourus et cet incendie a pu être rapidement éteint.

BOURBON-LANCY

Caisse d'épargne de Charolles. — Les versements effectués à la succursale de Bourbon-Lancy, lors de la dernière séance, ont été de 6.499 fr. et les remboursements de 148 francs.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision de la classe 1922 auront lieu le mercredi 8 mars à 8 h. 30 à l'hôtel de ville.

Contraventions. — M. Victor Père, jardinier à Chamblanc se voit dresser procès-verbal pour défaut de plaque d'identité et voyager de nuit sans lanterne.

Tir. — La brigade de gendarmerie exécutera un tir au pistolet à la cible, le lundi 6 février, à partir de 9 heures du matin dans les carrières situées route de Millières ,et appartenant à Mme veuve Emile Puzenat.

Afin d'éviter tout accident, le maire informe les habitants qu'ils ne devront, en aucun cas, séjourner dans la zône dangereuse pendant l'exécution de ce tir, qui poura durer une heure environ.

Etat-civil :

Naissances. — Maurice Frizot ; — René Moreau ; — Gaspard Azy ; — Claude Lasset ; — Louis Bonnot ; — Jean-Marie Berger.

Mariages. — André Jollier et Antoinette Clément ; — Vincent Durand et Madeleine Prieur.

Décès. — Jeanne Silvestre, 32 ans ; — Pierre Duc, 62 ans ; — Pierrette Ganet, veuve Guillaumin, 70 ans ; — Marie Polet, femme Roy, 77 ans ; — Mercier Louis, 78 ans, ancien aumônier — Thomasse Chaumelin, veuve Degrange, 80 ans ; — Jacques Dagain, 49 ans.

CHAROLLES

Foires de la semaine. — 5, Frontenard, Grury, Lucenay-l'Evêque, Saint Bonnet de Joux, Saint Léger sur Dheune, Trambly ; 6, Ouroux sur Saône ; 7, Montceau les Mines, Neuvy, Salornay sur Guye ; 8, Allerey, Charolles, Mervans, Toulon sur Arroux ; 9, Dampierre les Ormes, Mont Saint Vincent, Uchizy ; 10, Bois Sainte Marie, Chapelle Saint Sauveur, la Grande Verrière, Mesvres, Saint Boil, Saint-Ythaire ; 14, Chalon sur Saône, Marly sur Arroux, Suin (aux Bruyères).

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC

Voir page 4, les THEATRES et CINEMAS

ALLIER

MOULINS

LE PRIX DU PAIN ET DE LA FARINE

L'arrêté du maire de Moulins fixant à 0.95 le prix du kilo de pain taxe en même temps le kilo de farine à 1 fr. 30 au maximum.

Le retour des morts de l'armée d'Orient. — Treize corps de militaires bourbonnais tombés au champ d'honneur, sur le front d'Orient arriveront en gare de Moulins, le 12 février, par le train de 10 h. 05.

La statistique sanitaire. — L'état civil de Moulins a enregistré, pendant le mois de janvier, 78 décès dus aux causes suivantes :

Grippe, bronchites, pneumonies et autres affections de l'appareil respiratoire, 27 ; tuberculose, 5 ; cancer et autres tumeurs, 3 ; méningite simple, 1 ; hémorragie et ramollissement du cerveau, 4 ; maladies organiques du cœur, 13 ; affection de l'estomac, 1 ; hernie, 1 ; sénilité, 7 ; mort violente, 1 ; maladies diverses, 15.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal de Moulins a acquitté Joseph Sénéchal, 30 ans, journalier, qui avait été poursuivi pour détournement d'une bicyclette au préjudice d'un habitant de Bressolles.

Le reste de l'audience a été consacré à des procès de chasse qui ont entraîné les condamnations habituelles.

Association des anciens combattants. — Communication :

Dans sa séance du 31 janvier, le comité provisoire de l'Association des anciens combattants de Moulins a constitué comme suit son bureau :

Président, M. E. Raynaud ; vice-présidents, MM. Delaume et Buffet ; secrétaire, M. André Laurent ; secrétaire-adjoint, M. Jean Bourdier ; trésorier, M. Laforêt ; trésorier-adjoint, M. Poirel.

Les votes pour la commission d'organisation du bal ont donné les résultats suivants :

Membres de la commission du bal : MM. Navrot et Delaume, le président et le secrétaire étant membres de droit.

Le comité fait un pressant appel aux anciens combattants de Moulins et les engage vivement à donner leur adhésion à l'association ; c'est le nombre d'adhérents qui fait la force d'une société.

Les demandes d'adhésion peuvent être adressées au siège social, hôtel de ville de Moulins, salle de l'A.G.M.G, ou au secrétaire, M. André Laurent, 15, rue Bertin.

Arrestation. — Ont été écroués, en vertu de contraintes par corps : Eugène Saulnier, toucheur de bestiaux, et les femmes Joséphine Picard, Mathilde Pascal et Francine Dianeux.

Etat-civil. — Mouvement de la population du 28 janvier au 4 février.

Naissances. — Pierre Jeanjean, — Robert Van Eerdowegh, — Maurice Thévenet, — Collette Gouyon, — Robert Tézenas, — Emile Sem.

Décès. — Jean Lamoine, 69 ans ; — Marguerite Mangot, 87 ans veuve Lafaix ; — Jacques Clair, 70 ans, garçon d'hôtel ; — Joseph Deminger, 73 ans ; — Jean Lapoile, 53, ans, journalier ; — Jean Burlaud, 76 ans, paveur, veuf de Julienne Fourneau ; — Marie Laroche, 67 ans, veuve Brunel ; — Félix Boissard, 52 ans, armurier ; — Jean Tillier, 32 ans, cultivateur ; — Marie Dupont, 73 ans, veuve Bédouillat ; — Elisabeth Ménétier, 85 ans, veuve Vouilloux.

DIOU

Vol. — M. Jean Ramage, propriétaire cultivateur aux Brosses, commune de Diou a constaté qu'il lui avait été volé dans son armoire où ils étaient placés, trois titres de rente au porteur représentant 22.000 francs de capital.

L'auteur de ce vol est inconnu. Les titres volés, souscrits à la perception de Dompierre, sont les suivants : un titre de 1.200 francs de rente, n° 469.683 et deux titres de 60 francs chacun, n° 3.888.768 et 3.888.969.

La gendarmerie enquête.

LURCY-LEVY

Pour le pape. — Au milieu d'une grande affluence, une messe solennelle de Requiem a été célébrée le 2 février, à la mémoire de Benoît XV.

VICHY

TAXATION DE LA VIANDE DE PORC

Par arrêté en date du 3 février 1922, le maire de la ville de Vichy a taxé la viande de porc, à partir du 5 février 1922 aux prix ci-après:

Tarif : Prix aux 500 grammes : Porc frais avec os dégraissé fendu à la moëlle 3.50 ; fendu au filet 3.00 ; filet et jambon sans os dégraissé 4.50 à 4.20 ; filet mignon, 4.75 ; lard gras frais et salé 2.00 ; poitrine salée maigre et fraîche 3.00 ; jambonneau salé 2.50 ; épaule salée et autres morceaux 3.00 ; tête salée 1.75 ; pied frais ou salé 2.00 ; saindoux pur porc 2.75 ; panne 2.50 ; graisse mélangée 1.75.

Etat civil :

Naissances. — Ernest Desfemmes ; — Paulette Breuil ; — Anne-Marie Ponthenier ; — André Medawar ; — Jacques Brière ; — Jean Guillaumet ; — Marie Charles.

Mariages. — Eugène Rabatel, menuisier-ébéniste et Marie Perichon ; — Jean Chaumas, menuisier et Lucie Gay, couturière ; — Georges Cirot, chauffeur à Chartres et Yvonne Espinasse.

Décès. — Jean Glas ,53 ans ; — Claude Gobard, 60 ans ; — Marie Bonnin, 83 ans, veuve de Forestier ; — Berthe Guichet, 30 ans, épouse de Hustaix ; — Jean Masson, 84 ans ; — Marie Charpin, 47 ans, épouse de Jaliffier ; — Gilbert Genin, 72 ans ; — Marcelle Faure, 4 mois ; — Joséphine Boisbeau, 69 ans, veuve de Jean Lorcery ; — Jean Moreau 57 ans ; — Marguerite Bernard, 75 ans, veuve Renard ; — Gabriel Chervin, 74 ans ; — Jeanne Faure, 71 ans, épouse de Taureau ; — François Guthiau, 65 ans ; — Elisa Barjon, 21 ans ; — Henri Dacher, 68 ans ; — Robert Le Reste ; — Louise Taillandier, 57 ans, veuve de James ; — Félix Chevrier, 81 ans.

YZEURE

Arrestation d'un déserteur. — Claude Brunet, soldat au 23e d'infanterie, dont la famille habite Genins, commune d'Yzeure a été arrêté pour désertion par la gendarmerie.

MONTLUCON

Les accidents du travail. — M. Louis Clin, 41 ans, débardeur, rue de la République, était monté sur une voiture au cours du déchargement d'un bateau de chaux.

Il avait un pied sur ce bateau et l'autre sur la voiture. A un moment donné le cheval avança et Clin tomba en arrière. Il se contusionna le côté gauche dans sa chute et aura une incapacité de travail de 12 jours.

— M. Louis Dufragne, 46 ans, ouvrier d'usine demeurant au Diéhat s'est fait prendre l'annulaire sous une plate-forme de chemin de fer. 10 jours d'incapacité de travail.

— M. Albert Demay, 31 ans, monteur au dépôt des machines de la compagnie d'Orléans, en démontant une chappe de bielle, s'est fait pincer le majeur gauche. 6 jours d'incapacité de travail.

— M. Emile André, 29 ans, monteur au dépôt des machines de la compagnie d'Orléans, demeurant rue du faubourg de la Gironde, a reçu sur le pied gauche un cylindre qu'il faisait rouler. 6 jours d'incapacité de travail.

— M. Jean Paillet, 31 ans, maçon, demeurant à Couraud, a été blessé au pouce gauche par la chute d'une brique. 8 jours d'incapacité de travail.

— M. Georges Mangerel, 16 ans, aide à la Glacerie, demeurant rue Danton, a heurté un morceau de glace et a été coupé au pied droit. 15 jours d'incapacité de travail.

— Le jeune Marcel Mage, 15 ans, aide à la Glacerie, rue Kléber, a été victime d'un accident semblable à son camarade ; mais lui s'est heurté à l'index droit à une glace, ce qui lui entrainera 8 jours d'incapacité de travail.

Les accidents du travail. — M. Antoine Gansouénat, 59 ans, manœuvre, à l'usine Saint-Jacques, demeurant rue Mondétour, a fait une chute et s'est blessé au genou gauche. 12 jours d'incapacité de travail.

— M. Victor Berchon, 49 ans, burineur à l'usine Saint-Jacques, demeurant rue de la République, a reçu un petit éclat de meule émeri dans l'œil gauche. 10 jours d'incapacité de travail.

— M. Jean Malochais, 51 ans, aiguilleur à l'usine Saint-Jacques, demeurant à Montgachier, a fait une chute d'une locomotive en marche et s'est sérieusement blessé à la jambe gauche. 20 jours d'incapacité de travail.

A la jeunesse artistique. — Cette vaillante société de décentralisation artistique a fêté, mardi et mercredi derniers, le tricentenaire de Molière, par deux représentations des œuvres choisies du prestigieux auteur.

Une conférence sur l'un des personnages les plus intéressants de l'œuvre du maître, « Sganarelle », permit au distingué professeur Beslais, de nous faire passer quelques instants fort agréables.

Les contraventions. — Pour avoir actionné le klaxon de son auto, le conducteur de l'auto 2222 F, s'est attiré une contravention.

— Pour ne pas avoir muni son vélo d'une lanterne, M. Georges Tourret, 24 ans, domestique, à Deux-Chaises, s'est vu dresser une contravention.

— Il n'y avait ni appareil sonore, ni plaque d'identité après le vélo de M. Louis Aléonard, 45 ans, fermier à Culan : contravention.

— Si Mme Lélia Berthelier, ménagère, à Commentry, avait muni son chien d'une muselière, elle se serait évité une contravention.

— Un de nos loueurs de voitures montluçonnais encourut, il y a très peu de jours, une contravention pour avoir embarrassé la voie publique avec ses véhicules. Pour la même raison, il vient d'être l'objet d'un autre procès-verbal.

Etat-civil du 2 au 3 février :

Naissances. — Marcel Beaune.

Décès. — Lucien Faye, soldat au 155e régiment d'infanterie, mort pour la France, le 16 mai 1918, à la Clytte (Belgique) ; — Marie Auroux, 68 ans, veuve de Jacques Laugère ; — Roch Billaud, 84 ans ; — Charles Grimaud, 4 ans.

VILLEFRANCHE-D'ALLIER

Mouvement de la population en 1921. — Naissances, 11 ; mariages, 13 ; décès, 16, dont 1 mort-né, plus les transcriptions.

Etat-civil du mois de janvier :

Décès. — Julie Moncelon veuve Gallard, de Zaleb, 80 ans ; — Marguerite Aubel, épouse Masserel, 59 ans.

En vente partout et notamment chez :
NAUDOT, 47, rue de la Barre, NEVERS ;
EYHARALDE, Cycles, COSNE ;
COUTELARD, 13, avenue de la Gare, MOULINS
MAZEROLLES, 60, boulev. de Courtais, MONTLUÇON ;
MALOT 43 rue de Paris VICHY ;
MERIAUX, 15, rue du Commerce, BOURGES ;
PROVOST, 87, rue d'Auron, BOURGES ;
QUITOLET-COCHET, 18, rue des Châlets, BOURGES.

CHER

VIERZON

L'épidémie de grippe n'est pas dangereuse à Vierzon

Vierzon, 4 janvier (de notre correspondant particulier. — L'épidémie de grippe qui atteint beaucoup de malades ne cause pas de décès. C'est ainsi que, durant la dernière semaine de janvier 1922, il y eut à Vierzon, agglomération de 25.000 habitants : 8 décès.

Pendant la même semaine de 1921 où il n'y avait pas l'épidémie de grippe, on enregistre 11 décès, moyenne ordinaire de la mortalité.

Du beurre à 1 fr. 25 la livre !

Plusieurs usines métallurgiques de Vierzon, entre autres, celles de MM. Bertin-Merlin et Brouhot, ont eu l'idée de procurer elles-mêmes du beurre à leurs ouvriers en s'adressant directement au producteur.

Elles peuvent ainsi, depuis quelques semaines, fournir le beurre, chaque samedi, à raison de 4 fr. 25 la livre.

Le premier résultat a été de faire baisser le prix du beurre sur le marché de Vierzon.

Mais il est probable qu'une baisse plus sensible surviendra. Aux premiers jours du beau temps, on pense pouvoir fournir le beurre aux ouvriers moyennant 1 fr. 25 la livre.

L'inévitable répercussion sur le marché de Vierzon profitera à tous les Vierzonnais.

LA PARTICIPATION AUX BENEFICES

Le Conseil d'administration de la fabrique de porcelaines dirigée par M. Marc Larchevêque, chevalier de la Légion d'honneur, conseil présidé par M. Théodore Larchevêque, avocat à Bourges, a arrêté les bénéfices réalisés par l'usine pendant le second trimestre de 1921.

Ils ont donné comme résultat une moyenne de 2.000 francs par ouvrier, chiffre sensiblement égal à celui du premier semestre, ce qui porte le bénéfice donné pour l'année 1921, à chaque ouvrier, à 4.000 francs.

C'est sensiblement le chiffre distribué à chaque travailleur en 1920-1919, première année où la méthode de participation aux bénéfices a été mise en pratique par M Marc Larchevêque.

Ce patron a proposé à ses ouvriers 60 % des bénéfices réalisés dans l'usine, alors qu'il garderait pour lui 40 %. Il demeurait entendu que les salaires des ouvriers resteraient les mêmes que ceux des ouvriers des autres fabriques de porcelaine de Vierzon.

La rougeole. — La rougeole, dont quelques cas s'étaient montrés à l'Ecole professionnelle, ne s'est pas autrement manifestée. L'épidémie semble donc conjurée.

Etat civil :

Naissances. — Jeanine Renault ; — Paul Desneiges ; — Jacqueline Richoux ; — Anne Guibert ; — Suzanne Bricemorte ; — Blanche Escolle.

Mariages. — Charles Dupont et Maria Dupuy.

Décès. — Jeanine Renault, 8 jours ; — René Vannier, 49 ans ; — Louis Baudry, 76 ans ; — Lucienne Beaubat, 23 ans.

VIERZON-VILLAGES

Etat civil :

Naissances : 136 ; Mariages, 65 ; Décès : 108.

VIERZON-FORGES

Etat-civil :

Naissances : 62 ; Mariages : 36 ; Décès : 53.

BOURGES

Le temps. — Température : nuit, la plus basse + 6°2 ; température jour à une heure, + 10° ; hauteur barométrique à une heure, 755,5.

Prévisions pour dimanche : Nuageux à éclaircies par vent d'entre nord et ouest, avec quelques ondées par places.

(Communiqué par M. l'Abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Déraillement. — Par suite d'un déraillement de train à Sainte-Lizaigne, entre Vierzon et Châteauroux, survenu dans la journée de vendredi, plusieurs express ont dû être déviés par Saint-Florent, pendant la durée du déblaiement. Ces trains ne sont pas passés par Bourges, ayant emprunté la bifurcation directe de la ligne Montluçon-Vierzon à Pontvert.

Etat civil :

Naissances. — Jeannine Monard ; — Suzanne Cherlier ; — Marie Roussel.

Décès. — Jean Ponroy, 72 ans ; — Cyprien Thévin, 53 ans ; — Marie Desbourges, veuve Merlin, 71 ans ; — Jean Berthomier, 66 ans ; — Anne Roux, veuve Touzelet, 66 ans ; — Perpétue Desmoulières, veuve Colas, 82 ans ; — Catherine Betthaud, veuve Dautry, 79 ans ; — Marguerite Blondelet veuve Maillet 75 ans.

FOECY

Elections. — Les électeurs de la commune sont convoqués pour le 12 février, en vue d'élire un nouveau conseil municipal en remplacement du conseil dissout par l'autorité préfectoral.

LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

LANGERON Fils, mécanicien à La Guerche (Cher), informe la clientèle de son père, décédé, qu'il prend la direction de son atelier de réparation d'automobiles.

SAINT-FLORENT-SUR-CHER

Etat-civil du 23 au 31 janvier :

Naissances. — Raymond Galvaut ; — Raymonde Perrot ; — Yvonne Mouchebœuf.

Décès. — Marie Fallaker, 58 ans.

SAINT-AMAND-MONTROND

Etat civil :

Mariage. — Henri Etienne, employé aux ateliers du P.-L.-M., à Nevers, et Louise Compain, à Saint-Amand.

Décès. — Victorine Vinet, veuve Palisson, 58 ans, avenue Wilson ; — Jeanne Aupert, veuve Pontonnier, 81 ans, avenue Wilson ; — Rose Barrault, veuve Grimault, 80 ans, avenue Wilson ; — Marie Aupert, femme Desternes, 28 ans, avenue Wilson.

L'installation des Juges consulaires à Nevers

Lundi dernier, le président et les juges consulaires nouvellement élus ont prêté serment devant le tribunal civil, et mercredi, à deux heures eut lieu leur installation au tribunal de commerce.

M. le bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Tricot, ainsi que le président de la Chambre des avoués, Me Dubost, exprimèrent à leur tour leurs regrets de voir partir M. Renault, et donnèrent l'assurance au nouveau président qu'ils lui apporteraient également tout leur concours empressé pour faciliter la bonne administration de la justice consulaire.

M. Renault s'exprime ainsi :

« Mes Chers Collègues,

» Messieurs,

» A la suite de la prestation de serment qui a eu lieu lundi, j'ai le grand plaisir de déclarer installé, comme président du tribunal de commerce de Nevers, Monsieur Louis Bonnafoux, ancien juge à ce siège.

» Monsieur Bonnafoux n'est pas un inconnu, puisque depuis dix années il fait partie de ce tribunal. Aussi je tiens à le remercier très sincèrement du concours dévoué qu'il m'a donné sans réserve depuis l'année 1911, époque où le corps électoral consulaire me confia la présidence pour la première fois.

» Je tiens aussi à remercier Messieurs Régnier, Thibault, Glaumont, juges titulaires, ainsi que Messieurs Pellot, Chuet, Lévaique et Baptandier, juges suppléants, pour le dévouement qu'ils ont apporté à remplir leurs fonctions et pour la sympathie qu'ils m'ont constamment témoignée.

» Je ne veux pas quitter ce siège sans dire également à Messieurs les mandataires, avocats et avoués, ainsi qu'à Monsieur le greffier et à Monsieur le Syndic, le plaisir que j'ai eu à collaborer avec eux depuis mon entrée au tribunal, c'est-à-dire pendant treize années consécutives, à l'œuvre de justice.

Puis M. Bonnafoux prend la parole en ces termes :

« Je déclare installés juges titulaires MM. Chuet et Pellot, et juges suppléants, MM. Nougaret et Dugnas, qui ont prêté serment le 30 janvier par devant le tribunal civil de Nevers.

» M. le Bâtonnier,

» M. le Président,

» M. le Syndic,

« Messieurs,

« Je tiens à remercier tout d'abord notre cher président, mes collègues et la Fédération des groupes commerciaux et industriels de la Nièvre de m'avoir désigné au choix des électeurs patentés pour la fonction de président du tribunal de commerce.

« Je remercie sincèrement les électeurs patentés qui m'ont élu. En occupant ce siège, j'exprime aussitôt un regret très vif, c'est d'en voir partir mon excellent ami, M. Etienne Renault.

« A notre collègue Paulin Régnier, au bout de ses judicatures, et qui toujours au service de la collectivité, vient d'être élu membre de la Chambre de commerce, nous adressons, avec nos félicitations, nos sincères remerciements pour le concours éclairé qu'il nous a toujours apporté depuis de longues années.

» Nos collègues Chuet et Pellot, aujourd'hui juges titulaires ainsi qu'ils le méritent, ont fait leurs preuves comme suppléants, et leur nouveau président escompte bien déjà les qualités éprouvées de leur travail et de leur compétence.

« Nos nouveaux collègues, MM. Nougaret et Dugnas sont avantageusement connus de nous tous, jeunes encore, ils sont l'espoir du tribunal et ils peuvent être assurés de trouver en nous, non seulement des collègues obligeants, mais bientôt, nous en sommes sûrs des camarades et amis, ainsi qu'il est de tradition entre juges consulaires.

Dans votre Jardin

Semez des bonnes graines, car pour un franc que vous économiserez sur un achat de semences vous en perdrez vingt à la récolte.

La Maison **AU COQ HARDI**, 18, quai de la Mégisserie, Paris, qui s'est spécialisée dans la production des graines de choix, envoie gratis et franco son catalogue illustré n° 20 de graines potagères, fleurs, fourragères, arbres fruitiers, rosiers et fraisiers, plantes vivaces, etc. De suite, envoyez simplement votre adresse en spécifiant catalogue n° 20 et faites venir vos graines sans tarder pour les avoir sous la main au moment des semailles.

AVIS A NOS ABONNES

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement, que nous leurs feront présenter par les soins de la poste à partir du 15 février, une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 3 mois, 1 fr. 05 pour les abonnements de 6 mois, et 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrement. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 20 février.

Alimentation des truies nourrices

Le lait de la truie étant riche en caséine, il faut lui donner une alimentation azotée ; avec les eaux grasses, on pourra employer la farine d'orge, le maïs concassé, des pommes de terre, des carottes, des topinambours ou des betteraves, que l'on fera cuire, et même le petit-lait et aussi la viande cuite.

Il ne faut pas donner de pommes de terre germées, même cuites, parce qu'elles provoquent la diarrhée des porcelets. Au printemps, il ne faut pas hésiter à donner les première pousses de luzerne ou de sainfoin, autant que possible hachées menu. C'est un aliment très rafraîchissant, dont la truie se montre très friande, surtout si on le saupoudre d'un peu de farine d'orge. Les repas de la truie nourrice devront être de trois ou quatre, à des heures régulièrement fixées.

Le Dr PELLOTIER, Spécialiste

Paris, 69, rue Caulaincourt, Paris
Traitant sans médicament ni régime, les

Maladies de l'Estomac, des Intestins des Nerfs, de la Matrice et de la Vessie

maladies de l'Estomac, des Intestins, des Nerfs, de la Matrice et de la Vessie, sans opération, par la Méthode Hyposthénique, donnera ses consultations à :

NEVERS, vendredi 10 février, **Grand Hôtel de la Paix.**

Notre méthode, consacrée par 25 ans de pratique est la seule qui a pour résultat, même dans les cas les plus graves, anciens et rebelles à tout traitement, de permettre aux malades de se nourrir, digérer et assimiler une alimentation variée, complète et de supprimer les régimes débilitants qui entretiennent l'anémie et la faiblesse.

"Paris-Centre" à Paris

Librairie, rue de Charonne, 69 (près la rue Basfroi).
Kiosque 127, boulevard Rochechouart, 127, place du Delta.
Librairie, rue de Clichy, 76 (près la place Clichy).
Librairie, boulevard de Courcelles, 128 (près la place des Ternes).
Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face la gare du Nord).
Kiosque 199, boulevard Magenta, 1 (près de la Bourse du Travail).
Kiosque 79, place de la République, 15 (angle de la rue Temple (autobus).
Kiosque 52, boulevard Poissonnière, 33 (angle du faubourg Montmartre).
Kiosque 32, boulevard des Italiens, 16 (en face le bureau de poste).
Kiosque 77, boulevard des Capucines, 10 (angle de la place de l'Opéra).
Kiosque 1, boulevard de la Madeleine, 37 (bureau d'omnibus).
Kiosque 143, place du Palais-Royal, 2 (angle de la rue de Rivoli).
Kiosque 146, place du Théâtre-Français (en face la Civette).
Kiosque 178, boulevard Malesherbes, 49-51 (station autobus-tramways).
Kiosque 157, place Saint-Michel, 4 (station autobus).
Kiosque 172, rue Saint-Lazare (en face la gare, Hôtel Terminus).
Kiosque 139, avenue des Champs-Elysées, 59 (angle de la rue La-Boëtie).
Kiosque 93, boulevard Sébastopol, 42 (angle de la rue Rambuteau)
Kiosque 153, place Cadet (en face l'Hôtel du « Petit Journal »).

AVIS A NOS LECTEURS

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier LEURS TRAVAUX D'IMPRIMERIE, *d'avoir à passer désormais....*

DIRECTEMENT LEURS COMMANDES
à l'Administration de "Paris-Centre"
3, Rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
avec cette mention :
Société Anonyme des
PUBLICATIONS "PARIS-CENTRE"

LE JOURNAL SE CHARGE DE
TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Livres — Brochures
Lettres — Prospectus — Avis
Affiches de tous formats
Faire part Naissances, Mariages, Décès
Cartes de Visite — Programmes
Registres spéciaux — Agendas
Livres de Commerce, etc., etc.

Les PUBLICATIONS "PARIS-CENTRE"
Société Anonyme. — Capital : 600.000 francs
LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM
o o o o o AUX PRIX MINIMUM

Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs

Adresser directement les commandes
à l'Administration "PARIS - CENTRE"
3, Rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
TÉLÉPH. 2.47 - 2.18

Nos lecteurs sont informés que le journal « Paris-Centre » est mis en vente chez notre dépositaire principal, M. BOUZIN, 74, rue de Paris, à Vichy.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE
— 31 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

XI. — L'Attaque de la Tour Carrée
(Suite)

Enfin, nous vîmes revenir le père Bernier, ou plutôt nous l'entendîmes d'abord, car il y eut entre lui et Mattoni une courte conversation dont l'écho assourdi nous arrivait. Et puis nous entendîmes quelque chose qui grimpait sous la voûte de la poterne du jardinier, et le père Bernier apparut avec, à côté de lui, la masse noire et tout doucement roulante d'une voiture. Nous distinguions bientôt que c'était la petite charrette anglaise, traînée par Toby, le poney d'Arthur Rance. La Cour du Téméraire était de terre battue et le petit équipage ne faisait pas plus de bruit sur cette terre que s'il avait glissé sur un tapis. Enfin, Toby était si sage et si tranquille qu'on eût dit qu'il avait reçu les instructions du père Bernier. Celui-ci, arrivé à côté du puits, releva encore la tête du côté de nos fenêtres et puis, tenant toujours Toby par la bride, arriva sans encombre à la porte de la Tour Carrée ; enfin, laissant devant la porte le petit équipage, il entra dans la tour. Quelques instants s'écoulèrent qui nous parurent, comme on dit, des siècles, surtout à mon ami qui s'était mis à nouveau à trembler de tous ses membres sans que j'en pusse deviner la raison subite.

Et le père Bernier réapparut. Il retraversait la cour, tout seul, et retournait à la poterne. C'est alors que nous dûmes nous pencher davantage, et, certainement, les personnes qui étaient maintenant sur le seuil de la Tour Carrée auraient pu nous apercevoir si elles avaient regardé de notre côté, mais elles ne pensaient guère à nous. La nuit s'éclaircissait alors d'un beau rayon de lune qui fit une grande raie bleue dans la Cour du Téméraire. Les deux personnes qui étaient sorties de la tour et s'étaient approchées de la voiture parurent si surprises qu'elles eurent un mouvement de recul. Mais nous entendions très bien la Dame en noir prononcer cette phrase à voix basse : « Allons, du courage, Robert, il le faut ». Plus tard, nous avons discuté avec Rouletabille pour savoir si elle avait dit : « il le faut » ou « il en faut », mais nous ne pûmes point conclure.

Et Robert Darzac réapparut, traînant quelque chose qu'il souleva avec une peine infinie, et qu'il essaya de glisser sous la banquette de la petite charrette anglaise. Rouletabille avait retiré sa casquette et claquait littéralement des dents.

Autant que nous pûmes la distinguer, la chose était un sac. Pour remuer ce sac, M. Darzac avait fait de gros efforts, et nous entendîmes un soupir. Appuyée contre le mur de la tour, la Dame en noir le regardait sans lui prêter aucune aide. Et, soudain, dans le moment que M. Darzac avait réussi à pousser le sac dans la voiture, Mathilde prononça d'une voix sourdement épouvantée, ces mots : « Il remue encore !... » — « C'est la fin !... » répondit M. Darzac qui, maintenant, s'épongeait le front.

Sur quoi, il mit son pardessus et prit Toby par la bride. Il s'éloigna, faisant un signe à la Dame en noir, mais celle-ci, toujours appuyée à la muraille, comme si on l'avait allongée là pour quelque supplice, ne lui répondit pas. M. Darzac nous parut plutôt calme. Il avait redressé sa taille. Il marchait d'un pas ferme.... on pouvait dire d'un pas d'homme conscient d'avoir accompli son devoir. Toujours avec de grandes précautions il disparut avec sa voiture sous la poterne du jardinier et la Dame en noir rentra dans la Tour Carrée.

Je voulus alors sortir de notre coin, mais Rouletabille m'y maintint énergiquement. Il fit bien, car Bernier débouchait de la poterne et retraversait la cour, se dirigeant à nouveau vers la Tour Carrée. Quand il ne fut plus qu'à deux mètres de la porte qui s'était refermée, Rouletabille sortit lentement de l'encoignure du parapet, se glissa entre la porte et Bernier effrayé, et mit les mains au poignet du concierge.

— Venez avec moi, lui dit-il.

L'autre paraissait anéanti. J'étais sorti de ma cachette, moi aussi. Il nous regardait maintenant dans le rayon bleu de la lune, ses yeux étaient inquiets et ses lèvres murmurèrent :

— C'est un grand malheur !

XII. — Le Corps impossible

— Ce sera un grand malheur si vous ne dites point la vérité, répliqua Rouletabille à voix basse ; mais il n'y aura point de malheur du tout si vous ne nous cachez rien. Allons, venez !

Et il l'entraîna, lui tenant toujours le poignet, vers le Château Neuf, et je les suivis. A partir de ce moment, je retrouvai tout mon Rouletabille. Maintenant qu'il était si heureusement débarrassé d'un problème sentimental qui l'avait intéressé si personnellement, maintenant qu'il avait retrouvé le parfum de la Dame en noir, il reconquérait toutes les forces incroyables de son esprit pour la lutte entreprise contre le mystère ! Et jusqu'au jour où tout fut conclu, jusqu'à la minute suprême — la plus dramatique que j'aie vécue de ma vie, même aux côtés de Rouletabille — « où la vie et la mort eurent parlé et se furent expliquées par sa bouche », il ne va plus avoir un geste d'hésitation dans la marche à suivre ; il ne prononcera plus un mot qui ne contribue nécessairement à nous sauver de l'épouvantable situation faite à l'assiégé par l'attaque de la Tour Carrée dans la nuit du 12 au 13 avril.

Bernier ne lui résista pas. D'autres voudront lui résister, qu'il brisera et qui crieront grâce.

Bernier marche devant nous, le front bas, tel un accusé qui va rendre compte à des juges. Et, quand nous sommes arrivés dans la chambre de Rouletabille, nous le faisons asseoir en face de nous ; j'ai allumé la lampe.

Le jeune reporter ne dit pas un mot ; il regarde Bernier en bourrant sa pipe ; il essaye évidemment de lire sur ce visage toute l'horreur qui s'y peut trouver. Puis son sourcil froncé s'allonge, son œil s'éclaire, et, ayant jeté vers le plafond quelques nuages de fumée, il dit :

— Voyons, Bernier, « comment l'ont-ils tué ? »

Bernier secoua sa rude tête de gars picard.

— J'ai juré de ne rien dire. Je n'en sais rien ! Ma foi, je n'en sais rien !...

Rouletabille:

— Eh bien, racontez-moi ce que vous ne savez pas ! Car si vous ne me racontez pas ce que vous ne savez pas, Bernier, je ne réponds de rien !...

— Et de quoi donc, Monsieur ne répondez-vous plus ?

— Mais de votre sécurité, Bernier !...

— De ma sécurité, à moi ?... Je n'ai rien fait !

— De notre sécurité à tous, de notre vie ! répliqua Rouletabille, en se levant et en faisant quelques pas dans la chambre, ce qui lui donna le temps de faire, sans doute, mentalement, quelque opération algébrique nécessaire...

Alors, reprit-il, il était dans la Tour Carrée ?

— Oui, fit la tête de Bernier.

— Où ? dans la chambre du vieux Bob ?

— Non ! fit la tête de Bernier.

— Ah ça ! mais où était-il donc ? Il n'était pourtant pas dans l'appartement de M. et Mme Darzac ?

— Oui, fit la tête de Bernier.

— Misérable ! grinça Rouletabille.

Et il sauta à la gorge de Bernier. Je courus au secours du concierge, et l'enlevai aux griffes de Rouletabille.

Quand il put respirer :

— Ah ça ! monsieur Rouletabille, pourquoi voulez-vous m'étrangler ? fit-il.

— Vous le demandez, Bernier ? Vous osez encore le demander ? Et vous avouez qu'il était dans l'appartement de M. et Mme Darzac ! Et qui donc l'a introduit dans cet appartement, si ce n'est vous ? Vous qui seul, avez la clef quand M. et Mme Darzac ne sont pas là ?

Bernier se leva très pâle :

— C'est vous, monsieur Rouletabille, qui m'accusez d'être le complice de Larsan ?...

— Je vous défends de prononcer ce nom-là ! s'écria le reporter. Vous savez bien que Larsan est mort ! Et depuis longtemps !..

— Depuis longtemps ! reprit Bernier, ironique... c'est vrai... j'ai eu le tort de l'oublier ! Quand on se dévoue à ses maîtres, quand on se bat pour ses maîtres, il faut ignorer même « contre lui ». Je vous demande pardon !

— Ecoutez-moi bien, Bernier, je vous connais et je vous estime. Vous êtes un brave homme. Aussi ce n'est pas votre bonne foi que j'incrimine : c'est votre négligence.

— Ma négligence ! Et Bernier, de pâle qu'il était, devint écarlate. Ma négligence ! Je n'ai point bougé de ma loge, de mon couloir ! J'ai toujours eu la clef sur moi et je vous jure que personne n'est entré dans cet appartement, personne d'autre, après que vous l'avez eu visité, à cinq heures, que M. Robert et Mme Darzac. Je ne compte point, naturellement, la visite que vous y avez faite, à six heures environ, vous et M. Sainclair !...

— Ah ça ! reprit Rouletabille, vous ne me ferez pas croire que cet individu — nous avons oublié son nom, n'est-ce pas, Bernier ? nous l'appellerons l'homme — « que l'homme a été tué chez M. et Mme Darzac, s'il n'y était pas ! »

— Non ! aussi je puis vous affirmer qu'il y était !

— Oui, mais comment y était-il ? Voilà ce que je vous demande Bernier. Et vous seul pouvez le dire, puisque vous seul aviez la clef en l'absence de M. Darzac, et que M. Darzac n'a point quitté sa chambre quand il avait la clef, et qu'on ne pouvait se cacher dans sa chambre pendant qu'il était là !

— Ah ! voilà bien le mystère, Monsieur ! Et qui intrigue M. Darzac plus que tout ! Mais je n'ai pu lui répondre que ce que je vous réponds : voilà bien le mystère !

— Quand nous avons quitté la chambre de M. Darzac, M. Sainclair et moi, avec M. Darzac, à six heures un quart environ, vous avez immédiatement fermé la porte ?

— Oui, Monsieur.

— Et quand l'avez-vous rouverte ?

— Mais cette nuit, une seule fois, pour laisser entrer M. et Mme Darzac chez eux. M. Darzac venait d'arriver et Mme Darzac était depuis quelque temps dans le salon de M. Bob d'où venait de partir M. Sainclair. Ils se sont retrouvés dans le couloir et je leur ai ouvert la porte de leur appartement ! Voilà ! Aussitôt qu'ils ont été rentrés, j'ai entendu qu'on repoussait les verrous.

— Donc, entre six heures et quart et ce moment là, vous n'avez pas ouvert la porte ?

— Pas une seule fois.

— Et où étiez-vous, pendant tout ce temps ?

— Devant la porte de ma loge, surveillant la porte de l'appartement, et c'est là que ma femme et moi avons dîné, à six heures et demie, sur une petite table, dans le couloir, parce que, la porte de la tour étant ouverte, il faisait plus clair et que c'était plus gai. Après le dîner, je suis resté à fumer des cigarettes et à bavarder avec ma femme, sur le seuil de la loge.

Nous étions placés de façon que, même, si nous l'avions voulu, nous n'aurions pas pu quitter des yeux la porte de l'appartement de M. Darzac.

Ah ! c'est un mystère ! un mystère plus incroyable que le mystère de la « Chambre Jaune ! » Car là-bas, on ne savait pas ce qui s'était passé « avant »

(A suivre).

Foires et Marchés de la Région

BRINON-SUR-BEUVRON. — Foire mauvaise. Cours en baisse sur les porcs. Prix ordinaire sur les vaches. Transactions difficiles. — Vaches, amenées 3 ; vendues 2, 1.450 fr. pièce ; laitons, amenés 24 ; vendus 16, 35 à 60 fr. ; nourrains, amenés 16 ; vendus 12, 95 fr.

Au marché du même jour, on cotait : Froment, 68 fr. le quintal ; orge, 65 à 68 fr.; avoine, 46 à 54 fr. ; foin, 18 fr. ; paille de blé, 14 fr. ; farine, froment, 93 fr. les 100 kilos ; 146 fr. les 157 kilos. — Bœuf, 3 fr. 25 le demi-kilo ; veau, 3 fr. 75 ; mouton, 4 fr. ; porc, 3 fr. 80. — Poulets, 9 à 12 fr. la pièce ; canards, 7 à 11 fr.; lapins, 6 à 11 fr. ; oies, 15 à 20 fr. — Beurre, 5 fr. 50 la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine. — Pommes de terre, 5 fr. le double-décalitre. — Pain, 1re qualité, 0 fr. 90.

CORBIGNY. — Le beurre s'est vendu 4.50 à 5 francs la livre ; les œufs, 4.50 à 5 francs la douzaine ; les fromages, 1.25 la pièce ; les poulets, 8 à 10 francs la pièce ; les lapins, 10 à 12 francs la pièce ; les canards, de 9 à 11 francs la pièce ; les dindes, 5 francs le kilo ; le pissenlit, 0.25 la poignée, les céleris, 0.30 le pied ; les haricots, 0.75 le litre ; les pommes de terre, 5 francs le double-décalitre ; les noix, 1.10 le litre ; les poires, 2 francs le quarteron.

DECIZE. — Marché du 3 février : œufs, 5 fr. la douzaine ; beurre, 5 à 6 fr. le demi-kilo ; crème, 0.50 et 0.60 le verre ; fromages, 0.60 à 0.80 ; poulet seul, 8 à 15 francs ; poulets, la paire, 14 à 26 francs ; oies, 25 à 35 fr. la paire; dindes, 2.25 à 2.50 le demi-kilo.

DORNES. — Marché assez important pour la saison. Baisse sur les poulets et le beurre. — Dindes de choix, 80 à 100 fr. la paire ; second choix, 55 à 75 fr. ; oies, 40 à 50 fr. ; pintades, 22 à 25 fr.; poulets, 18 à 35 fr. ; lapins, 2 fr. la livre, poids vif.— Beurre, 3 fr. la livre ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; fromages du pays, 0 fr. 75 pièce. — Pommes de terre, 4 à 5 fr. le double-décalitre. — Pommes de terre, 4 à 5 fr. le double-décalitre. — Pommes et poires, 1 fr. 50 à 2 fr. le quarteron. — Farine de froment, 94 fr. le quintal. — Pain, 0 fr. 90 le kilo.

Sur la place, on vendait la viande porc : jambon salé, 6 fr. le kilo ; jambon frais, 5 fr. 50 ; tête avec cervelle et langue, 2 fr. 50; lard, 5 fr.

CONCOURS DE MOULINS

M. BESSON, éleveur à Mont, commune de Saincaize, fait connaître à ses nombreux acquéreurs : que le taureau qui a remporté le 1er prix de famille, avec ses descendants *SORT DE SON ECURIE*, ainsi que le père des 4 taureaux ayant eu 1er prix d'ensemble.

L'Ecurie reste sans mélange de commerce ; les ventes se font à partir du 1er Décembre de chaque année. Se faire inscrire.

ENTRAINS. — Marché. — Froment, le quintal, 67,50 ; seigle, 50 fr.; orge, 60 fr.; avoine, 59 fr.; foin, 28 fr.; paille, 12.50; farine, 94 fr.; bœufs, le ½ kilo, 3.25 ; veau, 3.80 ; mouton, 3,80 ; porc, 3,25 ; beurre, 4,50 ; œufs, la douzaine, 5 fr.; fromages du pays, la pièce, 1,25 ; pain, le kilo, 0.90 ; poulets, la paire, 24 à 28 fr.

LUZY. — Marché faiblement approvisionné, nous avons relevé les cours suivants : œufs, 6 et 6.50 la douzaine ; beurre, 6.50 et 7 francs la livre ; poulets, 20 à 25 francs la paire ; canards, 10 à 12 francs la pièce ; oies, 20 francs la pièce ; lapins, 10 à 12 francs la pièce ; dindes, 45 à 50 francs ; fromages, 0.50 à 0.75 la pièce.

MEHUN-SUR-YEVRE. — Porcs gras, 3.30 à 3.50 le kilo ; porcs laitions, 60 à 140 fr. la pièce; veaux, 6.50 à 7.00 le kilo ; moutons, 3.00 à 3.30 le kilo; vaches grasses, 3.20 le kilo ; lapins, 10 à 17 fr. la pièce ; poulets, 18 à 34 fr. la paire ; œufs, 5.00 à 6.00 la douzaine ; beurre, 8 à 12 fr. le kilo ; fromages, 3 fr. le kilo ; pommes de terre, 10 fr. le d.d.; haricots, 25 fr. le d.d.

MOULINS. — Foire du 3 février. — Amenages importants, surtout en porcs. Les cours ont subi une légère baisse.

Sur la place aux Foires, on comptait : 460 porcs gras, vendus de 1.60 à 1.75 ; 60 truies grasses, de 1.10 à 1.30 ; 2.100 nourrains, de 1.40 à 1.60 ; 260 laitons, de 1.75 à 1.90 ; 65 veaux, de 2.60 à 2.80, le tout au demi-kilo.

Cours de Bercy, on comptait : 400 bœufs, vendus : ceux de trait, de 3.000 à 4.500 francs la paire ; pour la boucherie, de 1.25 à 1.50 la livre; 300 vaches, vendues : les grasses, de 1.20 à 1.40 la livre ; les suitées, de 1.600 à 2.000 francs la paire ; les maigres, de 800 à 1.500 francs ; 600 génisses ou chatrons, de 1.30 à 1.50 la livre ; 20 ânes, de 500 à 1.200 francs.

VACHES BRETONNES

M. LABOUE informe sa clientèle qu'il fera la vente à Nevers, au numéro 8 du boulevard de la République, les mercredi 8 et jeudi 9 février, de 25 vaches bretonnes laitières et petites normandes.

NEVERS. — (Marché Carnot). — Mercuriale du 4 février 1922 : Poulets, de 24 à 40 francs la paire ; canards, de 24 à 36 francs la paire ; dindes, de 25 à 35 francs la pièce ; lapins, de 14 à 20 francs la pièce ; œufs, de 6.50 à 7 francs la douzaine ; beurre, de 9 à 13 francs le kilo ; pommes de tere, e 0.60 à 0.80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1.50 la pièce ; châtaignes, 1 à 3 francs le litre.

— Voici les cours du marché aux grains et aux fourrages qui s'est tenu hier à Nevers. Blé : 68 francs les 100 kilos (baisse légère) ; orge, 70 francs ; avoine, 60 francs (hausse sensible) ; foin, 220 francs les 1.000 kilos ; paille de blé, 120 francs. Les transactions sont toujours difficiles.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — Céréales fourrages au quintal : froment, 70 ; seigle, 35 à 40 ; orge, 68 à 70 ; avoine, 50 à 55 ; foin, 20 ; paille, 16; farine, 94 ; viande de boucherie au demi-kilo : bœuf, 2 à 5.50 ; veau, 3.50 à 6 ; mouton, 3 à 5 ; porc, 3.50 à 4 ; volailles, la paire : poulets, 18 à 25; canards, 20 à 25 ; lapins domestiques, la pièce, 8 à 12 ; pigeons, la paire, 4.50 à 5 ; fromages, la pièce, 1 fr.; beurre, le demi-kilo, 3.50 à 4 fr. ; œufs, la douzaine, 5 fr. ; pommes de terre, le quintal, 35 à 40 fr. ; haricots, le litre, 1.50 à 2 fr. ; pain, 0.925 le kilo.

SAINT-REMY-EN-ROLLAT. — Poulets, 18 à 32 francs la paire ; canards, 20 à 30 francs la paire ; oies, 55 à 60 francs la paire ; dindes, 60 à 90 francs la paire ; lapins domestiques, 1.80 à 2.25 la livre ; de garenne, 3.50 à 4 francs la pièce ; pigeons, 3 à 5 francs la paire ; pigeons, 18 à 25 francs la paire ; beurre, 2.50 à 3 francs la livre ; œufs, 6 francs la douzaine ; fromages, 1.25 la pièce ; pommes, 3 à 3.50 les 25. Apport normal, tendance à la baisse. Marché calme par suite du temps très doux. Vente difficile.

SAINT-SAULGE. — Marché du 3 février : Beurre, 5 fr. la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; fromages du pays, 0.75 pièce ; poulets, de 16 à 28 fr. la paire ; oies, 1.50 la livre ; lapins, 1.50 la livre ; poires, 1 fr. le quarteron ; pommes, 2 fr. le quarteron ; harengs frais, 0.60 pièce ; morue, 2.25 la livre ; maquereau, 3 fr. la livre ; choux, de 1 fr. à 1.50 pièce ; carottes, 1 fr. le kilo ; poireaux, 0.15 à 0.25 pièce.

Halles centrales - Paris

du 4 février

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1re qualité, 4.80 ; aloyau, 1re qualité, 7.50; paleron, 1re qualité, 3.30. Mouton. — Entier, 1re qualité, 8.80 ; épaule, 1re qualité, 6.70 ; poitrine, 1re qualité, 4.50. Veau. — Entier ou demi, 1re qualité, 8.50. Porc. — Demi-porc, 1re qualité, 5.40.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 14.00 ; oies, le kilo, 6.75 ; poulets Chartres, 11.50 ; poules toutes provenances, 9.50.

POISSONS. — Morue salée, le kilo, 2.75 ; carpes, 4.50 ; tanches, 6.50.

LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 160 ; pommes de terre chair jaune, 52 ; pommes de terre chair blanche, 52.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 9.30; Touraine, 8.90 ; Marchands, 7.50 ; Normandie, 7.80.

ŒUFS. — Le mile : Brie, Beauce, 600 ; Bourbonnais, Nivernais, 580 ; Touraine, 650 ; Etrangers, 430.

FROMAGES. — Gruyère, 3.80 à 9.80 ; Cantal, 6 à 6.50.

TOURTEAUX

LILLE. — Tourteaux de lin grand format, 70 fr. ; petit format, 73 fr. ; de colza en planches, 48 francs ; concassés logés, 50 fr. les 100

Le bon sommeil et l'insomnie

Sans le sommeil, notre organisme fatigué ne se reposerait jamais ; il est nécessaire qu'à une période d'activité ou de dépense succède une période équivalente de repos ou d'assimilation. Chaque matin, de cette mort apparente qu'est le sommeil, nous sortons plus forts et plus vivants

Le sommeil dépend de l'état de la santé

Le sommeil, frère de la mort, suspend à peu près la vie cérébrale. Quand nous dormons, le pouls est plus lent, la respiration moins profonde, les combustions organiques moins actives. Le corps se refroidit par suite de l'abaissement de température.

Le besoin de sommeil se traduit par des sensations de poids sur les paupières supérieures, des bâillements, des douleurs de tête, l'obscurcissement de l'intelligence, l'engourdissement de la sensibilité, l'anéantissement progressif des mouvements volontaires. Les premières heures de sommeil sont les meilleures.

Le sommeil a sa contre-partie : l'insomnie, qui provient presque toujours d'un état pathologique, c'est-à-dire maladif.

Demeurent plus ou moins privés de sommeil : les vieillards, les hommes adonnés aux travaux intellectuels, les mélancoliques, les neurasthéniques, les intoxiqués du café, du thé, de l'alcool, de la morphine, les sujets anémiés, les convalescents, les malades touchés par l'asthme et par les maladies de cœur à leur dernière période et les personnes obsédées par de grands chagrins, par des préoccupations incessantes, par des idées fixes.

Quand, à l'heure du repos, la tension artérielle mesurée à l'aide d'un petit appareil appelé « Sphygmomètre », est supérieure à 12 ou inférieure à 8 centimètres de mercure, le sommeil est troublé ou même devient impossible. Dans le premier cas, il y a insomnie par suite d'une pression trop forte du sang et dans le second cas, insomnie par suite d'une pression trop faible.

L'hygiène du sommeil

La nuit est favorable à un sommeil profond, complet. Le sommeil du jour est léger, imparfait.

Le sommeil doit être proportionné aux besoins de chaque individu. Les enfants ont besoin d'un repos prolongé. Les tempéraments sanguins dorment peu ; pour les nerveux un long sommeil est nécessaire. La femme a bien plus que l'homme besoin de sommeil. En pratique, les enfants doivent dormir de 9 à 11 heures, les femmes de 8 à 9 heures, les hommes de 7 à 8 heures, et les vieillards de 6 à 7 heures.

Comment se coucher. — D'une façon générale, il vaut mieux que le lit soit un peu dur, que la tête du dormeur soit presque à plat et que son corps ne reçoive pas un poids trop lourd de couvertures.

Voulez-vous bien dormir, passer une nuit entière de bon repos ? Orientez votre lit de manière à avoir la tête au nord et les pieds au midi. Vous serez alors dans le méridien magnétique. Un savant viennois, le baron de Reichenbach, a reconnu que pour être assuré d'un sommeil paisible, il faut que le lit soit placé dans la direction nord-sud, en rapport avec l'orientation polaire de notre globe. Ce fait a été vérifié par M. le Dr Féré, qui a constaté encore, ce qui complète à merveille l'observation du baron de Reichenbach, que pour le travail, l'orientation la meilleure est la position ouest-est. La face au nord et surtout la face au sud diminue d'environ 50 % notre excitation neuro-musculaire et notre aptitude au travail.

Pour dormir. — Votre sommeil sera tranquille et bienfaisant, si vous prenez de l'exercice et mangez modérément le soir. Abstenez-vous de prendre avant de vous coucher des vins à la kola et des toniques ; tâchez de dormir, les fenêtres entr'ouvertes, au besoin bien couvert. Le bain ou le tub pris avant de vous mettre au lit, ou de simples ablutions, voire tout bonnement le lavage de la figure et des mains à l'eau fraîche assurent un bon sommeil quand la circulation et le cœur ne sont pas en jeu. On sait que certains médicaments, la morphine, l'opium, le choral, etc., possèdent une action soporifique puissante, mais dangereuse. Il ne faut y avoir recours que sur une ordonnance du médecin. Il en est de même de l'infusion de pavot. Après un repas trop copieux, le rein fonctionne mal et provoque des insomnies.

Pour les éviter, prenez du bicarbonate ou un peu de sulfate de soude dans de l'eau alcaline.

PAPIER FAYARD
Remède externe réputé dans le monde entier contre la
TOUX, REFROIDISSEMENTS
ENGELURES
Toutes Pharmacies

MEMENTO

LES AUTOMOBILES ET L'IMPOT

Les voitures automobiles étant assujetties à la taxe des prestations dans les conditions prévues par la loi du 21 mai 1836, les possesseurs de ces véhicules peuvent, par application des dispositions de l'article 4 de ladite loi, acquitter à leur gré en argent ou en nature la taxe afférente à ces éléments d'imposition, sous réserve de préciser chaque année leurs intentions à cet égard dans le délai d'un mois à partir de la publication du rôle ;

Lorsque les voitures imposées sont des voitures de luxe servant au transport des personnes le service vicinal est fondé à les utiliser pour le transport des matériaux, le propriétaire ne peut imputer qu'à lui seul les détériorations que subirait sa voiture puisqu'il a la faculté de s'acquitter en argent. Il convient d'ailleurs que l'administration épuise au préalable, les moyens de conciliation auxquels elle peut recourir pour amener le prestataire soit à se libérer en argent, soit à substituer aux véhicules imposés d'autres voitures mieux appropriées aux travaux des prestations.

LES BENEFICES DE GUERRE

Lorsqu'un contribuable est assujetti à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux dont il peut être passible ne doit porter sur la partie de ces bénéfices qui lui reste acquise après que la contribution extraordinaire a été prélevée. Des instructions dans ce sens ont été adressées au service des contributions directes.

LES CHANGEMENTS DE CORPS

Les dispositions réglementaires en vigueur ne permettent pas de considérer les changements de corps comme un droit. Toutefois ceux-ci peuvent être accordés exceptionnellement pour des raisons de situations de famille particulièrement intéressantes. L'intéressé peut en conséquence, adresser par la voie hiérarchique, une demande de changement de corps.

LES JUMENTS POULINIERES

Les animaux destinés à la reproduction, et notamment les juments poulinières, sont affranchis de la prestation. Néanmoins si, malgré leur destination, le possesseur de ces animaux les attelle ou en tire un travail, il doit être assujetti à la prestation. Telle est la jurisprudence du conseil d'Etat. (Voir notamment arrêts du 15 décembre 1900, 14 janvier 1902, 8 juillet 1903, 1904 et 10 novembre 1906).

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Jean-Baptiste BUISSON**, soldat au 355e régiment d'infanterie, médaille militaire, croix de guerre avec étoile d'argent, mort pour la France, aux combats sur la Vesle (Aisne), le 5 août 1918, dans sa 30e année, inhumé au cimetière militaire de Braisne. Ses obsèques auront lieu le dimanche 5 février, à 13 h. 30, en l'église de Magny-Cours, sa paroisse.

De la part de : M. et Mme Buisson, ses père et mère ; Mme veuve Droin, sa grand-mère ; de ses frères, sœur, beau-frère, belles-sœurs, neveux, nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **Monsieur Louis LABORDE**, maréchal des logis au 37e régiment d'artillerie, croix de guerre, avec citation au corps d'armée, mort pour la France. Ses obsèques auront lieu en l'église de Moulins-Engilbert le lundi 6 février, à 10 heures du matin.

De la part de : Monsieur et Madame Mathé-Gauthé, ses beau-frère et sœur ; de ses neveux et nièces et de toute la famille.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de **Monsieur Louis LELU**, caporal au 14e régiment d'infanterie, citation, croix de guerre, mort pour la France, le 4 mai 1917, à l'ambulance de Mourmelon-le-Petit (Marne), à l'âge de 21 ans.

Ses obsèques auront lieu le 6 février, à 10 heures 30, dans l'église de Saint-Martin-d'Heuille. Le corps venant de la gare, le convoi se formera à l'église d'Urzy, à 9 heures et demie.

De la part de : M. et Mme Lélu, ses père et mère, du lieutenant colonial Taizières, son beau-frère ; de Mme Taizières, sa sœur ; de Mlle Marthe Taizières, sa nièce ; M. et Mme Marillier ; Mme veuve Lagrue ; Mme veuve Lélu, oncle et tantes. Les cousins et cousines et toute la famille.

De profundis.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Antoine MICHEL**, ancien agent-voyer municipal et ancien directeur de la Société des Eaux, décédé à Paris, le jeudi 2 février, à l'âge de 83 ans, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 7 février, à 10 heures, en l'Eglise Cathédrale de Nevers. On se réunira à la gare à 9 h. 30. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de : M. Paul Michel et ses enfants ; M. et Mme André Moine et leurs enfants ; ses enfants et petits-enfants, et de toute la famille.

Ni fleurs, ni couronnes.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Mathieu VALLET**, décédé en son domicile, à Arzembouy, le samedi 4 février, dans sa 81e année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 6 février courant, à 10 heures, en l'église d'Arzembouy.

De la part de : Mme Vallet, sa veuve ; M. et Mme Pierre Languillat, ses enfants ; M. Jean Languillat, M. et Mme Théophile Piffault, ses petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux Convoi, Service et Enterrement de **Mme Joseph HIRLEMANN**, née **Louise Gras**, décédée, en son domicile, à Nevers, Square Jean Desveaux, le samedi 4 février 1922, dans sa 42e année, munie des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 6 courant, à 13 h. 45, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à la conciergerie de la Préfecture, à 13 h. 30.

De la part de : M. Joseph Hirlemann, son époux ; M. Robert, Mlle Germaine Hirlemann, ses enfants ; Mme veuve Gras, sa mère ; M. Hirlemann, son beau-père ; de ses oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

SERVICES ◆ MESSES

Une messe de Quarantaine sera célébrée en l'Eglise Cathédrale Saint-Cyr de Nevers, le lundi 6 février, à 9 h. 45, pour le repos de l'âme de **Madame BAUDOIN**.

De la part de toute la famille.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 3 février. — A l'ouverture, notre place fait preuve d'un certain optimisme. On se montre favorablement impressionné par des conversations diplomatiques traitant des questions de politique étrangère et principalement le Pacte franco-anglais ainsi que de la question d'Orient. Les dernières nouvelles sont considérées comme étant de bon augure. Les cours s'inscrivent à la première heure en reprise sensible ; des rachats s'effectuent notamment en Raffinerie Say et sur le groupe Russe. Le marché ainsi encouragé a une allure satisfaisante. Peu après retombant dans le calme et les transactions se faisant plus rares, la cote glisse quelque peu. Constatons toutefois, malgré la nullité des ordres, la résistance offerte par la place.

En clôture, le Parquet est calme, soutenu. Coulisse inactive et lourde.

Notre 3 % est ferme à 56.70. Crédit National 1919, 460.75 ; 1920, 462.75 ; 1921, 500.25 ; Bons du Trésor 6 %, 487.75.

Les fonds russes sont en reprise : Consolidé, 23.60 ; 1891, 17 ; 1906, 28.60 ; 1909, 20.90. Turcs meilleurs : Unifié, 40.55 ; 5 %, 40.90.

Les établissements de crédit ont été résistants: Banque de Paris, 1192 ; Crédit Foncier, 772 ; Nationale de Crédit, 643 ; Crédit Lyonnais, 1385; Banque de l'Union Parisienne, 652 ; Crédit Mobilier, 390 ; Rente Foncière, 860.

Banques Etrangères calmes. Banque Ottomane, 675 ; Nationale du Mexique, 490.

Les chemins de fer français ont été irréguliers. Est, 625 ; Lyon, ferme à 820 ; Midi, 714.50; Nord, 900 ; Orléans, 886 ; Ouest, 628.50.

Industrielles calmes généralement soutenues : Suez, 5.800 ; Penarroya, 846 ; Thomson, 734 ; Métaux, 858 ; Malfidano, 265.

Aux transports en commun, Omnibus mieux tenus à 625. Les autres valeurs sont sans changement.

Aux valeurs de navigation à noter la fermeté des Messageries à 192.

Rio Tinto soutenu à 1394 ; Boléo, 370.

Produits chimiques irréguliers. Kuhlmann lourd à 433. Saint-Gobain meilleur à 1855 après 1870 contre hier, 1845.

Phosphates de Gafsa calmes ; actions, 590 ; parts, 730.

Sucrières irrégulières. Raffinerie Say soutenue à 1470 ; Sucrerie d'Egypte faible à 517 après 530 ; Foncier Colonial, 1850.

Valeurs russes soutenues : Briansk, 124.50 ; Naphte, 301 ; Sosnowice, 670 ; Platine, 669.

Charbonnages et Métallurgiques calmes.

En Banque : Pétrolifères fermes : Bakou, 2335 ; Royal Dutch 17050 ; Shell, 216 ; Mexican Eagle, 192.50

Caoutchoutières lourdes. Financière, 101 ; Malacca, 96.50 ; Padang, 116.

De Beers ferme se retrouve à 524 après 528.

Aurifères calmes, ainsi que les Mexicaines.

Lianosoff ferme à 781 ; Mount Elliot se tient à 84.50.

Aux changes après de la fermeté au début légère détente de la Livre à 51 31 ½ ; Dollar, 11 90 ½ ; Mark, 5 27/32 ; Belgique, 95 ½ ; Peseta, 182 ; Lire, 52 1/4 ; Prague, 22 3/4 ; Roumanie, 9 3/8 ; Suisse 233 1/4 ; Vienne, 0 3/8.

L'Informateur Financier,
65, rue Saint-Lazare, Paris.

VINS

VINS. — On cote de 100 à 123 fr. l'hectolitre suivant qualité et degré. Vins rosés de la région 9.50 à 10 fr. le degré. Affaires calmes

NIMES. — Cote officieuse des vignerons du Sud-Est : Vins rouges 7 à 8°, 65 à 74 fr. ; dito 8 à 9°, 75 à 87 fr. ; 9 à 10°, 88 à 95 fr.; costières, 10 à 11° 1/2, 95 à 108 fr. ; l'hectolitre nu ; blancs et rosés, 10 à 10.50 le degré. Tendance ferme

Cote officielle :

3/6 bon goût 86°, 490 à 495 fr. l'hecto ; eau-de-vie de marc, 82°, 280 à 290 fr. ; vins à distiller, 4 fr. le degré.

Vins Aramon 7 à 8°, 65 à 72 fr. l'hecto, dito 8 à 9°, 72 à 82 fr. ; Montagne 9 à 10°, 82 à 88 fr. ; dito 10°, 82 à 94 fr. ; blanc Bourret Picpoul, 9.25 à 10 fr. le degré; rosé paille, 9.25 à 9.75 le degré.

Théâtres & Cinémas

NEVERS

CINÉ-PARC

GAUMONT ACTUALITES
CHICHINETTE ET Cie
Comédie en 5 parties
D'après le roman de Pierre — CUSTOT
L'ORPHELINE
10e épisode : **Chagrins d'amour**
Gustave est Médium
Comique avec Biscot

CINÉ-PARC

MAJESTIC-PALACE

Samedi 4 et dimanche 5 février, programme sensationnel :

HENRI KRAUSS

Le héros des « Misérables », dans le grand chef-d'œuvre, le beau film français,

Fromont Jeune et Risler aîné

Une partie de Music-Hall à l'instar des plus grands établissements parisiens. (Un bon conseil : retenez vos places)

CINÉ-PATHÉ DE L'ORANGERIE

Programme : samedi 4 et dimanche 5 février :

DANS LA BRESSE, voyage ;

AMOUR TENACE, comédie sentimentale ;

Le célèbre comédien William S. Hart, dans un grand drame de la vie, **LES PORTES DE L'ENFER** ;

ACTUALITES-JOURNAL ;

PARIS MYSTERIEUX, film français, 6e épisode ;

CE QUE PERSONNE N'AVAIT PREVU ; Blanc et noir, fou rire.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE :

LA BELLE TENTATION, poèmes, par L. Guillet.

Un volume in-16 double-couronne. Prix 6 fr. 75 (Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris).

Ce poète, de race essentiellement française, avait révélé déjà, dans La Folle du Logis, son talent fait de clarté et de simplicité. Il y a plus que du rêve dans ces vers harmonieux et nuancés. Ils chantent avec une grâce fine et allègre les sentiments discrets et délicats, les menues joies de la vie quotidienne.

Accourez, les petits bonheurs,
Pour vous j'ouvre grande ma porte
Venez bienfaisante cohorte
Des humbles mais bons visiteurs.

écrit L. Guillet. Cette philosophie souriante s'affirme dans des fables d'une présentation spirituelle et originale, dans des lettres « en vers » d'une allure très neuve.

~

Une idée originale... La revue parisienne, les *Annales*, organise, avec le concours du célèbre impresario Ch. Baret, une tournée spéciale qui apportera à ses lecteurs des départements la meilleure pièce littéraire de l'année... C'est la comédie de Paul Géraldy, *Aimer*, applaudie au Théâtre-Français, qui a été choisie... La « tournée des *Annales* » joue le 12 février à Montluçon, puis à Périgueux, Bourges, Roanne, etc... Plus de 100 villes de France, de Suisse, de Belgique seront ainsi parcourues. Et les abonnés et lecteurs des *Annales* jouissent d'une réduction de 50 % sur le prix des places. Tout cela est expliqué dans le numéro de cette semaine.

~

LES ENIGMES DE LA SCIENCE, par l'Abbé Moreux, 1 volume in-16 de 304 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte, 8 francs

Tout est à lire dans cet aimable ouvrage, aussi bien ce qui touche à l'origine des mondes, à la destinée du Soleil ou à l'énigme martienne que les troublantes relations, liant les phénomènes météorologiques, comme l'activité solaire à la destinée des humains.

Que le lecteur suive l'Abbé Moreux dans ses investigations sur les mystérieux rapports numériques de la Grande Pyramide ou qu'il assiste avec lui aux efforts déployés par des générations de savants pour fixer la distance du Soleil à la Terre, le philosophe, l'historien aussi bien que le chercheur, seront toujours assurés de trouver un ample sujet de profondes méditations.

Mais ce qui rend la lecture de ces pages attachante comme celle d'un roman dont l'intérêt ne se dément pas un seul instant, c'est le fait qu'on sent à chaque chapitre, la large contribution apportée par le savant Directeur de l'Observatoire de Bourges aux sujets qu'il aborde dans les domaines les plus variés, de sorte que chaque page est de la science vécue pour ainsi dire et fort éloignée d'un exposé aride et impersonnel auquel nous avaient trop souvent accoutumés des auteurs de seconde main.

L'ORIGINE ET LA FORMATION DES MONDES, par l'Abbé Th. Moreux

~

QUAND L'AME EST DROITE, roman, par Maurice Rigaux. Ouvrage couronné au Concours de littérature spiritualiste de 1912 et par la Société nationale d'Encouragement au bien (1913)

« Voici le plus beau roman que nous puissions offrir à nos lecteurs.

« C'est un livre puissant et doux... Une œuvre bin voisine d'être un chef-d'œuvre par la puissance de son souffle, la pureté de son inspiration, la simplicité et la vigueur de l'action, le soin du détail, et ce que l'on appelait au XVIIe siècle le respect du public. »

(Romans-Revue : Revue des Lectures)

~

LA REVUE DE LA SEMAINE ILLUSTREE

Conférences de la Société des Conférences

René Doumic, de l'Académie française : Si Molière revenait parmi nous ; Pierre Lasserre : Camille Saint-Saëns ; Camille Jullian, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Les Origines de la France (IV) ; Pierre Lafue : L'auberge de Peyrebelle (I) ; Gonzague Truc : L'avenir de la raison ; Joseph Blanchemain : Chronique agricole.

Très intéressants articles dans les « Annales de cette semaine. Des souvenirs d'enfance de la comtesse de Noailles, la nouvelle académicienne, la suite de l'enquête littéraire sensationnelle de d'André Lang, du roman de Charles Foley, « Cabotinette », la jolie comédie « Peg de mon Cœur », un des grands succès de cette année, la critique des livres nouveaux par G. de Pawlowski, la chronique politique d'André Fribourg, la lettre de la cousine Yvonne Sarcey, les notes du Bonhomme Chrysale, toute la vie d'aujourd'hui

Le numéro 75 centimes. Abonnement : 30 fr. par an. Chèque postal 330 40.

~

PETIT FORMULAIRE MATHEMATIQUE. Table de logaritmes, des lignes trigonométriques, des carrés et des cubes, des racines carrées et cubiques, des degrés, des intérêts, de la mortalité, etc., etc.

1 volume in-16 de 96 pages, cartonné, 5 francs. Pour paraître dans les premiers mois de 1922 :

~

LA JEUNE FILLE ET LA VICTOIRE. — Poèmes à la patrie heureuse, par L. M. Olivier.

Quelques pages à lire, à la gloire de la France victorieuse. Voici ce que nous offre aujourd'hui une poétesse nivernaise en fervents poèmes dialogués, vibrant du plus pur patriotisme, débordant des plus nobles sentiments.

Mme L.-M. Olivier dans ses vers de belle facture, de grande envolée parfois, n'a pas sacrifié au genre moderne. Classique elle a voulu être, classique elle est restée. Quelques-uns le lui reprocheront peut-être. Nous ne sommes point de cet avis. Pour chanter la France, pour célébrer son triomphe, la langue des dieux, telle que l'écrivaient les Corneille et les Racine, était seule de circonstance. Mme L.-M. Olivier l'a compris, nous l'en félicitons

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers.
Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

Connaissances utiles

On prévient et on arrête les complications pulmonaires qui surviennent après la bronchite, la pleurésie, l'influenza, en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition universelle de 1900.

C'est, en effet, le meilleur remède contre l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'expectoration exagérée et la toux de la bronchite chronique. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

QUINA BUTEAU
Apéritif des Familles
BUTEAU et Ce, Les Bourdelins (Cher)

N'achetez MONTRE, BIJOU ORFEVRERIE sans consulter le Catalogue envoyé Gratis et Franco de
G. TRIBAUDEAU A BESANÇON
la plus ancienne Fabrique Française vendant directement au Public.
REMONTOIR Homme ou Dame, NICKEL ou ACIER noir garanti .... depuis 28 fr.
en ARGENT .... depuis 48 fr.

Manufactures Françaises
D'AMEUBLEMENTS
de Varennes-sur-Allier (Allier)
Maison **COLLET-MÉRIAUD**
Fondée en 1870
Produit dans ses trois usines, tout ce qui concerne l'ameublement :
Chambres, salles à manger, salons, Cabinets de travail, literie, sièges, etc., Garantit sans restriction ses produits.
A base tous ses prix sur :
LA BAISSE
que comporte la situation générale
Accepte en paiement à leur valeur du jour.
Bons de la Défense et Emprunt Français 6 %...
CATALOGUE
gratis et franco sur simple demande
Le mieux est une visite aux Halls d'Exposition de Varennes. Curiosité unique en France, comportant dix mille mètres carrés d'étalage et un choix immense composé de plus d'un millier de mobilier complets, ordinaires, moyens et riches.
ENTREE LIBRE
Ouvert tous les jours, dimanche compris.

Maladies d'Estomac

et mauvaise circulation du sang

Résultats intéressants à signaler aux lecteurs

On est arrivé à employer, après purification une poudre naturelle trouvée dans certaines régions de France, alors qu'avant guerre, on la recevait de Saxe et de Bavière, comme base d'une spécialité :

La Poudre de l'Hôpital (marque déposée selon la loi, le 16 avril au Greffe du Tribunal), qui guérit après soulagement immédiat, les aigreurs, dyspepsies, gastrites, dilatations, gastralgies, vomissements et tous les maux d'estomac.

Les nombreuses guérisons dans la région rendaient utile de signaler cette découverte à nos lecteurs.

M. Piot, instituteur à Rians, qui, ayant tout essayé sans résultat durable, a pris de *LA POUDRE DE L'HOPITAL*, nous autorise, dans un but humanitaire, à signaler sa guérison.

M. Chédin, d'Aubinges, dit à qui veut l'entendre : « Sans *La Poudre de l'Hôpital*, depuis quatre ans, je serais mort ! »

Mme Lucas, sage-femme à Montigny, s'écrie : « Mon père qui ne pouvait plus rien digérer, mange aujourd'hui des haricots rouges. »

Les attestations semblables à celles-ci ne tiendraient pas dans ce journal.

Cette spécialité véritable découverte scientifique, régularise l'intestin. Plus de constipation ; elle chasse la bile et rétablit une parfaite circulation du sang. C'est là le grand résultat.

Elle supprime tous les malaises causés par une mauvaise circulation, migraines, insomnies, congestions, accidents dus à l'âge critique.

Pour une fois, on peut dire que les boches ne sont pas les seuls à faire quelque chose en thérapeutique. Nos lecteurs en trouveront chez leur pharmacien, qui peut s'en procurer chez tous ses fournisseurs de gros.

Détail : PARIS, *Pharmacie Normale*, 19, rue Drouot ; Nevers *Pharmacie Bernamont*, rue du *Commerce* et toutes pharmacies, ou écrire à M. LARCHE, pharmacien spécialiste, à Les Aix-d'Angillon (Cher), qui vous enverra un flacon par poste (franco 7.70) avec tous renseignements gratuits.

Maison Lainages Roubaix

demande **REPRESENTANTS REGIONAUX** bien introduits. Bonnes références exigées. Ecrire SETTAL, 42, rue de Paradis, Paris (10e).

BOULANGERS PATISSIERS
Installation complète du fournil et du magasin
Vanneries — Pelles — Vitrines
Etouffoirs — Ricas
Comptoir Marbre — Couteaux — Appareils à tuer
... à main et au moteur
F. DUBOIS, Constructeur
16 & 20 Rue Mollière, LYON
CATALOGUE FRANCO

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUÉRI !!! C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le réputé Spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à l'adaptation de la nouvelle Pelote à compression souple et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Approuvée par le corps médical lui-même, la nouvelle pelote adaptée à l'appareil sans ressort de **M. GLASER** est le dernier progrès de la science herniaire. Les témoignages authentiques de personnes GUÉRIES qui parviennent chaque jour à M. GLASER sont des preuves irréfutables de la supériorité de cette belle découverte.

MALADES que la hernie torture, ne vous laissez pas induire en erreur! Méfiez-vous des réclames tapageuses !!

M. GLASER est le seul vrai praticien, le seul dont les 40 années d'expérience mettent le hernieux à l'abri de tous les mécomptes.

ADOPTER SA MÉTHODE, C'EST VAINCRE LA HERNIE.

Parmi des MILLIERS, quelques personnes GUERIES nous autorisant à publier leur adresse :

M. ROY François, CHASSIGNY, par Avallon (Yonne) hernies double guéries

M. AUTHELET E., La Capucines Saint-Claude (Jura), hernie guérie.

M. CHEVALLIER A., à Egriselles le Bocage (Yonne), hernie guérie.

M. GREMILLET E., à Lepanges (Vosges), son fils, hernie guérie.

M. GEORGES V., à Desprès, commune de Cusset (Allier), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils. Hommes et femmes, ... allez donc tous de 8 heures à 4 heures à :

COSNE, dimanche 5 février, **Hôtel du Cerf.**
AVALLON, mardi 7, Hôtel de la Poste
CLAMECY, jeudi 9 février, **Hôtel de la Poste.**
NEVERS, samedi 11 février, **Hôtel Terminus.**
BRIARE, 12 février, de 8 h. à 2 h., **Hôtel de la Poste.**

Obésité, Grossesses, Matrice **CEINTURES VENTRIÈRES** pour déplacement de tous organes
Brochure franco sur demande à M. GLASER, 63, boulevard Sébastopol, PARIS.

Officiers Ministériels

A VENDRE
pour cause de décès
TRES BON FONDS DE MARECHAL
à Montillot (Yonne)
Pressé

S'adresser à Mme Veuve DURAND, à Montillot, par Vézelay, ou à Me ARNAULT, notaire à Voutenay-sur-Cure (Yonne). 1849

A VENDRE

1° **UN CAMION Renault** E.P. trois tonnes, parfait état mécanique.

2° **VOITURE** conduite intérieure, 4 places. Th Schneider 1920, 12 HP. Eclairage et démarrage électrique. A très peu roulée.

3° **TORPEDO** 6 places, Renault 1920, 18 HP. Eclairage et démarrage. A très peu roulé.

S'adresser à Me BUISSON, notaire à Decize. 1944

Etude de Me **GEOFFROY**
docteur en droit
avoué à Nevers
9, Avenue Georges-Clemenceau

DIVORCE

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de Nevers, le 10 octobre 1921, enregistré et devenu définitif.

Au profit de Madame Marie-Louise BONNOT, épouse de M. Simon-Denis MOUILLET, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais autorisée à résider et résidant de fait chez ses parents, à Nevers, 23, rue de Marzy.

Contre M. Simon-Denis MOUILLET, tourneur sur métaux, demeurant au Pont-Patin, commune de Coulanges-les-Nevers.

Il appert :

Que le divorce a été prononcé d'entre les époux MOUILLET au profit de la femme et aux torts et griefs du mari, avec toutes conséquences de droit.

Nevers, le 3 février 1922
Signé : G. GEOFFROY
1956

Me BERTHET, avoué à Nevers, 3, rue Gambetta, demande

UN PETIT CLERC

présenté par ses parents

S'adresser à l'étude, de 9 heures à midi, et de 2 heures à 6 heures. 1969

Etude de Me **DURIN**, notaire à Pougues-les-Eaux (Nièvre).

ADJUDICATION

Le dimanche 5 mars, à 14 heures, en l'étude de Me Durin, de la

PROPRIETE DU BANLAY

commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre), (gares de Nevers et de Pougues à 7 kilomètres).

I. Deux maison de maîtres, communs, parc, potager, verger, contenance 3 hectares.

II. Ferme. Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, contenance 9 hectares. Jouissance immédiate.

Bail à ferme 3, 6, 9 ans, à continuer.

Mise à prix : 80.000 francs

Consignation pour enchérir en titres cotés ou espèces : 10 000 francs

Pour visiter s'adresser au château du Banlay, tous les jours de 2 à 4 heures.

Et pour tous renseignements s'adresser à Me DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux.

1945

Etude de Me **BEAUGONIN**, notaire à Saint-Saulge (Nièvre)

VENTE MOBILIERE

après décès, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Nevers, en date du 21 décembre 1921, à Saint-Saulge, au domicile de M. Romat, décédé. Le dimanche 5 mars 1922, à 13 heures 30. Il sera vendu :

AUTOMOBILE

marque « VERMOREL », 8 HP, 4 cylindres, bon état de marche, 3 pneus Michelin neufs (760×90). Bidons d'essence et d'huile.

MOBILIER

Comprenant : 1 lit de fer et cuivre, sommier métallique, 3 bois de lits avec matelas, paillasses et lits de plume, 1 lit en fer et sa literie, plusieurs tables, chaises, fauteuils, bureau-secrétaire, armoires, 1 fourneau de cuisine, horloge comtoise.

Divers instruments à l'usage vétérinaire.

Quantité d'objets divers.

Au comptant, 15 % en sus des enchères, plus la taxe de luxe.

S'adresser pour tous renseignements à Me Beaugonin, notaire.

1846

Etude de Me **CHABREIRON**, notaire au Veurdre (Allier)

A vendre ou à affermer
Jouissance du 11 novembre 1922

PROPRIETE

la Roblette, commune de Saint-Pierre-le-Moûtier, sur la route de Nevers, avec avenue sur cette route, de 11 hectares 20 ares, dont 3 défoncés pour vigne.

S'adresser à Me CHABREIRON. 1909

Etudes de :
Me **DURBISE**, notaire à Brinon-sur-Beuvron ;
Me **SIROT**, notaire à Tannay.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche 19 février 1922, à 1 h. 1/2, à Neuilly, auberge Jut, en bloc ou en détail, d'une

PETITE PROPRIETE

sise aux Bordes, commune de Neuilly, comprenant :

Bâtiment d'habitation, 2 écuries, 1 grange. Pré et verger y attenant de 50 ares, jardin.

5 hectares 80 ares de bons prés.

Terre de 1 hectare 40 ares en blé.

Bois de 30 ares.

Jouissance : 1 mai 1922, pour les bâtiments et dépendances, de suite pour le surplus.

Facilités de paiement.

Pour visiter, s'adresser à M. PETIT, aux Bordes, et pour tous renseignements aux notaires. 1882

Etude de Me **A. GRELLET**, notaire à Saint-Amand-de-Vendôme (Loir-et-Cher)

9 Machines à vapeur locomobiles, de la force de 5, 6 et 7 HP

8 batteuses à grains.

3 batteuses à trèfle, le tout système « Merlin » et de la Société française de Vierzon.

Tours, établis, transmissions moulin anglais, machines à percer.

A vendre aux enchères, à Pranay (Loir-et-Cher), le dimanche 19 février 1922, à 14 heures.

Au comptant 13 % en sus.

Le matériel sera visible à partir du 12 février.

Nota — Pranay est desservi par la gare de Pranay-Casseraau, ligne de Tours à Sargé. 1893

Etude de Me BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE
BEL HOTEL PARTICULIER
A Nevers, rue Creuse, n° 8. Peut-être rendu libre 6 mois après la vente.
S'adresser pour tous renseignements, à Me BOUQUILLARD. 1864

Etude de Me BEAUGONIN notaire à Saint-Saulge (Nièvre)

A AFFERMER
à l'amiable
A Saint-Saulge, en l'étude de Me BEAUGONIN, notaire, le samedi 4 mars 1922, à 14 heures (jour de la foire).
DEUX PRES
1° Commune de Sainte-Marie, un pré appelé « la Grande Embouche », de la contenance de 24 hectares environ, situé à Saint-Martin, dépendant du domaine du Jardin ;
2° Commune de Bazolles, un pré appelé « Pré de la Comme et Pré Membré », réunis, de la contenance de 12 hectares environ, situé à Selins, dépendant des domaines de Selins.
S'adresser pour tous renseignements, à Me BEAUGONIN, notaire. 1845

Etude de Me MARSEILLE, notaire à Decize

VENTE MOBILIERE
Par suite de la liquidation de la Société Coopérative générale ouvrière du canton de Decize.
Il sera procédé par le ministère dudit Me Marseille, le dimanche 12 février 1922, à 13 heures, à Decize, faubourg Saint-Privé, au magasin de la Société.
De A la vente des marchandises ci-après :
Plusieurs lots de pantoufles enfants, chaussures enfants, chaussures toile blanche pour dames et enfants, 3 paires chaussures Molière et 4 paires chaussures Charles IX pour dames, 1 lot de cols souples couleur, environ 100 kilos sacs en papier paille, 4 petits fûts graisse alimentaire, huile blanche, verres à lampes, boîtes levure Rap et entremets Rap, 100 paquets instantanés cacao sucre, 10 boîtes de 24 bidons et 20 boîtes de 12 bidons brillant Bolide pour cuivres.
Les marchandises seront vendues par lots d'une valeur minima de 50 francs, conformément au jugement du tribunal de commerce de Nevers, autorisant cette vente, du 23 novembre 1921.
2° A la vente du matériel consistant en :
1 grand comptoir, 2 comptoirs, 1 bureau-caisse, 1 grande table, 2 vitrines, 1 table-bureau avec rayons, 2 grands rayonnages, 1 rayonnage avec tiroirs, 1 échelle double, 1 presse à copier, moulin à poivre et à café, 2 râpes à gruyère, balance, série de poids, série de grandes et petites mesures à huile, 2 scies à viande, coupe gruyère, 4 couteaux, entonnoirs, 2 poêles avec tuyaux 6 chaises, 3 grands étouffoirs neufs, 10 bonbonnes vides, 1 brouette à sacs, 1 haquet avec roues, caisses et bouteilles.
Au comptant 10 % en sus des enchères. 1905

Etude de Me DEBIESSE notaire à Varennes-sur-Allier

A VENDRE
LE « NOUVEL HOTEL »
sis à Varennes-sur-Allier, Place de la Gare (Immeuble et fonds de Commerce). 20 chambre. Très belle installation. Bâtiments en parfait état. Garage. Cour ombragée et jardin.
Superficie, 1.500 m2
S'adresser à DEBIESSE notaire. 1975

VENTE
Etude de Me DURIN notaire à Pougues-les-Eaux (Nièvre)

Le dix-neuf février mil neuf cent vingt-deux, à 1 heure
PROPRIETE
à Fourchambault, rue Ledru-Rollin et rue de Chantotte.
Mise à prix : 5.000 francs.
S'adresser à Me DURIN, notaire ; Me ANCELOT, Me BERTON, avoués à Paris ; Me PERROT, notaire à Bourg-la-Reine (Seine). 1888

Etude de Me BOUQUILLARD Docteur en droit notaire à Nevers

A vendre à l'amiable
Grand immeuble appelé « L'ORANGERIE »
situé à Nevers, rues de Rémigny et de la Banque
S'adresser pour tous renseignements à Me BOUQUILLARD. 1984

Etude de Me Maurice BECHARD avoué 31, rue La-Fayette à Nevers

VENTE SUR LICITATION
aux enchères publiques en deux lots, à l'audience des criées du tribunal civil de Nevers, le lundi 20 février mil neuf cent vingt-deux, à treize heures trente
Premier Lot
UNE PROPRIETE
sise à Nevers, rue Amiral-Courbet, n° 10, comprenant un bâtiment en face sur la dite rue, composée d'un rez-de-chaussée comprenant vestibule et quatre pièces, grenier au-dessus. Autre construction derrière, comprenant trois pièces avec grenier au-dessus. Cour-puits dans cette cour et jardin. Superficie totale : quatre cent cinquante deux mètres carrés.
Mise à prix : 18.000 francs.
Deuxième Lot
UNE MAISON
sise à Nevers, rue du Pont-Cizeau, n° 9, dans laquelle est exploité un établissement de bains composé : au rez-de-chaussée de deux chambres, salle à manger et cuisine ; au premier étage, deux chambres et cuisine, au second étage, trois chambres.
Mise à prix : 14.000 francs
Les frais de poursuite de vente sont payables en sus du prix.
Pour tous renseignements s'adresser à Nevers, à :
1° Me BECHARD avoué poursuivant la vente, 31, rue La-Fayette ;
Me DUBOST, avoué co-licitant, Place Carnot, n° 1 ;
3° Me BAYLE, notaire et pour prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal civil où il est déposé. 1958

Etude de Me CHABREIRON, notaire au Veurdre (Allier)

METAYER
pour le 11 novembre 1922 est demandé pour bon domaine du Bois, commune de Saint-Léopardin-d'Augy, de 45 hectares, dont 11 en prés avec eau courante.
S'adresser à M. SAULNIER, château du Bois, commune de Saint-Léopardin d'Augy, ou à Me CHABREIRON. 1908

Etude de Me PERRIN, notaire à Saint-Amand (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE
Le dimanche 12 février 1922, à 13 heures, à Dampierre-sous-Bouhy, chez M. MRUN,
UNE MANŒUVRERIE
située aux Charriers, commune de Dampierre, comprenant bons bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et bois en plusieurs parcelles, d'ensemble 4 hectares 41 ares 58 centiares.
S'adresser au notaire. 1707

Etude de Me GOMOT notaire à Dompierre-sur-Besbre

A VENDRE A L'AMIABLE
par lots et en détail
DIFFERENTES PROPRIETES
Sises à village du Devant, commune de Saint-Seine (Nièvre).
DESIGNATION
1° Un Corps de bâtiments comprenant habitation, grange et écuries, avec jardin y attenant, d'une contenance d'environ, 16 ares 50 c.;
2° Un très bon pré, contigu à la maison, d'une superficie approximative de 2 h. 21 a. 88 ;
3° Différents tènements de Bois-taillis, très gibeyeux, d'une contenance d'environ 14 h.;
Entrée en jouissance au 11 novembre 1922.
Les actes seront reçus par les notaires des acquéreurs.
Très grandes facilités de paiement.
S'adresser :
Pour visiter : à M. DIOT, garde particulier aux Garlaudes, commune de Cronat ;
Pour tous renseignements et traiter :
A Me GOMOT, notaire à Dompierre-sur-Besbre ;
A M. Georges PAJOT, 34, rue des Potiers, à Moulins (téléph. 1-01), qui se rendra sur place à la demande des amateurs ;
A MM. BERNNEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris 1767

Etude de Me GOMOT notaire à Dompierre-sur-Besbre

A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou en détail
La Propriété des Garlaudes

Sise communes de Cronat et Maltat (Saône-et-Loire), d'une superficie approximative de 162 h. 50 a., et comprenant :
1° MAISON D'HABITATION, avec dépendances, cour, jardin, écuries, remises, chenils, etc.... d'une superficie d'environ 1 h. 50 a.
2° LE DOMAINE DES GARLAUDES, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres, prés, étang, d'environ 76 h.
Différents tènements de Bois-Taillis, d'une superficie approximative de 85 h.
Les bois sont aménagés en coupes annuelles, et sillonnés de sentiers et allées pour la chasse.
Le tout est d'un seul tenant, très bien situé sur la route de Maltat à Cronat, à dix kilomètres environ de Bourbon-Lancy.
CHASSE SUPERBE
Entrée en jouissance au 11 novembre 1922
Les actes seront reçus par les notaires des acquéreurs.
Très grandes facilités de paiement
S'adresser
Pour visiter : à M. DIOT, garde particulier aux Garlaudes, commune de Cronat ;
Pour tous renseignements et traiter :
A Me GOMOT, notaire à Dompierre-sur-Besbre ;
A M. Georges PAJOT, 34, rue des Potiers, à Moulins (téléph. 1-01), qui se rendra sur place à la demande des amateurs ;
A MM. BERNNEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris 1767

Etude de Me BOUQUILLARD, notaire à Nevers

Maisons à Vendre à Nevers

1° N° 12, rue de la Porte-du-Croux : BELLE MAISON de vingt pièces, trois étages sur caves, bon état. Libre le 1er mars 1922. Peut faire habitation particulière ou de rapport.
2° N° 14, rue de la Porte-du-Croux : PETITE MAISON de huit pièces avec jardin, bon état. Libre le 24 juin 1922.
(La petite porte du Croux, classée monument historique, fait partie de cette maison)
Ces deux immeubles sont contigus et peuvent être vendus ensemble ou séparément.
S'adresser à Me BOUQUILLARD, notaire, et à M. BARTHELEMY, 27, rue du Chemin-de-Fer, à Nevers, représentant de Me Lévy-Godchot, 86, rue de Monceau, à Paris. 1396

Etude de Me BOURGUIGNON notaire à Fours (Nièvre)

A vendre à l'amiable ou par adjudication
En bloc ou par lots, au gré des amateurs, le vendredi 10 février 1922, à deux heures, en l'étude du notaire.
Le domaine du Bas de Fours d'En-Haut

Ou Domaine des Brulés, si commune de Fours, et par extension commune de Cercy-la-Tour, comprenant :
Bâtiments d'habitation et d'exploitation du domaine des Brûlés proprement dit, et ceux de la locature Gagnard ;
Et 58 hectares de terres, prés et pâtures.
Un lot de 13 hectares de pré d'un seul tenant peut notamment être vendu séparément. Faculté de traiter avant la vente.
Epingles, 5%, en sus des prix.
S'adresser pour renseignements, à Me BOURGUIGNON, notaire, et pour traiter, à MM. LONDONCHUTZ et Fils, négociants en domaines, 34, rue des Quinze-Vingts, à Troyes (téléph. 2-70), et à M. Marcel PASTERI, négociant en domaines, 16, boulevard de la République, à Nevers (téléph. 4-94), qui seront tous les samedis à leur bureau de Nevers, 16, boulevard de la République. 1812

Etude de Me Maurice BOT, notaire à Château-Chinon (Successeur de Me JEANMOT)

HOSPICE DE LA VILLE DE CHATEAU-CHINON
Adjudication Amiable
Le dimanche 19 Février 1922 à 14 heures, à Chougny, en la Salle de la Mairie
Et par le ministère de Me BOT, notaire,
DU
Domaine de Louvrault

Situé sur la commune de Chaugny, et par extension sur les communes de Dun-sur-Grandry et Saint-Péreuse, comprenant :

MAISON D'HABITATION ET VASTES BATIMENTS D'EXPLOITATION, cour, jardin et verger, d'env.	75 a 45 c.
PRES, environ	38 h.
PATURES environ	32 h.
TERRES LABOURABLES	30 h. 68 a.
BROUISSAILLES ET BUISSONS	25 a
Contenance totale	101 h 68 a 45 c

Mise à prix : 230.000 francs.
L'ADJUDICATAIRE POURRA SE LIBERER JUSQU'A CONCURRENCE DE LA MOITIE DE SON PRIX, EN TITRES DE RENTE FRANÇAISE AU PORTEUR.
Pour tous renseignements :
S'adresser à Me BOT, notaire, dépositaire du cahier des charges. 1999

Etude de Me NOLIN, notaire à Clamecy.

A VENDRE
A l'amiable en bloc ou par lots
Propriété d'Elevage

sise à 4 kilomètres de Clamecy
Composée de :
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, pièces d'eau ; 31 hectares de prés naturels irrigués, 34 hectares de terres et 47 hectares de bois en grande partie bons à exploiter, en tout 112 hectares d'un seul tenant.
Prise de possession de suite pour les bois, au 31 janvier prochain pour les prés et au 1er mai prochain pour le surplus.
Facilités de paiement — 5 % en sus
S'adresser au notaire ; et à M. BARTHELEMY, 27, rue du Chemin-de-Fer, à Nevers ; et à M. LEVY-GODCHOT, 86, rue de Monceau, à Paris 1775

Etude de Me VEILLERETTE, notaire à Gannat

A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots
Propriété de la Chapelle

Commune de Saint-Priest d'Andelot, à 6 kilm. de Gannat.
Comprenant :
Petit château, étang et 2 domaines. — Contenance totale : 35 hectares.
Pour tous renseignements et traiter :
1° Me VEILLERETTE, notaire ;
2° M. BARDIN BRIZARD à Escurolles, qui se rendra sur place à la demande des acquéreurs ;
3° à MM. BERNARD-LEVY et Fils, 24, rue de Courcelles, à Paris Inter. 9-77 1208

Etude de Me MONNAC, notaire à Moulins

A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots
La Propriété de Trevèze

Communes de Lusigny et Yzeure, à 7 kil. de Moulins (Allier).
Comprenant :
Belle maison de maître à l'état de neuf avec communs, maison de jardinier et beau parc ..... 4 hectares
Bel étang de ..... 3 hectares
Un domaine dont moitié prés et pâtures .... 75 hectares
Bois ..... 25 hectares
Total ..... 107 hectares
Chasse très gibeyeuse
Grandes facilités de paiement
Il sera perçu 5 % en sus des prix
S'adresser pour tous renseignements au notaire.
Et pour traiter à MM. BERNARD-LEVY et Fils, 24, rue de Courcelles, à Paris, qui se rendront sur place à la demande des acquéreurs 1209

Etude de Me SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE PETITE PROPRIETE
Située à Saint-Parize-le-Châtel, comprenant : 1° Une maison d'habitation, près la mairie, composée de deux pièces, cave, écurie, boulangerie, jardin y attenant, d'environ 35 ares ; 2° Une pièce de terre dite « Les Bourries », contenant 55 ares ; 3° Et une parcelle de bois, contenant 16 ares environ.
Pour traiter, s'adresser à Me SOULAT. 1850

Etude de Me DUBOIS, notaire à Saint-Benin d'Azy

A AFFERMER
Pour le 1er mai 1922
LE DOMAINE DE MONTGOUBLIN
commune de Saint-Benin-d'Azy, d'une contenance de 76 hectares, dont la plus grande partie en prés et pâtures
S'adresser à Me DUBOIS, notaire 1750

Etude de Me DUBOIS, notaire à Saint-Benin d'Azy

A AFFERMER
Pour le 1er mai 1922
LE DOMAINE de MOUSSEAUX
Commune de Saint-Benin-d'Azy, d'une contenance de 32 hectares environ, dont une bonne partie en prés et pâtures
S'adresser à Me DUBOIS notaire 1749

AUTO DE DION 1914
8 HP, 2 places, gr. spider, jantes amovibles pn. 760×90.
S'adresser au bureau du journal. 1976

Etude de Me DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy

A vendre ou affermer
Pour le 1er mai 1922
UN DOMAINE
A Lavault, commune de St-Benin-d'Azy, contenant environ 18 hectares, actuellement exploités par M. Desnoyers
S'adresser à Me DUBOIS, notaire. 1745

Etude de Me AUCOPT, notaire à Commentry (Allier).

A VENDRE DE SUITE
pour cause de décès
UN VASTE BATIMENT
à usage de commerce, sis à Commentry, au centre de la ville, ayant rez-de-chaussée, composé d'un magasin et deux pièces, trois étages, cave, grenier et cour, dans laquelle se trouve un autre bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et un premier étage.
Jouissance immédiate.
S'adresser à Me AUCOPT, notaire à Commentry (Allier). 1646

Etude de Me JOUBERT, notaire à Nérondes (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE
En bloc par lots ou en détail au gré des Amateurs
Le dimanche 26 février, à Mornay-en-Berry, hôtel Lamadon
LE DOMAINE DE LA SATIATTE
Situé commune de Mornay-en-Berry (Cher), 10 kilomètres de Nérondes comprenant :
1° Bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état.
2° 33 hectares de prairies naturelles de 1re qualité, 19 hectares de terres de culture, 5 hectares de taillis sous futaies.
Le tout d'un seul tenant et d'un bel aspect.
Jouissance en partie de suite, et au 1er mai 1924 pour le reste.
Chasse libre de suite.
Facultés de paiement.
5 % en sus du prix.
Pour tous renseignements, s'adresser à Me JOUBERT, notaire à Nérondes, téléphone 11.
Et pour visiter et traiter à M. Louis LACROIX, négociant en immeubles, 22, rue du Commerce, Bourges, qui se rendra sur place à toutes demandes des amateurs et se trouvera à l'Hôtel Lamadon, à Mornay, le dimanche 26 février dès 11 heures du matin. 1607

A VENDRE
MAISON
à Cosne-sur-Loire au centre de la ville comprenant 5 pièces, eau et gaz, écurie, remise, fosse pour auto, greniers et mansardes. Libre de suite.
S'adres. à Me PIETRESSON de SAINT-AUBIN, notaire à Cosne-sur-Loire (Nièvre) 838

Etude de Me BOUCHER, notaire à Sancoins (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE
En bloc, par lots ou en détail au gré des Amateurs
LA PROPRIETE DES POLQUINS
Sise commune de Neuvy-les-Barrois (Cher), à 12 kilomètres de Sancoins et comprenant :
1° Ferme des Prolins, belle maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, en très bon état 145 hectares dont 70 hectares de prairies naturelles, le reste en terres de culture et pâtures pour la moitié ;
2° Ferme des Gibauds, bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon état, 17 hectares de prairies naturelles et pâtures ;
3° Pied à terre de 4 pièces avec petites dépendances, superbe propriété d'élevage sur les bords de l'Allier.
Facilités de paiement.
5 % en sus du prix.
Pour tous renseignements, s'adresser à Me BOUCHER, notaire à Sancoins
Et pour visiter et traiter, à M. Louis LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges. Téléphone 89, qui se rendra sur place à toutes demandes des amateurs. 1608

Etude de Me GAUTHIER, notaire à Saint-Fargeau (Yonne)

A LOUER
Pour le 1er novembre 1922
LA FERME DES BERTHES
Commune de Mézilles (Yonne)
Contenance 80 hectares.
Pour renseignements et traiter s'adresser à Me GAUTHIER, notaire. 1504

Etude de Me BOUQUILLARD docteur en droit, notaire à Nevers

A vendre à l'amiable
GRAND TERRAIN
Boulevard Boigues, à Fourchambault, d'une contenance de 955 m environ.
S'adresser pour tous renseignements, à Me Bouquillard. 1777

METAYER
Pour 11 mai 1922, domaine des Tardys, 63 hectares, commune de Neuville.
S'adresser à M. GILLIER, à la Perrière, commune de Fleury-sur-Loire (Nièvre). 1943

Etude de Me MARSEILLE notaire à Decize

A affermer pour le 11 novembre 1922.
LA PROPRIETE DE LA GUEDINE
commune de Saint-Leger-des-Vignes, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation et terrains d'une superficie de 28 hectares environ, en majeure partie en pré et pâture.
Dans cette propriété, on exerce le commerce du lait
Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. le Docteur de BURINE, et à Me MARSEILLE. 924

Me CHAVANE, notaire, 166, boulevard Magenta, à Paris, demande
CLERC LIQUIDATEUR EXPERIMENTE
Appointements sérieux. 20:5

Etudes de Me Aimé BERTHET, avoué licencié en droit demeurant à Nevers rue Gambetta, n° 3
Me GALLICHER-LAVANNE notaire à Nevers, rue Gambetta, n° 5

VENTE
Par suite d'acceptation bénéficiaire.
En l'étude et par le ministère de Me Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers, d'une
PROPRIETE
située à Nevers, faubourg de Paris, n° 7.
Comprenant maison d'habitation, écurie, remise et magasin.
Autre PETITE MAISON, jardin et pré.
Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean, dit Emile Pivert.
L'adjudication aura lieu le Jeudi 16 Février 1922, à quatorze heures
Les frais de poursuite de vente sont payables en sus du prix.
Mise à Prix : 20.000 fr.
S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, en l'étude de Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, où il est déposé.
Et pour les renseignements :
1° Audit Me GALLICHER-LAVANNE notaire ;
2° A Me Aimé BERTHET, avoué, demeurant à Nevers, rue Gambetta, n° 3, poursuivant la vente 2027

Etude de Me DELAUNAY avoué à Saint-Amand rue Nationale, 39

VENTE AUX ENCHERES
1° HOTEL DE LA GARE à Culan (Cher)
2° VASTE IMMEUBLE
Mise à prix : 35.000 fr.
Avec dépendances, autrefois « Hôtel du Nord », à Culan
Mise à prix : 36.000 fr.
Adjudication le Mercredi 15 Février 1922, à 13 heures, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Saint-Amand, au Palais de Justice.
S'adresser pour les renseignements à Me DELAUNAY, avoué à Saint-Amand. 1993

Etude de Me FOUILLET avocat-avoué à Château-Chinon (Nièvre)

ADJUDICATION
Le Mardi 21 Février 1922, à 13 heures.
A la barre du Tribunal Civil de Château-Chinon
De divers immeubles connus sous le nom de
HOTEL DE LA GARE
sis à Luzy, proche la Gare
Comprenant plusieurs corps de bâtiments, cours, jardins, aisances et dépendances, ainsi que l'enseigne et la licence y attachés.
Mise à prix : 45.000 fr.
Pour tous renseignements, s'adresser audit Me FOUILLET. 1994

On demande à acheter dans le Centre
DOMAINE D'ÉLEVAGE

Environ 50 hectares, avec maison de maître moderne et confortable, traversé par belle rivière ou avec vaste étang. 150-200 mille francs
S'adresser au bureau du journal. 2021

A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots
Le
Bon domaine de Thurigny-du-Bas

Commune d'Auxy-en-Bazois
Comprenant :
Maison d'habitation et d'exploitation, à l'état de neuf.
Contenance : 94 hectares, dont moitié prés.
Les terres et les prés sont de très bonnes qualités.
Jouissance par la prise de possession réelle le 1er mai 1924.
Grandes facilités de paiement. — 5 % en sus des prix.
S'adresser pour visiter à M. LEBLANC, fermier ;
Et pour traiter à MM. BERNARD-LEVY et Fils, 24, rue de Courcelles, à Paris, Téléph. 9-77 inter. qui se rendront sur place à la demande des acquéreurs. 1210

Agence Populaire
NEVERS
CONTENTIEUX
Conseil juridique de premier ordre
Révisions de tous procès, divorces, etc.
ASSURANCES TOUS RISQUES
Revision de toutes polices
ACCIDENTS TRANSPORTS PERSONNES EN COMMUN
CAPITAL GARANTI : 30.000 FRANCS
Prime de 300 francs payée une seule fois pour toute la vie
DOTATION D'ENFANTS
PLACEMENT & PRÊT DE CAPITAUX
Pour achat ou édification de MAISONS D'HABITATION ou EXPLOITATIONS AGRICOLES, remboursables en 10, 15 ou 20 ans

A CÉDER
HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS, COMPTOIRS, avec et sans gérance, tabac, toutes importances et tous prix.
EPICERIES, MERCERIES, CREMERIES, FRUITERIES, toutes importances et tous prix.

A VENDRE
Libres à Volonté
Plusieurs PROPRIETES RURALES, toutes contenances et tous prix.
Plusieurs IMMEUBLES de rapport et habitation.
TERRAINS à bâtir depuis 3 fr. le mètre

L'Agence présente journellement aux Amateurs, quantité d'autres ETABLISSEMENTS de toutes sortes
Pour tous renseignements, s'adresser, à M. J. SERVAYRE, Directeur, 7 bis, rue Saint-Benin. NEVERS.

CABINETS D'AFFAIRES

MAISON A LOUER
au 1er mai prochain, comprenant 5 pièces, état neuf avec jardin et caves, située à 100 mètres gare économique et 12 kilomètres grande ligne.
S'adresser pour renseignements et pour visiter à M. LEBROT, café à Montigny-aux-Amognes (Nièvre). 1621

VENTES D'IMMEUBLES
à l'amiable
Grand choix de maisons bourgeoises, propriétés de rapport et d'agrément, grands et petits domaines
A vendre à l'amiable
MAISON DE COMMERCE
café-restaurant, cafe, billard, grandes maisons et dépendances pouvant faire tous genres de commerce, situés dans chef-lieu de canton.
S'adresser à M. E. JEANNE, négociant à Corbigny (Nièvre). 4.337

A VENDRE A L'AMIABLE
Le samedi 18 février, hôtel du Midi, à Nérondes (Cher).
UNE LOCATURE
Sise à Nérondes, lieudit les Charbonnières, route de La Guerche et comprenant :
1° Habitation de 2 pièces, écurie, vacherie, remise et dépendances (état neuf).
2° 3 hectares 36 ares 38 centiares de prairies naturelles de 2e qualité.
Loyer, 1.400 francs jusqu'au 1er mai 1923.
Facilités de paiement, 5 % en sus.
Pour tous renseignements et traiter s'adresser à M. Louis LACROIX, négociant en immeubles, 22, rue du Commerce, à Bourges qui se rendra sur place à toutes demandes des acquéreurs et se trouvera à l'hôtel du Midi, à Nérondes, le samedi 18 février, dès 10 heures du matin. 1605

A AFFERMER
pour entrer en jouissance de suite
Le Pré de Sauvigny, contenant 19 hectares ;
Le Pré de Châtillon, contenant 13 hectares 77 ares ;
Le Pré du Gué de la Bresse, contenant 24 hectares 27 ares ;
Le Pré de l'Acacia, contenant 15 hectares ;
Le Pré du Gué de Charmois, contenant 15 hectares
Pour visiter et traiter s'adresser à M. François NARCY, garde, au Bouillon, par MONCEAUX-LE-COMTE (Nièvre). 1149

AGENCE O. FOURNIER
30 rue du Cloître Saint-Cyr, Nevers

A VENDRE
IMPORTANT IMMEUBLE
situé à Nevers, faubourg de Lyon n° 2 (près le pont de Loire).
Comprenant : confortable maison d'habitation, très grande cour, vastes bâtiments, à usage commercial ou industriel, jardin et pré, le tout d'un seul tenant, d'une surface de plus de 20.000 mètres carrés.
Actuellement libre
Convient pour tous commerce de gros ou industries
Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à l'Agence. 1579

AVIS
Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative la Saint-Pierroise a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires que l'Assemblée Générale ordinaire aura lieu à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, le Dimanche 19 Février à 2 heures du soir.
MM. les Actionnaires sont instamment priés d'y assister.
ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2° Lecture du rapport du Conseil d'Administration
3° Lecture du rapport des commissaires des comptes.
4° Approbation des comptes de la Société pour l'année 1921.
5° Renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration 2006
Le Président du Conseil d'Administration

Asthmatiques, Catarrheux :
coignez

vos poumons !

Tout malade faible des bronches, faible de poitrine, doit soigner ses poumons pour les rendre plus aptes à supporter les changements de température. Les remèdes ne manquent pas : aucun n'a mérité la préférence du corps médical comme le Sirop des Vosges Cazé.
Avec lui, et très rapidement, la respiration reprendra son cours normal, les crachats diminueront, la toux cessera. Asthmatiques, Catarrheux, ne soyez pas sceptiques, tournez vous de tous côtés, interrogez votre médecin, et tous vous diront que le Sirop des Vosges Cazé a fait merveille dans votre cas.
En 1914, M. Péroux, café de la Mairie, à Gouzon (Creuse), nous écrivait ceci :
« Monsieur, j'aimerais pouvoir vous remercier de vive « voix ; j'étais asthmatique et je ne pouvais plus respirer. « Par moment, j'avais des crises d'étouffement qui me « duraient fort longtemps et des quintes de toux que rien « ne pouvait calmer. Après une cure avec votre Sirop des « Vosges Cazé, je me trouve admirablement soulagé et « presque guéri : on dirait que je suis dans un autre monde. »
En 1921, il nous écrivait ceci :
« Oui, je ne puis que vous confirmer ma lettre de 1914. « Votre Sirop des Vosges fait toujours merveille chez moi. « Chaque hiver j'en fais une cure. A la moindre toux, j'y « ai recours et je suis tranquille après. »
Sirop des Vosges CAZÉ
Le gr. flac., 6 fr. 60 ; les deux : 12 fr. 20 fco cont. mandat. — Toutes pharm. ou à défaut écr. Laborat. CAZÉ, 68 bis, av. de Châtillon, Paris. Rens. gratis.

SUIVANT ACTE sous signatures privées en date à Decize du premier Février mil neuf cent vingt deux, M. et Mme RIAT-SAURET, négociants à Decize, ont vendu à M. et Mme TARRÉ-RAMOND, demeurant également à Decize, le fonds de commerce de modes qu'ils exploitaient au dit lieu, comprenant le matériel, clientèle ou achalandage et marchandises, etc. Jouissance du 1er février 1922
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours au plus tard de la deuxième insertion renouvelant la présente, au domicile de M. TARRE-RAMOND.
Pour première insertion :
TARRE-RAMOND 2004

Cabinet de M. PICARD, 34 bis, avenue G. Clémenceau, Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE
MAISON, faub de Mouesse, avec grange et écurie, jardin et terre, contenance 1 hectare environ. Libre au 11 Novembre prochain.
A VENDRE A L'AMIABLE
MAISON, rue de la Motte, comprenant six pièces, cave, jardin. Libre prochainement.
S'adresser pour tous renseignements et visiter à M. PICARD 2019
On demande à acheter
VINS EN GROS
Avant bonne clientèle, Char. Nièvre Allier
S'adresser à M. J. SERVAYRE 7 bis, rue Saint-Benin, Nevers. 2019

A céder dans Vichy
Laboratoire et Fabrique de Pastilles de Vichy et de Sucres d'Orge
Avec machines et installation complète. Vastes locaux, Long bail.
S'adresser au bureau du journal. 2000

Fonds à céder
HOTEL-RESTAURANT, station thermale très fréquentée du Puy-de-Dôme, 14 chambres, dont 10 meublées. Loyer 3.500 francs. Prix, 50.000 fr.; comptant, 35.000 fr.
IMPORTANTE EPICERIE EN GROS, grande ville Allier, bénéfices nets supérieurs à 100.000 francs. — Prix à débattre.
COIFFEUR à Tours quartier central, rue très passante, bonne clientèle. Prix, 8.000 fr., marchandises comprises.
EPICERIE MERCERIE BOUVETTE, Allier, chiffre d'affaires 165.000 francs, justifié par livres. Prix, 25.000 francs.
CYCLES et réparations, Nevers, bon matériel, cause santé. Prix, 30.000 francs comptant.
S'adresser à M. D. TISSIER Agence Générale, 18, avenue Nationale Moulins (Allier). 2015

ON DEMANDE
MOULIN
à affermer
Pouvant faire environ 30 quintaux par jour
Faire offres à l'AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges. 2008

MAISONS A VENDRE
libre de location
S'adresser à M. COUTURIER architecte expert, 36, rue Saint-Benin à Nevers. Téléphone 4-77 300

VENTES

FOIN DE PRE
GRANDE QUANTITE
vagon départ, prix modérés.
Echantillon sur demande.
S'adresser au bureau du journal 1874

UN CAMION FIAT, 5 tonnes, UN CAMION SCHNEIDER 5 à 7 tonnes ;
CAMION DE DION-BOUTON, 3.500 kilos
DEUX REMORQUES à deux roues état neuf
Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. BENARD mécanicien, rue du 4 septembre VARENNES-SUR-ALLIER (Allier). 1834

2 MILLE KILOS DE FOIN
très bonne qualité
LOUVEAU, à Crieur, par Annay-en-Bazois (Nièvre.) 1916

BOIS DE PEUPLIER
scié à la mécanique :
Chevrons, Planches, panneaux, voligés
S'adresser à M. TARDIVON Pierre à Cercy-la-Tour, et à M. LARICHE Pierre, à Saint-Hilaire-Fontaine (Nièvre). 1836

LOCO BROUHOT 1919, 20 HP
1 BANC SCIE VANDEUVRE lames 1 m. 40
1 BANC SCIE A ROULEAUX,
Le tout état neuf.
FOUCARD, scierie du Jarrier, par Myennes (Nièvre). 1971

BARAQUEMENTS
provenant du camp américain de Mesves-sur-Loire.
Matériaux de construction, bois, charpentes, briques, carton goudronné, portes, fenêtres, etc.
S'adresser à M. GOUGNOT, entrepreneur à Mesves-sur-Loire (Nièvre). 1339

VOITURE DE LIVRAISON
à 4 roues, comme neuve, conviendrait pour épicier ou marchand forain.
MOTEUR A GAZ PAUVRE WINTERTHUR
15-18 HP, avec son gazogène Boutiller, le tout en bon état de marche.
Prix avantageux.
S'adresser au bureau du journal. 1822

CAMIONNETTE BRASIER
1.200 kilos, 18 H. P. très bon état
A VENDRE ou ECHANGERAIT pour voiture touriste.
S'adresser à M. GAGNEPAIN, vins, à Pouilly-sur-Loire ou Garage SANZEL, rue du Moulin-d'Ecorce, rue de Nièvre, Nevers. 2024

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
En bon état, provenant de la démolition de l'hôtel de l'Europe, consistant en ardoises, charpentes, planchers, escaliers, portes et fenêtres, pierres de taille, véranda, etc.. Enlèvement de suite.
S'adresser : Ancien hôtel de l'Europe, à Nevers. 2003

PERSONNEL

On demande
AGENTS et encaisseurs des deux sexes, demandés toutes localités, Nièvre et Allier. Ec. PIPET, 66, r. Saint-Genès, Clermont-Ferrand. 1295

BON AFFUTEUR
Pour scies circulaires et alternatives, et connaissant denture écrasée pour scies rubans, avec affûteuse automatique.
Bonnes références.
S'adresser Scierie Alabergère Saint-Amand (Cher). 17[illegible]

JARDINIER
marié sérieuses références exigées.
S'adresser au bureau du journal, 22, rue Notre-Dame, Bourges (Cher). 1832

AGENTS
demandés partout pour vendre à la campagne produits vétérinaires et agricoles. Conviendrait même à mutilé. 25 à 30 francs à gagner par jour, pendant toute l'année.
Ecrire à MM. CHAUVEAU DIXNEUF et Fils, à La Séguinière (M.-et-L.). 1531

BUCHERONS
travail longue durée
S'adresse à M. BORNET, Hôtel DELHUMEAU, Saulieu (Côte-d'Or) 1837

BONNE CUISINIERE
40 à 50 ans, chez dame seule avec femme de chambre. Bonnes références exigées. Pour Moulins.
S'adres. Publicité CHATRON à Moulins (Allier). 1896

Inspecteur Général
demandé par société de
Capitalisation
1er ordre, convient à agents courtiers, courtières actifs, très honorables, très belle situat. VIEL, 4, avenue Opéra, Paris.

CHOCOLAT PULVÉRISÉ Poulain

l'étui 0f20

MENAGE

Valet et femme de chambre, demandé par hôtel, important de la région. Bonnes références exigées. S'adresser bureau du journal. 2026

Mariniers

Sont demandés pour transport bois parcours Nièvre, Paris, travail assuré toute l'année pour une ou deux péniches. Ecrire à MOULIN, 17, rue des Ecluses Saint-Martin, Paris. 1923

JARDINIER

Marié est demandé de suite dans château de l'Yonne. S'adresser à Me COLLARD, notaire à Courtenay (Loiret). 1981

Bons Représentants

Pour huiles minérales de graissage demandés par Société des Huiles Minérales KALISTA, 51, rue de Lyon, Paris. 2012

TOURNEURS ET TOURNEUR-OUTILLEUR

Usine de la Motte, à Nevers. 2002

On O re :

VEUVE DE GUERRE demande place de concierge. S'adresser au bureau du journal. 1804

DIVERS

LA GRANDE DISTILLERIE « LA JACOBINE » à Limoges demande REPRESENTANT ou VOYAGEUR professionnel. Ecr. avec références. 1961

A VENDRE D'OCCASION

Une voiture CHENARD ET WALCKER 4 places, torpédo en bon état de marche. Garage GODARD, rue Félix-Faure, Nevers. 1955

UN CAMION AUTOMOBILE repartant à vide le 7 février, pour Paris, peut prendre chargement. S'adresser 3, place Saint-Laurent, Nevers 1996

On cherche à louer à Nevers Quartier du Parc si possible REMISE OU LOCAL pouvant servir de magasin. S'adresser au bureau du journal. 1997

FABRIQUE Chemise, gant, cravate, demi-voy, vis. nouveauté. — Ecr. réf. MARTIN, 56, r. Petit-Bois, Parc Saint-Maur, Seine. 2011

BONNE OCCASION

A vendre en bloc ou séparément Pour cause de cessation de commerce

1° UNE MACHINE à vapeur verticale à deux bouilleurs, à l'état neuf, force 6 chevaux avec réchauffeurs d'eau pouvant convenir pour toutes industries.

2° APPAREILS COMPLETS pour fabrication Eaux de Seltz et Limonade, se composant d'un producteur cuivre, d'un saturateur bronze et un gazomètre et MATERIEL SIPHONS. On ferait le franco. Prix à débattre. S'adresser au Bureau du Journal. 2023

Travaux chez Soi

Lucratifs et indépendants UNIVERS, case 35, Angers. 1940

MOTOCULTURE

PAR TRACTEURS « DART » Labourage, exécution de tous travaux de culture mécanique. S'ad. M. Albert LOISEAU à La Marche (tél. 2) 1347

VINS DU CENTRE ET DU MIDI Quinquinas et Vermouths de marque CIDRE DE NORMANDIE

Eaux minérales : Vals et St-Yorre. — Gros. Demi-gros. La Maison demande des Représentants et Voyageurs. S'adresser aux Etablissements de PRESLE, par Cosne (Nièvre). 1430

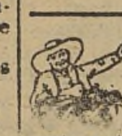

Maximum de récolte dans vos jardins en lisant l'instructif ALMANACH DU JARDINIER, contenant dictionnaire agricole horticole, adressé à tous GRATIS et FRANCO. Envoyez votre adresse seule sous enveloppe ouverte afft 0.05 à Ch. LEMAIRE, grainier, 108, boulevard Magenta, Paris.

RUBIS ORANGE — GRANDE LIQUEUR DIGESTIVE — TERRIER-BOURDIN seul fabricant — COSNE (Nièvre)

LE PLUS SEC TRIPLE SEC

Tout ce qui concerne la QUINCAILLERIE et la CHASSE - CARTIER - Successeur de GACON DECIZE (Nièvre)

Automobiles DE DION — PETITIMBERT CLAMECY *Agent pour la Nièvre*

Chocolaterie -:- -:- Nivernaise COSNE (Nièvre) — CHOCOLAT COUVERTURE CACAO EN BLOC BROYAGE A FAÇON Pour Confiseurs, Chocolatiers, Pâtissiers. Demander Prix et Echantillons

LE NECTAR Savon 75 % extra pur, garanti des Savonneries M. FOURNIER et Cie de Marseille, se trouve en dépôt chez MM. BIGARNET fils et DEMONGEOT, 37, rue Lafayette, à Nevers, tél. 1-05.

Accessoires et fournitures générales en gros pour l'Automobile, cycles, électricité, ateliers. AGENTS exclusifs pour le centre de la FRANCE

Carburateur CLAUDEL

Moyeu New Départure, roue libre Villiers. AGENTS régionaux et dépositaires des COMPTEURS O.S. Accumulateurs et appareillage électrique PAUL GADOT. Appareil d'éclairage SUMA. STOCKISTES roulements M. A. B. Bouteilles Acétolithe, Bougie AUTOMATIC, EYQUEM, MACQUAIRE. Spécialités de la C. I. C. C. A. Fournitures générales pour mécaniciens, carrossiers

BELOT, FOURTAIN & Cº Commissionnaires à Moulins-sur-Allier — **Vente exclusive en gros**

POUR LA FEMME

Exiger ce portrait

Sur 100 femmes, il y en a 90 qui souffrent de maladies intérieures qui les gênent plus ou moins, mais qui expliquent les hémorragies presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients puis tout à coup les malaises redoublent et occasionnent des douleurs dans les reins. La malade s'affaiblit et s'alite continuellement.

QUE FAIRE?

A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec la **Jouvence de l'Abbé Soury** qui vous guérira sûrement, sans que ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY est composée de plantes spéciales sans aucun poison ; elle est faite exprès pour guérir les MALADIES INTÉRIEURES DE LA FEMME : *Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Accidents de la Ménopause, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébite.* La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies : Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total 6 fr. 60.

Eczéma — Glandes Un moyen de les guérir

« Monsieur Breland, pharmacien,

« Depuis plusieurs années, je souffrais de démangeaisons, inflammations de la peau que je traitais comme Eczéma (mais tous les soins furent sans résultats) quand enfin je fis connaissance de votre fameux Dépuratif Bleu. Aux premiers flacons, de suite il se produisit un mieux qui s'accentua de plus en plus, et au quatrième flacon toute trace de souffrance avait disparu. Monsieur, il ne me reste qu'à vous remercier avec reconnaissance et vous autorise en même temps à publier ces quelques lignes dans l'intérêt de ceux qui comme moi, souffrent depuis longtemps sans trouver l'adoucissement ou plutôt la guérison de ce vilain mal.

« Edmond BERNARD, « à Houchin (Pas-de-Calais) ».

5 fr. Pharmacies. La Cure Dépuratif Bleu est de 4 flacons que M. BRELAND, pharmacien, rue Antoinette, 31, Lyon, adresse franco contre mandat de 20 francs.

Dépôt à Nevers : Pharmacie REUILLON, avenue de la Gare; Pharmacie BERNAMONT, rue du Commerce; Pharmacie NOUVELLE, rue des Ardilliers.

Directeur est demandé par Société de Capitalisation de PREMIER ORDRE pour NEVERS et la région. SITUATION AVANTAGEUSE ET D'AVENIR. Il n'est pas exigé de connaissances spéciales. Références très sérieuses exigées. Ecrire à Monsieur REBEILLARD, administrateur, 10, place de la Bourse, Paris. 2013

OUTILLAGE **Matériel agricole** CONSTRUCTION ET REPARATIONS en tous genres **G. BAILLOT** 18, Boulevard de la République, NEVERS. Représentation l'AGROPHILE

LOCATION AUTOMIBILE *Sur Voiture "UNIC" 10 HP 1921* Camille LAVOT, Garage GODARD, 8, rue Félix-Faure, NEVERS. PRIX MODERES. Télép 0-69

Représentation Générale de Fonderies **I. SÈVRE** Ancien Maître-Fondeur *11, Rue des Tailles, NEVERS* Traite sur Modèles ou Dessins à des prix défiant toute concurrence. ACHAT DE VIEUX METAUX

ENGRAIS Maison AUBIJOUX, Rue de la Tourterelle, NEVERS. Tél. 0-25. Superphosphates minéraux et d'os. Sels de potasse, Sulfate d'ammoniaque, Nitrate de soude. ENGRAIS COMPLET pour toutes cultures. Prix courants sur demande. CLOS D'EQUARRISSAGE DE NEVERS

Bois de Chauffage MOULÉE, première qualité, un an de coupe. Livrée à domicile. LE STERE : 28 francs. SCIAGE A VOLONTE. CHARBONNETTE, le stère : 20 francs. **LANCERY** 9, Faubourg ... 3-49

Manufacture de Voitures en tous genres GARAGE, CARROSSERIE AUTOMOBILE — A. AUROIR, 19 et 21, Rue d'Issoudun, BOURGES. Tél. 70. TRAVAUX MECANIQUES — VENTE et ECHANGE. Stocks divers. Réparations de toutes marques. Travail soigné et garanti. Agence exclusive : DELAHAYE, BELLANGER et SIGMA. Seule Maison de la région réunissant Mécanique et Carrosserie.

Baume-Tue-Nerf Mirigo Guérison infaillible, instantanée, radicale des MAUX DE DENTS. C'est la seule préparation guérissant les Maux de dents d'une façon définitive. PRIX : 4.75 la boîte, toutes pharmacies. Envoi franco contre ... adressée à : P. GIRAUD, Phien, 125, Grande Rue, LYON-OULLINS. BERNAMONT, Dépositaire, 7, rue du Commerce, Nevers

Sable et Gravier de Loire Extraction mécanique - Prix très modérés. Entreprise de Dragage - Matériaux de Construction. **J. RIVOIRON & A. SIMONIN** DECIZE (Nièvre)

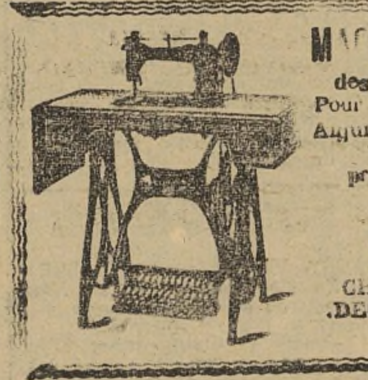

MACHINES A COUDRE des meilleurs systèmes Pour FAMILLES et ATELIERS. Aiguilles et pièces de rechange pour toutes machines. **DESPLACES** CHATILLON-EN-BAZOIS, DECIZE, VANDENESSE (Nièvre)

AU TAILLEUR PARISIEN Maison fondée en 1893 **GLACHET** NEVERS, Rue du Commerce, 31, NEVERS. Nouvelle baisse de prix ... QUINZE FEVRIER

COMPLET VESTON, sur mesure ...... 1?0 fr.
PARDESSUS, sur mesure ...... 190 fr.
COSTUME POUR DAMES ...... 200 fr.

Travail à façon pour les personnes ayant des tissus à employer

AVEC 10 FRANCS ON PEUT GAGNER **500.000 fr.** en achetant un bon Panama garanti remboursable à 400 francs ou par 1 fr. Lots à gagner : 131 de 500.000 fr.; 131 de 250.000 francs ; 262 de 100.000 fr.; 13.100 de 1.000 fr. — Tirage : 15 février prochain. Dès le premier versement de 10 fr., on est seul propriétaire du titre et l'on touche la totalité du lot gagné. Renseignements gratuits, timbre pour réponse. Envoyer 10 fr. au Crédit Central des Valeurs à Lots, place du Théâtre (à la Bourse), à Dijon).

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE **JEUNES GENS Hommes et Dames** pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour. Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1er étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

BEC AUER A. MANIQUET, 19, Rue du Commerce, NEVERS

Voulez-vous être bien éclairé. Voulez-vous faire des économies ? Abonnez-vous au BEC AUER. Nous prêtons les becs gratuitement et les entretenons moyennant un prix minimum. Réchauds AUER, Radiateurs AUER, Cuisinière AUER. *Les plus économiques*

LAMPE ELECTRIQUE S. F. A. LA PLUS SOLIDE, LA PLUS LUMINEUSE, LA MOINS CHERE. S. F. AUER, 3 fr. Vendue par unité. FOURNITURE GENERALE POUR L'ELECTRICITE. Douilles, Fil — Lustrerie aux meilleurs prix. A. MANIQUET — Nevers

Renseignements gratuits — Visitez nos Magasins

Equipe Bûcherons Pour exploiter 200 hectares de taillis. BLANCHARD, bois, à DONZY (Nièvre) 1807

Sans quitter votre emploi vous pouvez gagner 15 fr. par jour. min. Ecr. Laniers Parfums service C., Monaco. 4.546

Sable et Gravier de Loire **de toutes grosseurs** PRIX DU SABLE : 2 fr. 50 la tonne sur bateau. PRIX DU GRAVIER ET CAILLOU DE ROUTE 14 fr. le mètre SUR PORT DE DECIZE. Prix et qualité défiant toute concurrence. S'adresser aux maîtres d'œuvres : ROUSSAT père & fils, J. POULREAU, P. VESTRE A DECIZE

Dépôt Agricole Félix Faure La Charité (Nièvre) — Téléphone 75

TOUT ENGRAIS pour la culture
TOUT PRODUITS pour l'alimentation du bétail
AGENT GÉNÉRAL des MAISERIES DU NORD, produits recommandés pour l'engraissement du bétail.

MACHINES AGRICOLES

TH. PILTER

4, Quai de la Jonction A NEVERS

- HERSES A DENTS ELASTIQUES
- HERSES ARTICULÉES en Z
- HERSES A CHAINETTES
- HERSES à dents INCLINABLES
- CULTIVATEURS « CENTAURE »
- CULTIVATEURS « MAJOR »
- CULTIVATEURS-HOUES combinés
- SEMOIRS en LIGNES
- SEMOIRS à PETITES GRAINES
- SEMOIRS A BETTERAVES
- SEMOIRS à la VOLEE sur roues
- SEMOIRS à la VOLEE s'adaptant sur les Cultivateurs « Major »
- DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS
- PULVERISEURS à un et deux rangs de disques
- MEULES à AIGUISER
- BROYEURS de TUBERCULES CUITS
- MOULINS-CONCASSEURS « NEPTUNE »
- LIMONIERES
- RELEVEURS d'EPIS

Demander les Catalogues « P »

Si vous désirez acheter : PAVILLON VILLA USINE FONDS DE COMMERCE de toute nature A Paris ou dans sa banlieue. Adressez-vous à **L'OFFICE IMMOBILIER** 12, Place de la Gare, à NOGENT-SUR-MARNE. Téléphone : Nogent 63. Grands choix de Pavillons disponibles depuis 12.000 jusqu'à 500.000 fr. MAISON DE CONFIANCE ET DES PLUS IMPORTANTES DE LA REGION, Ancien Cabinet MIAS et FLEURY, fondé en 1875. DELARRAS ÉMILE, Ancien correspondant des Chemins de fer à Nevers, DIRECTEUR-PROPRIETAIRE. Automobiles à la disposition de la clientèle pour la visite des propriétés. Renseignements gratuits. — Timbre pour réponse.

Société L'HIRONDELLE Capital : 50.000 fr. — 6, rue Claude-Tillier, NEVERS — Directeur, J.-B. PERRAULT. Voitures de place - Voitures de remise - Voitures spéciales pour mariages. Location de Chevaux, Voitures, Automobiles pour Maisons bourgeoises. MESSAGERIES POUR SANCOINS. GARAGE --- ATELIER MÉCANIQUE DE RÉPARATIONS. SOUDURE AUTOGÈNE. Réparations et ... de Cylindres, Carters, etc., d'Automobiles et Tracteurs agricoles. FOURNITURES DIVERSES POUR AUTOMOBILES. Téléphone 1-19

Liquidation des Stocks — Réouverture du Camp de Mars-s.-Allier — **VENTE** de Baraques, Lits, Matelas, Couvertures ET DIFFÉRENT MATÉRIEL. *Les Ventes ont lieu tous les jours de 8 à 11 h. et de 14 à 17 heures.* S'adresser au Camp de Mars-sur-Allier

CIRAGE-CRÈME A. MULARD PANTIN — **PAPILLON NOIR** Le demander PARTOUT

Pour la légalisation de la signature ci-contre. — Nevers, le 1922. Le Maire. Certifié véritable par l'imprimeur soussigné, Nevers, le 1922.